

Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUÉBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 21 FEVRIER 1885.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

2241

ERRATA.

Page 344, *in re* Guay vs. Gagnon, le lot No. 4, 4e ligne, numéro du cadastre, au lieu de 469, lisez 474, dans les deux versions. 531

Dans la *Gazette Officielle* du 14 février 1885, page 362, nomination de Elzéar Déry, comme juge de paix, au lieu de "jurisdiction sur le district de Québec," il faut lire "jurisdiction sur la province de Québec." 575

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 février 1885.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, d'adjoindre MM. Germain St. Pierre, Elisée St. Pierre et Louis Octave Thiboutot, tous cultivateurs, de la paroisse de Sainte-Hélène, à la commission de la paix pour le district de Kamouraska. 537

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 21st FEBRUARY, 1885.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number. 2242

ERRATA.

Page 344, *in re* Guay vs. Gagnon, lot No. 4, 4th line, cadastral number, instead of 469, read 474, in the two versions. 532

In the *Official Gazette* of the 14th February, 1885, page 362, appointment of Elzéar Déry, as justice of the peace, instead of "jurisdiction over the district of Quebec," read "jurisdiction over the province of Quebec." 575

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 13th February, 1885.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in council, has been pleased to associate Messrs. Germain St. Pierre, Elisée St. Pierre and Louis Octave Thiboutot, all farmers, of the parish of Sainte-Hélène, to the commission of the peace for the district of Kamouraska. 538

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 février 1885.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'adjoindre à la commission de la paix les messieurs suivants :

District de Montréal.—Richard White, écuyer, de la cité de Montréal.

District de Beauce.—Robert John Cathcart, de la paroisse de Saint-George, comté de Beauce.

District d'Arthabaska.—Joseph Edwin George, d'Inverness, comté de Mégantic.

Aussi George Breakey, écuyer, de Saint-Jean Chrysostôme, comté de Lévis, nommé juge de paix sous l'autorité de l'acte 33 Vict., chapitre 12, avec juridiction sur les districts de Québec et de Beauce.

555

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 19 février 1885.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR de nommer Peter Quinn, écuyer, conseiller municipal pour la municipalité de Shoolbred, comté de Bonaventure.

581

Proclamations.

LANSDOWNE.

[L.S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront concerner,—SALUT :

PROCLAMATION.

GEO. W. BURBIDGE, } ATTENDU qu'en
Député du ministre de la } vertu des dispo-
Justice, Canada. } sitions de l'Acte de
Tempérance du Canada, 1878, l'avis suivant a été adressé au Secrétaire d'Etat du Canada, accompagnée de la pétition ci-jointe :—

“ A l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada,—

“ MONSIEUR, — Nous, soussignés, électeurs du comté de Missisquoi, vous prions de prendre connaissance que nous désirons présenter la pétition ci-dessous à Son Excellence le Gouverneur-Général, savoir :

“ A Son Excellence le Gouverneur-Général du Canada en Conseil,—

“ La pétition des électeurs du comté de Missisquoi, ayant qualité et capacité pour voter à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes dans le dit comté,

“ Expose respectueusement,—Que vos pétitionnaires désirent que la deuxième partie de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, soit mise en vigueur et en application dans le dit comté ;

“ C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien, par un ordre rendu en conseil en vertu de la quatre-vingt-seizième clause du dit acte, déclarer que la deuxième partie du dit acte sera mise en vigueur et en application dans le dit comté.

“ Et que nous désirons que les votes de tous les électeurs du dit comté soient pris pour et contre l'adoption de la dite pétition.

“ Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.”

Et attendu qu'il appert à la satisfaction du Gouverneur Général en conseil que l'avis porte les signatures véritables du quart au moins de tous les électeurs du dit comté de Missisquoi ; qu'il est constaté que les signatures apposées à l'avis sont

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 13th February, 1885.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace :

District of Montreal.—Richard White, esquire, of the city of Montreal.

District of Beauce.—Robert John Cathcart, of the parish of Saint George, county of Beauce.

District of Arthabaska.—Joseph Edwin George, of Inverness, county of Megantic.

Also George Breakey, esquire, of Saint Jean Chrysostôme, county of Levis, appointed justice of the peace under the authority of the Act 33 Vict., chapter 12, with jurisdiction over the districts of Quebec and Beauce.

556

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 19th February, 1885.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Peter Quinn, esquire, municipal councillor for the municipality of Shoolbred, county of Bonaventure.

582

Proclamations.

LANSDOWNE.

[L.S.]

CANADA.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, QUEEN, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come, or whom the same may in anywise concern,—GREETING :

A PROCLAMATION.

GEO. W. BURBIDGE, } WHEREAS in
Deputy of the Minister of } the provisions of
Justice, Canada. } the Canada Temperance Act of 1878, the following notice has been addressed to the Secretary of State for Canada, embodying the petition therein set forth :

“ To the Honorable the Secretary of State for Canada,—

“ Sir,—We, the undersigned electors of the County of Missisquoi, request you to take notice that we propose presenting the following petition to His Excellency the Governor General, viz :

“ To His Excellency the Governor General of Canada in Council,—

“ The Petition of the electors of the County of Missisquoi, qualified and competent to vote at the election of a member of the House of Commons, in the said County,

“ Respectfully sheweth, That your petitioners are desirous that the second part of the Canada Temperance Act, 1878, should be in force and take effect in the said County ;

“ Wherefore, your petitioners humbly pray that Your Excellency will be pleased, by an Order in Council under the ninety sixth Section of the said Act, to declare that the second part of the said Act shall be in force and take effect in the said County.

“ And that we desire that the votes of all the electors of the said County be taken for and against the adoption of the said petition.

“ And your petitioners will ever pray, &c.”

And whereas it appears by evidence to the satisfaction of the Governor General in Council that such notice has appended to it the genuine signatures of one-fourth or more of all the electors of the said County of Missisquoi, the number of

des signatures véritables au nombre de treize cent vingt-neuf, et que les autres exigences de la loi ont été observées ;

Et attendu qu'un ordre du Gouverneur Général en conseil a été passé, ordonnant que les votes de tous les électeurs du dit comté de Missisquoi soient enregistrés pour et contre l'adoption de la dite pétition,—

SACHANT maintenant que, par les présentes, et en vertu de l'autorité qui Nous est conférée par les dits acte et ordre en conseil, Nous proclamons et déclarons que, jeudi, le dix-neuvième jour de mars prochain, un poll sera tenu dans le dit comté de Missisquoi pour y recevoir les votes des électeurs pour et contre la dite pétition. Que ces votes seront enregistrés au scrutin secret depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de ce jour-là. Que Richard Dickinson, de Bedford, dans le dit comté de Missisquoi, dans la province de Québec, écuyer, registrateur du dit comté, a été nommé officier-rapporteur, pour prendre alors les votes des électeurs pour et contre la pétition et faire ensuite le recensement et adresser rapport du résultat au Gouverneur Général en Conseil. Que le dit officier-rapporteur est mis en pouvoir et requis de nommer un sous-officier-rapporteur à et pour chaque bureau de votation.

Que l'officier rapporteur nommera des personnes pour être présentes aux bureaux de votation et assister à l'opération finale du recensement des votes, de la part des personnes intéressées, concourant ou s'opposant respectivement à l'adoption de la pétition, au bureau du registrateur du dit comté, lundi, le seizième jour de mars prochain, à dix heures du matin.

Que les votes des électeurs seront comptés, et le résultat du scrutin annoncé par l'officier-rapporteur au bureau du dit registrateur, lundi, le vingt-troisième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, et que dans le cas d'adoption de la pétition par les électeurs, le Gouverneur Général en conseil pourra, en tout temps après l'expiration de soixante jours depuis la date de l'adoption de la dite pétition par ordre en conseil publié dans la *Gazette du Canada*, déclarer que la deuxième partie du dit acte sera en vigueur dans le dit comté à dater du jour de l'expiration des licences annuelles ou semi-annuelles alors en force dans tel comté pour la vente de liqueurs spiritueuses, pourvu que ce jour soit au moins quatre-vingt-dix jours après la date de tel ordre en conseil, sinon, à dater de cette même époque l'année suivante ; et s'il n'y a pas de licences en force dans le dit comté, alors que la deuxième partie du dit acte deviendra en force et prendra effet dans le dit comté à l'expiration de trente jours à dater de tel ordre en conseil.

De ce qui précède Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis d'en prendre avis et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TMOIN, Notre Très Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PERRY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calnstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande Bretagne ; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très

the signatures to the notice proved to be genuine being thirteen hundred and twenty nine, and that the other requirements of the law have been observed ;

And whereas an order of the Governor General in Council has been passed directing that the votes of all the electors of the said County of Missisquoi be taken for and against the adoption of the said petition,—

Now Know YE, that We do hereby, and by virtue of the authority vested in Us by the said Act and Order in Council, proclaim and declare, that on Thursday, the nineteenth day of March next, a poll will be held in the said county of Missisquoi, for taking the votes of the electors for and against the said petition. That such votes will be taken between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of that day and by ballot. That Richard Dickinson, of Bedford, in the said county of Missisquoi, in the province of Quebec, esquire, Registrar of the said County, has been appointed the Returning Officer for the purpose of taking on that day the votes of the electors for and against the petition, and of afterwards summing up the same and making a return of the result to the Governor General in Council. That the said Returning Officer is empowered and required to appoint a Deputy Returning Officer at and for each polling place or station.

That the Returning Officer will appoint persons to attend at the various polling stations and at the final summing up of votes, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing, respectively, the adoption of the petition, at the Office of the Registrar of the said County, on Monday, the sixteenth day of March next, at ten of the clock in the forenoon.

That the votes of the electors will be summed up and the result of the polling declared by the Returning Officer at the Office of the said Registrar, on Monday, the twenty third day of March next, at ten of the clock in the forenoon. And in the event of the petition being adopted by the electors, the Governor General in Council may, at any time after the expiration of sixty days from the day on which the same was adopted, by Order in Council published in the *Canada Gazette*, declare that the second part of the said Act shall be in force and take effect in such County upon, from and after the day on which the annual or semi-annual licenses for the sale of spirituous liquors then in force in such county will expire, provided such day be not less than ninety days from the day of the date of such Order in Council, and if it be less, then on the like day in the then following year ; and if there are no licenses in force in the said County, then that the said second part of the said Act shall be in force and take effect in the said County after the expiration of thirty days from the date of such Order in Council.

Of all which Our loving subjects and all others whom these presents may concern, are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed. WITNESS, Our Right Trusty and Entirely Beloved Cousin the Most Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PERRY-FITZMAURICE, Marquis of Lansdowne, in the County of Somerset, Earl of Wycombe, of Chipping Wycombe, in the County of Bucks, Viscount Calne and Calnstone, in the County of Wilts, and Lord Wycombe, Baron of Chipping Wycombe, in the County of Bucks, in the Peerage of Great Britain ; Earl of Kerry and Earl of Shelburne, Viscount Clanmaurice and Fitzmaurice, Baron of Kerry, Lixnaw, and Dunkerron, in the Peerage of Ireland ; Knight Grand

Distingué de Saint-Michel et Saint-George ;
Gouverneur Général du Canada, et Vice-
Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre
CITE d'OTTAWA, ce VINGT-HUITIEME
jour de JANVIER, dans l'année de Notre
Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq,
et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'Etat.

561

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

L. R. MASSON.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Roy-
aume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande,
Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs
de la Province de Québec, et aux Membres
élus pour servir dans l'Assemblée Législative de
Notre dite Province, sommés et appelés à une
Assemblée de la Législature de Notre dite Pro-
vince, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre
Cité de Québec, le NEUVIEME jour du mois
de FEVRIER courant,

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature
de la Province de Québec, se trouve prorogée
au neuvième jour du mois de février courant.

NÉANMOINS, pour certaines causes et considéra-
tions, Nous avons jugé à propos de la proroger de
nouveau à JEUDI, le CINQUIEME jour du mois
de MARS prochain, de manière que vous ni aucun
de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en
Notre dite Cité de Québec, le dit NEUVIEME
jour de FEVRIER courant, et Nous voulons en
conséquence que vous et chacun de vous, et tous
autres y intéressés, paraissiez personnellement et
soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le
CINQUIEME jour du mois de MARS prochain,
pour la DEPECHE DES AFFAIRES, et y traiter,
faire, agir et conclure sur les matières, qui, par la
faveur de Dieu, en Notre Législature de la Pro-
vince de Québec, pourront par le Conseil Commun
de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre
nos présentes Lettres-Patentes, et à
icelles fait apposer le grand Sceau
de Notre dite Province de Québec :
LÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé
l'Honorable LOUIS FRANÇOIS
RODRIGUE MASSON, Lieutenant-
Gouverneur de la dite province de
Québec, membre de Notre Conseil
Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en
Notre Cité de Québec, dans Notre dite
Province de Québec, ce CINQUIEME
jour de FEVRIER dans l'année de
Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-
vingt-cinq, et de Notre Règne la
quarante huitième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

449

Cross of Our Most Distinguished Order of
Saint Michael and Saint George ; Governor
General of Canada, and Vice Admiral of
the same.

At Our Government House, in Our CITY of
OTTAWA, this TWENTY EIGHTH day of
JANUARY, in the year of Our Lord one
thousand eighth hundred and eighty five,
and in the Forty-eighth year of Our Reign.

By Command,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary of State.

562

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

L. R. MASSON.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United
Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen
Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Coun-
cillors of the Province of Québec, and the
Members elected to serve in the Legislative
Assembly of Our said Province, and summoned
and called to a Meeting of the Legislature of
Our said Province, at Our City of Québec, on the
NINTH day of the month of FEBRUARY
instant, to have been commenced and held, and
to every of you-GREETING :

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of
the Province of Québec, stands prorogued
to the ninth day of the month of February instant.

NEVERTHELESS, for certain causes and considera-
tions, We have thought fit further to prorogue the
same to THURSDAY, the FIFTH day of the
month of MARCH next, so that neither you nor any
of you, on the said NINTH day of FEBRUARY
instant, at Our City of Québec, to appear are to be
held and constrained, for We do will that you
and each of you, all others in this behalf intere-
rested, that on THURSDAY, the FIFTH day of
the month of MARCH next, at Our said city of
Québec, personally you be and appear for the
DISPATCH OF BUSINESS, to treat, do, act and
conclude upon those things which in Our Legis-
lature of the Province of Québec, by the Common
Council of Our said Province, may by the favor of
God, be ordained.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused
these Our Letters to be made Patent
and the Great Seal of Our said Pro-
vince of Québec, to be hereunto
affixed : WITNESS, Our Trusty and
Well Beloved the Honorable LOUIS
FRANÇOIS RODRIGUE MASSON,
Lieutenant Governor of Our said Pro-
vince of Québec, member of Our Pri-
vate Council for Canada.

At Our Government House, in Our City
of Québec, in Our said Province of
Québec, this FIFTH day of
FEBRUARY, in the year of Our Lord
one thousand eight hundred and
eighty five, and in the forty eighth
year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery,
Québec.

450

LANSDOWNE.

[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

GEO. W. BURBIDGE, } ATTENDU qu'en
Député du ministre de la } vertu des dispositions
Justice, Canada. } tions de l'Acte de tem-
pérance du Canada, 1878, l'avis suivant a été
adressé au secrétaire d'Etat pour le Canada,
accompagné de la pétition ci-jointe :—

“ A l'Honorable Secrétaire d'Etat du Canada,—

“ MONSIEUR,—Nous, soussignés, électeurs du comté de Drummond, vous prions de prendre connaissance que nous désirons présenter la pétition ci-dessous à Son Excellence le Gouverneur Général, savoir :

“ A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada en Conseil,—

“ La pétition des électeurs du comté de Drummond, ayant qualité et capacité pour voter à l'élection d'un membre de la Chambre des Communes, dans le dit comté,

“ Expose respectueusement, — Que vos pétitionnaires désirent que la deuxième partie de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, soit mise en vigueur et en application dans le dit comté.

“ C'est pourquoi vos pétitionnaires prient humblement Votre Excellence de vouloir bien, par un ordre rendu en conseil en vertu de la quatre-vingt-seizième clause du dit acte, déclarer que la deuxième partie du dit acte sera mise en vigueur et en application dans le dit comté.

“ Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier, etc.”

“ Et que nous désirons que les votes de tous les électeurs du dit comté soient pris pour et contre l'adoption de la dite pétition.

Et attendu qu'il appert à la satisfaction du Gouverneur général en conseil que l'avis porte les signatures véritables du quart au moins de tous les électeurs du dit comté de Drummond ; qu'il est constaté que les signatures apposées à l'avis sont des signatures véritables au nombre de huit cent quarante-huit, et que les autres exigences de la loi ont été observées ;

Et attendu qu'un ordre du Gouverneur général en conseil a été passé, ordonnant que les votes de tous les électeurs du dit comté de Drummond, dans la province de Québec, soient enregistrés pour et contre l'adoption de la dite pétition,—

SACHEZ maintenant, que, par les présentes, et en vertu de l'autorité qui Nous est conférée par les dits acte et ordre en conseil, Nous proclamons et déclarons que, jeudi, le cinquième jour de mars prochain, un poll sera tenu dans le dit comté de Drummond, pour y recevoir les votes des électeurs pour et contre la dite pétition. Que ces votes seront enregistrés au scrutin secret depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi de ce jour-là. Que Joseph Trefflé Caya, de Drummondville, dans le dit comté, écuyer, greffier de la cour de circuit dans et pour le dit comté de Drummond, a été nommé officier-rapporteur, pour prendre alors les votes des électeurs pour et contre la pétition et faire ensuite le recensement et adresser rapport du résultat au Gouverneur général en conseil. Que le dit officier-rapporteur est mis en pouvoir et requis de nommer un sous-officier-rapporteur à et pour

LANSDOWNE.

[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may in anywise concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

GEO. W. BURBIDGE, } WHEREAS in
Deputy of the Minister of } pursuance of the
Justice, Canada. } provisions of the
Canada Temperance Act of 1878, the following
notice has been addressed to the Secretary of
State for Canada, embodying the petition therein
set forth :

“ To the Honorable the Secretary of State for Canada,—

“ Sir,—We, the undersigned electors of the County of Drummond, request you to take notice that we propose presenting the following petition to His Excellency the Governor General, viz :

“ To His Excellency the Governor General of Canada in Council,

“ The petition of the electors of the County of Drummond, qualified and competent to vote at the election of a member of the House of Commons in the said County.

“ Respectfully sheweth, That your petitioners are desirous that the second part of the Canada Temperance Act, 1878, should be in force and take effect in the said County.

“ Wherefore, your petitioners humbly pray that your Excellency will be pleased, by an Order in Council under the ninety-sixth Section of the said Act, to declare that the second part of the said Act shall be in force and take effect in the said County.

“ And your petitioners will ever pray, &c.”

“ And that we desire that the votes of all the electors of the said County be taken for and against the adoption of the said petition.

And whereas it appears by evidence to the satisfaction of the Governor General in Council that such notice has appended to it the genuine signatures of one fourth or more of all the electors of the said County of Drummond, the number of the signatures to the notice proved to be genuine being eight hundred and forty eight, and that the other requirements of the law have been observed :

And whereas an order of the Governor General in Council has been passed directing that the votes of all the electors of the said County of Drummond, in the province of Quebec, be taken for and against the adoption of the said petition,

Now Know Ye, that We do hereby, and by virtue of the authority vested in Us by the said Act and Order in Council, proclaim and declare, that on Thursday, the fifth day of March next, a poll will be held in the said County of Drummond, for taking the votes of the electors for and against the said petition. That such votes will be taken between the hours of nine o'clock in the forenoon and five o'clock in the afternoon of that day and by ballot. That Joseph Trefflé Caya, of Drummondville, in the said county, esquire, clerk of the circuit court, in and for the said county of Drummond, has been appointed Returning Officer for the purpose of taking on that day the votes of the electors for and against the petition, and of afterwards summing up the same and making a return of the result to the Governor General in Council. That the said Returning Officer is empowered and

chaque bureau de votation.

Que l'officier-rapporteur nommera des personnes pour être présentes aux bureaux de votation et assister à l'opération finale du recensement des votes de part des personnes intéressées, concourant ou s'opposant respectivement à l'adoption de la pétition, au bureau du dit greffier de la cour de circuit dans et pour le dit comté, à Drummondville, dans le susdit comté, lundi, le deuxième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi.

Que les votes des électeurs seront comptés, et le résultat du scrutin annoncé par l'officier-rapporteur au bureau du dit greffier de la cour de circuit, à Drummondville susdit, mercredi, le onzième jour de mars prochain, à dix heures de l'avant-midi, et que, dans le cas d'adoption de la pétition par les électeurs, le Gouverneur général en conseil pourra, en tout temps après l'expiration de soixante jours depuis la date de l'adoption de la dite pétition, par ordre en conseil publié dans la *Gazette du Canada*, déclarer que la deuxième partie du dit acte sera en vigueur dans tel comté à dater du jour de l'expiration des licences annuelles ou semi-annuelles alors en force dans tel comté pour la vente de liqueurs spiritueuses, pourvu que ce jour soit au moins quatre-vingt-dix jours après la date de tel ordre en conseil, sinon, à dater de cette même époque l'année suivante; Et s'il n'y a pas de licences en force dans le dit comté, alors que la deuxième partie du dit acte sera mise en vigueur et en application dans le dit comté à l'expiration de trente jours à dater de tel ordre en conseil.

De ce qui précède, Nos féaux sujets et tous ceux que les présentes peuvent concerner, sont par les présentes requis d'en prendre avis et d'agir en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Calne et Calstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George; Gouverneur Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITE d'OTTAWA, ce DIX-SEPTIEME jour de JANVIER, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-cinq, et de Notre Règne la quarante-huitième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,
Secrétaire d'État.

399 3

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'annexion.

Détacher de la municipalité de Sainte-Monique, dans le comté des Deux-Montagnes, toute la

required to appoint a Deputy Returning Officer at and for each polling place or station.

That the Returning Officer will appoint persons to attend at the various polling stations and at the final summing up of votes, on behalf of the persons interested in and promoting or opposing, respectively, the adoption of the petition, at the office of the said clerk of the circuit court, in and for the said county, at Drummondville, in the said county, on Monday, the second day of March next, at ten of the clock in the forenoon.

That the votes of the electors will be summed up and the result of the polling declared by the returning officer, at the office of the said clerk of the said circuit court, at Drummondville aforesaid, on Wednesday, the eleventh day of March next, at ten of the clock in the forenoon. And in the event of the petition being adopted by the electors, the Governor General in Council may, at any time after the expiration of sixty days from the day on which the same was adopted, by Order in Council published in the *Canada Gazette*, declare that the second part of the said Act shall be in force and take effect in such county upon, from and after the day on which the annual or semi-annual licenses for the sale of spirituous liquors then in force in such county will expire, provided such day be not less than ninety days from the day of the date of such Order in Council, and if it be less, then on the like day in the then following year. And if there are no licenses in force in the said county, then that the second part of the said act shall be in force and take effect in the said county after the expiration of thirty days from the date of such Order in Council.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent and the Great Seal of Canada to be hereunto affixed. WITNESS, Our Right Trusty and Entirely-Beloved Cousin, the Most Honourable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de Lansdowne, in the County of Somerset, Earl of Wycombe, of Chipping Wycombe, in the County of Bucks, Viscount Calne and Calstone, in the County of Wilts, and Lord Wycombe, Baron of Chipping Wycombe, in the County of Bucks, in the Peerage of Great Britain; Earl of Kerry and Earl of Shelburne, Viscount Clanmaurice and Fitzmaurice, Baron of Kerry, Lixnaw, and Dunkerron, in the Peerage of Ireland; Knight Grand Cross of Our Most Distinguished Order of Saint Michael and Saint George; Governor General of Canada, and Vice Admiral of the same.

At Our Government House, in Our CITY of OTTAWA, this SEVENTEENTH day of JANUARY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty five, and in the forty eighth year of Our Reign.

By Command,

J. A. CHAPLEAU,
Secretary of State.

400

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to annex.

To detach from the municipality of Sainte Monique, in the county of Two Mountains, all that

partie de la "Côte des Saints," qui s'y trouve comprise, et l'annexer à la paroisse de Sainte-Scholastique pour les fins scolaires.

Québec, 16 février 1885.

529

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 19 février 1885.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par François Ephrem Rouleau, écuyer, notaire, de Saint-Barthelémi, dans le comté de Berthier, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu François Rouleau, en son vivant, notaire, de la dite paroisse de Saint-Barthelémi, en vertu des dispositions du Code du Notariat.

PH. J. JOLICEUR,

Assistant-Secrétaire.

569

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Gosford.

(5^e rang.)

- ½ S. O. du lot No. 15, à Ferd. Denis.
- ½ N. E. du lot No. 15, à Jacques Alain.
- Lot No. 21, à Pierre Bourret.
- ½ S. O. du lot No. 23, à Théophile Beaupré.
- ½ centre du lot No. 26, à Jean Gaudin.

(6^e rang.)

Lot No. 12, à Patrick Juneau.

(8^e rang.)

Lot M, à Barthélemie Lirette.

- ½ S. O. du lot No. 17, à Charles Voyer.
- ½ N. E. du lot No. 17, à Joseph Plante.
- ½ S. O. du lot No. 18, à Jacques Genest.
- ½ N. E. du lot No. 18, à Bernard Belleau.

(9^e rang.)

Lot P, à Ferd. Lirette.

Canton Colbert.

(Rang B.)

Lot No. 3, à Jos. Vict. Dugal.

Lot No. 12, à Jacques Jobin.

Canton Allon.

(4^e rang.)

½ N. E. du lot No. 15, à Gonzague Boisvert, (cessionnaire de J. Robitaille.)

½ S. O. du lot No. 15, à Jos. Grondine, (cessionnaire de F. Rivard.)

½ N. E. du lot No. 16, à Samuel Chalifour.

½ S. O. du lot No. 16, à Jos. Grondine et Noé Gariépy, (cessionnaires de Aug. Houde.)

(5^e rang.)

Lot No. 2, à P. H. Grandbois, (cessionnaire de W. Demers.)

½ N. E. du lot No. 3, à P. H. Grandbois.

(Rang F.)

Lot No. 5, à F. X. Naud.

Canton Chavigny.

(2^e rang N. E.)

Lot No. 11, à Jos. Tremblay.

Canton Montauban.

(1^{er} rang.)

Lot No. 45, à François Paquin.

(2^e rang.)

Lot No. 9, à Frs. X. Pepin.

Lot No. 10, à Honoré Pepin.

Lot No. 11, à Ferd. Pepin.

Lots Nos. 20 et 21, à P. H. Grandbois.

Lot No. 35, à David Rivard.

Lot No. 37, à Siméon Lessard.

(5^e rang, N. E.)

Lot No. 8, à Alex. Gravel.

Lot No. 12, à Jos. E. Fecteau.

part of the "Côte des Saints," which is included therein, and annex it to the parish of Sainte-Scholastique for school purposes.

Quebec, 16th February, 1885.

530

SECRETARY'S OFFICE

Quebec, 19th February, 1885.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by François Ephrem Rouleau, esquire, notary, of Saint Barthelémi, in the county of Berthier, by which he prays that the minutes, repertory and index of the late François Rouleau, in his lifetime, notary, of the parish of Saint Barthelémi, be transferred to him in virtue of the provisions of the Notarial Code.

PH. J. JOLICEUR,

Assistant-Secretary.

570

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Township Gosford.

(5th range)

- S. W. ¼ of lot No. 15, to Ferd. Denis.
- N. E. ¼ of lot No. 15, to Jacques Alain.
- Lot No. 21, to Pierre Bourret.
- S. W. ¼ of lot No. 23, to Théophile Beaupré.
- Centre ¼ of lot No. 26, to Jean Gaudin.

(6th range.)

Lot No. 12, to Patrick Juneau.

(8th range.)

Lot M, to Barthélemie Lirette.

S. W. ¼ of lot No. 17, to Charles Voyer.

N. E. ¼ of lot No. 17, to Joseph Plante.

S. W. ¼ of lot No. 18, to Jacques Genest.

N. E. ¼ of lot No. 18, to Bernard Belleau.

(9th range.)

Lot P, to Ferd. Lirette.

Township Colbert.

(Range B.)

Lot No. 3, to Jos. Vict. Dugal.

Lot No. 12, to Jacques Jobin.

Township Allon.

(4th range.)

N. E. ¼ of lot No. 15, to Gonzague Boisvert, (cessionary of J. Robitaille.)

S. W. ¼ of lot No. 15, to Jos. Grondine, (cessionary of F. Rivard.)

N. E. ¼ of lot No. 16, to Samuel Chalifour.

S. W. ¼ of lot No. 16, to Jos. Grondine and Noé Gariépy, (cessionary of Aug. Houde.)

(5th range.)

Lot No. 2, to P. H. Grandbois, (cessionary of W. Demers.)

N. E. ¼ of lot No. 3, to P. H. Grandbois.

(Range F.)

Lot No. 5, to F. X. Naud.

Township Chavigny.

(2nd range N. E.)

Lot No. 11, to Jos. Tremblay.

Township Montauban.

(1st range.)

Lot No. 45, to François Paquin.

(2nd range.)

Lot No. 9, to Frs. X. Pepin.

Lot No. 10, to Honoré Pepin.

Lot No. 11, to Ferd. Pepin.

Lots Nos. 20 and 21, to P. H. Grandbois.

Lot No. 35, to David Rivard.

Lot No. 37, to Siméon Lessard.

(5th range N. E.)

Lot No. 8, to Alex. Gravel.

Lot No. 12, to Jos. E. Fecteau.

(6e rang N. E.)

- Lot No. 1, à Jos. Ad. Caron.
 Lot No. 2, à Jos. Ad. Caron.
 Lot No. 5, à Hilaire Létourneau.
 (Rang C.)
 Lot No. 6, à George de Savageau.
 (Rang D.)
 Lot No. 5, à Elie Côté et J. Bte. Dussault.
 Lot No. 9, à Hildevert Paquin.
 (4e rang S. O.)
 Lot No. 5, à Michel Lizotte.

E. E. TACHÉ,
 Assist. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.
 Québec, 19 février 1885.

533

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, que 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Litchfield.

- $\frac{1}{2}$ S, lot 10, dans le 11e rang, à Frs. Picard, jnr.
 $\frac{1}{2}$ S, lot 15, dans le 11e rang, à Frs. Picard, jnr.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 8, dans le 11e rang, à Joseph Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 9, dans le 11e rang, à Joseph Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 16, dans le 10e rang, à Norman Campbell, transporté à N. McQuaig.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 17, dans le 10e rang, à Norman Campbell, transporté à N. McQuaig.
 $\frac{1}{2}$ S, lot 11, dans le 11e rang, à Alex. Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 10, dans le 11e rang, à Emanuel Ricard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 11, dans le 11e rang, à Joseph Ricard.
 Lot 16, dans le 11e rang, à Alpin Campbell, transporté à N. McQuaig.
 Lot 17, dans le 11e rang, à Neal Campbell, transporté à N. McQuaig.
 Lot 7, dans le 11e rang, à Louis Brizard, junior.
 Lot 6, dans le 10e rang, à David Harten dit Martin.

Thorne.

- Lot 54, dans le 1er rang, à Hamilton Moorhead.
 Lot 55, dans le 1er rang, à Hamilton Moorhead.
 Lot 57, dans le 1er rang, à Robt. Thompson.
 Lot L, dans le 1er rang, à John Bryant.
 Lot M, dans le 1er rang, à John Bryant.
 Lot K, dans le 1er rang, à Michael Cooney.
 $\frac{1}{2}$ S. O. du lot J, dans le 1er rang, à James Reynold.
 $\frac{1}{2}$ N. du lot F, dans le 1er rang, à Wm. Dagg.
 $\frac{1}{2}$ N. du lot G, dans le 1er rang, à Wm. Dagg.
 $\frac{1}{2}$ S. E. des lots 1 et 2, dans le rang ouest, à James McCord.

Alleyn.

- Lot 4, dans le 1er rang, à James Stephenson.
 Lot 5, dans le 1er rang, à James Stephenson.
 Lot 36, dans le 1er rang, à Edward Good.
 Lot 37, dans le 1er rang, à Edward Good.

Aldfield.

- Lot 28, dans le rang est, à John Bte Moffat.
 Lot 9, dans le rang ouest, à Adolphe Goleau.
 $\frac{1}{2}$ S. du lot 48, dans le 1er rang, à James Armitage.
 $\frac{1}{2}$ S. du lot 49, dans le 1er rang, à Richard Armitage.

- $\frac{1}{2}$ S. du lot 53, dans le 1er rang, à John Young.
 Lot 4, dans le rang est, à Elizabeth Wharton.

Clarendon.

- $\frac{1}{2}$ N. O. du lot 25, dans le 11e rang, à Samuel McDowell.
 $\frac{1}{2}$ N. du lot 25, dans le 11e rang, à John McDonnell.
 $\frac{1}{2}$ N. E. du lot 26, dans le 13e rang, à Alex. Munro.

E. E. TACHÉ,
 Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne,
 Québec, 18 février 1885.

535

(6th range N. E.)

- Lot No. 1, to Jos. Ad. Caron.
 Lot No. 2, to Jos. Ad. Caron.
 Lot No. 5, to Hilaire Létourneau.
 (Range C.)
 Lot No. 6, to George de Savageau.
 (Range D.)
 Lot No. 5, to Elie Côté et J. Bte. Dussault.
 Lot No. 9, to Hildevert Paquin.
 (4th range S. W.)
 Lot No. 5, to Michel Lizotte.

E. E. TACHÉ
 Assist.-Commissioner.

Department of Crown Lands.
 Quebec, 19th February, 1885.

534

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list.

Litchfield.

- $\frac{1}{2}$ S, lot 10, in the 11th range, to François Ricard, jr.
 $\frac{1}{2}$ S, lot 15, in the 11th range, to François Ricard, jr.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 8, in the 11th range, to Joseph Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 9, in the 11th range, to Joseph Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 16, in the 10th range, to Norman Campbell, assigned to N. McQuaig.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 17, in the 10th range, to Norman Campbell, assigned to N. McQuaig.
 $\frac{1}{2}$ S, lot 11, in the 11th range, to Alex. Brizard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 10, in the 11th range, to Emanuel Ricard.
 $\frac{1}{2}$ N, lot 11, in the 11th range, to Joseph Ricard.
 Lot 16, in the 11th range, to Alpin Campbell, transferred to N. McQuaig.
 Lot 17, in the 11th range, to Neal Campbell, assigned to N. McQuaig.
 Lot 7, in the 11th range, to Louis Brizard, junior.
 Lot 6, in the 10th range, to David Harten dit Martin.

Thorne.

- Lot 54, in the 1st range, to Hamilton Moorhead.
 Lot 55, in the 1st range, to Hamilton Moorhead.
 Lot 57, in the 1st range, to Robt. Thompson.
 Lot L, in the 1st range, to John Bryant.
 Lot M, in the 1st range, to John Bryant.
 Lot K, in the 1st range, to Michael Cooney.
 S. W. $\frac{1}{2}$ of lot J, in the 1st range, to James Reynolds
 N. $\frac{1}{2}$ of lot F, in the 1st range, to Wm. Dagg.
 N. $\frac{1}{2}$ of lot G, in the 1st range, to Wm. Dagg.
 S. E. $\frac{1}{2}$ of lots 1 and 2, in the west range, to J McCord.

Alleyn.

- Lot 4, in the 1st range, to James Stephenson.
 Lot 5, in the 1st range, to James Stephenson.
 Lot 36, in the 1st range, to Edward Good.
 Lot 37, in the 1st range, to Edward Good.

Aldfield.

- Lot 28, in the east range, to John Bte. Moffat.
 Lot 9, in the west range, to Adolphe Goleau.
 S. $\frac{1}{2}$ of lot 48, in the 1st range, to James Armitage.
 S. $\frac{1}{2}$ of lot 49, in the 1st range, to Richard Armitage.

- S. $\frac{1}{2}$ of lot 53, in the 1st range, to John Young.
 Lot 4, in the east range, to Elizabeth Wharton.

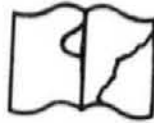
Clarendon.

- N. W. $\frac{1}{2}$ of lot 25, in the 11th range, to Samuel McDowell.
 N. $\frac{1}{2}$ of lot 25, in the 11th range, to John McDonnell.
 N. E. $\frac{1}{2}$ of lot 26, in the 13th range, to Alex. Munro.

E. E. TACHÉ,
 Assist.-Commissioner.

Department of Crown Lands,
 Quebec, 18th February, 1885.

536



PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres de la Couronne

SECTION DES BOIS ET FORÊTS.

Québec, 20 décembre 1884.

Avis est par le présent donné, que, conformément aux dispositions de l'acte 36 Victoria, chapitre 9, les coupes de bois suivantes seront mises à l'enchère, dans la salle de ventes du Département des Terres de la Couronne, en cette ville, MERCREDI, le 25 FÉVRIER 1885, à 10.30 A. M.

AGENCE D'OTTAWA.

Bloc A, arrosé par la Rivière Ottawa.

1er Rang. Limites No. 5, 6, 1 1/2 milles carrés, No. 7, 16 1/2 milles carrés, No. 8, 16 milles carrés, No. 9, 29 1/2 milles carrés, No. 10, 42 1/2 milles carrés, No. 11, 40 milles carrés, No. 12, 37 1/2 milles carrés.

2e Rang. Limites Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

3e Rang. Limites Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 milles carrés chaque.

Cette vente sera sujette aux conditions ordinaires, dont les détails peuvent être obtenues sur demande, au Département des Terres de la Couronne, ou au bureau de l'Agent des Bois de la Couronne à Ottawa.

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissaire des Terres de la Couronne.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet, par Ordre en Conseil, sont les seuls autorisés à publier cet avis. 2877

AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 9 février 1885.

Il est donné avis que, conformément à la 5e règle de l'Assemblée Législative de Québec, toute pétition pour bills privés doit être présentée le ou avant le 19 de mars prochain.

L. DELORME, Greffier de l'Ass. Lég. 469 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la Gazette Officielle de Québec, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Canton Patapyédia.

(3e rang.)

- Lot No. 29, à Henri de Blaquière.
Partie sud du lot No. 31, à Hugh C. Dennis.
Partie sud du lot No. 32, à Hugh C. Dennis.
Partie sud du lot No. 33, à Romaine Winans.
Partie sud du lot No. 34, à Romaine Winans.
Partie sud du lot No. 35, à Romaine Winans.
Partie sud du lot No. 36, à Romaine Winans.
Partie est des lots Nos. 55, 56, 57, à George Wilnot.
Partie est des lots Nos. 58 et 59, à George M. Clark.

E. E. TACHE, Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne. Québec, 13 février 1885.

527 2



PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

WOODS AND FORESTS.

Quebec, 20th December, 1884.

Notice is hereby given that conformably to the clauses of the Act 36 Victoria, chapter 9, the following timber limits will be offered for sale, at Public Auction, in the Sale Room of the Department of Crown Lands, in this city, on WEDNESDAY, the 25th FEBRUARY, 1885, at 10.30 A. M.

OTTAWA AGENCY.

Block A, watered by the Ottawa River.

1st Range. Limits Nos. 5, 6, 1 1/2 square miles, No. 7, 16 1/2 square miles, No. 8, 16 square miles, No. 9, 29 1/2 square miles, No. 10, 42 1/2 square miles, No. 11, 40 square miles, No. 12, 37 1/2 square miles.

2nd Range. Limits Nos. 6, 7, 10, 11, 12, 50 square miles each.

3rd Range. Limits Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 50 square miles each.

This sale to be subject to the usual conditions, details of which may be obtained on application, to the Department of Crown Lands, and to the local Crown Timber Agent, at Ottawa.

E. E. TACHÉ, Assistant-Commissioner of Crown Lands

N. B.—According to law, no newspaper other than those named, by Order in Council, are authorized to publish this notice. 2878

NOTICE.

LEGISLATIVE ASSEMBLY.

Québec, 9th February, 1885.

Notice is hereby given that, in conformity with the 50th rule of the Legislative Assembly of Quebec, all petitions for private bills must be presented on or before the 19th March next.

L. DELORME, Clerk of the Legislative Assembly. 470

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the Quebec Official Gazette, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Patapyédia.

(3rd range.)

- Lot No. 29, to Henri de Blaquière.
South part of lot No. 31, to Hugh C. Dennis.
South part of lot No. 32, to Hugh C. Dennis.
South part of lot No. 33, to Romaine Winans.
South part of lot No. 34, to Romaine Winans.
South part of lot No. 35, to Romaine Winans.
South part of lot No. 36, to Romaine Winans.
East part of lots Nos. 55, 56, 57, to George Wilnot.
East part of lots Nos. 58 and 59, to George M. Clark.

E. E. TACHE, Assistant-Commissioner

Department of Crown Lands, Québec, 13th February, 1885.

528



CHAMBRES LEGISLATIVES.

LEGISLATIVE CHAMBERS.

Toute demande de bills privés qui sont proprement du ressort de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," clause 53, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; ou pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métiers ou de corporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité; le prélevement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du lieu d'un comté; ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation de commerce, le réarpentage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus ou se rapporter à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur, exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en français et dans un autre publié en anglais, dans lequel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langues, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans un journal.

Et toute personne sous une semaine de publication de tel avis adresser une copie de cent piastres, au greffier

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de la hauteur des arches, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arcs ou piliers pour le passage des radeaux et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou tournant ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

BOUCHER

2531

"Les bills pour incorporer les villes ne devront contenir que les dispositions dérogatoires à l'acte des corporations de ville, en spécifiant, dans chaque cas particulier, la clause que l'on désirera éluder et en remplaçant par une nouvelle clause celle à laquelle il sera ainsi dérogé. Les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, seront refaits par ceux et réimprimés à nés par le comité."

"Lorsque les bills privés sont introduits dans le but d'amender des actes existants, ces bills doivent décréter que la clause que l'on désire

qui fera application, devra, à l'apparition de la première fois dans la *Gazette Officielle*, son bill, avec le soname de l'association des bills privés.

And any person who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling of any joint stock company; the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community or for making any amendment of a like nature to any former act,—shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages; and in one newspaper in the english, and in one newspaper in the french languages in the district affected or in both languages, if these be but one paper or if there be no paper published therein, then (in both languages) in the *Official Gazette* and in a paper published in an adjoining district.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying for leave to bring in a private bill for the construction of a bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and mention also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,

2532

Bills for the incorporation of town only shall contain such provisions as may derogate from the town corporations general clauses act, specifying in each special case the clause of the general act which is sought to be departed from, and replacing it by a new clause to be substituted for the one so departed from. Bills which are not framed according to this rule shall be re-framed by the promoters and reprinted at their expense before the Private Bills Committee passes upon such clauses.

When Private Bills are introduced for the purpose of amending existing acts, such Bills shall enact that the clause sought to be amended be

G. C. L. L. DELORME, Greffier A. L.

G. C. L. L. DELORME, Clerk L. A.

amender soit révoquée et remplacée par la nouvelle clause, en indiquant les amendements entre crochets.

" Dans le cas où les promoteurs de ces bills ne se conformeraient pas à cette disposition, le greffier en chef du bureau des bills privés doit les faire imprimer dans cette forme aux frais des promoteurs."

L. DELORME,
2533 Greffier de l'Assemblée Législative

Demandes au Parlement.

Demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte incorporant le " chemin de fer de la Montagne Belœil."

557

Avis public est par les présentes donné que Mlle. Catherine Poitras et MM. Ludger Plessis Bélair, Joseph Arthur Plessis Bélair, Joseph Sylva Plessis Bélair, s'adresseront à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir qu'une loi soit passée révoquant la substitution créée par la dite Catherine Poitras, par acte de donation reçu devant Maître Jobin, notaire, le 18 août 1868, par lequel les dits Messieurs Belair sont grevés de substitution, en faveur de leurs enfants.

THOMAS FORTIN,
Procureur des Requérants.
Montréal, 17 février 1885. 541

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'autoriser le recteur de l'Eglise Saint-Stephens de Montréal, à vendre la propriété No. 32, rue Crescent, Montréal, connue comme Presbytère Saint-Stephens, et d'employer les produits d'icelle soit pour acheter ou construire un presbytère dans une autre partie de la cité ou autrement pour assurer la subvention du maintien du recteur de la dite Eglise Saint-Stephens. 779

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné par la compagnie "The de Lery Gold Mining Company," incorporée par lettres-patentes en vertu des dispositions d'un Acte du Parlement de la ci-devant Province du Canada, passé dans les 27^e et 28^e années du Règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour autoriser la concession de chartes d'incorporation à des compagnies pour l'exploitation des manufactures, mines et autres," et ayant son principal bureau d'affaires, en la cité de Québec, qu'elle demandera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, la passation d'un acte spécial, dans le but d'étendre et de définir ses pouvoirs et d'obtenir l'autorisation de diminuer son capital en annulant le *common stock* de la dite compagnie et pour telles autres fins qui peuvent être nécessaires pour maintenir l'existence et assurer les opérations de la dite compagnie.

AMYOT & PELLETIER,
Proc. de The Lery Gold
Mining Company.
Québec, 14 février 1885. 525 2

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer "The Mount Royal and Island Railway Company."

CAMPBELL LANE,
Solliciteur des Requérants.
Montréal, 5 février 1885. 467 2

repealed, and replaced by the new clause, indicating the amendment between brackets :

In the event of the promoters not complying with this rule, the chief clerk of the private bills office shall be charged with the duty of having the bills printed in that shape at the expense of the promoters.

L. DELORME,
2534 Clerk of the Legislative Assembly.

Applications to Parliament.

Application will be made at the next session of the Quebec Legislature for an Act to incorporate the " Belœil Mountain Railway."

558

Public notice is hereby given that Miss Catherine Poitras and Messrs. Ludger Plessis Bélair, Joseph Arthur Bélair, Joseph Sylva Plessis Bélair, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, asking that a law be passed, revoking the substitution created by the said Catherine Poitras, by a deed of donation passed before Maître Jobin, notary, on the 18th August, 1868, by which the said Messrs. Belair are institutes, in favor of their children.

THOMAS FORTIN,
Attorney for Petitioners.
Montreal, 17th February, 1885. 542

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of Quebec, at its next session, for an act empowering the rector of Saint Stephens Church, Montreal, to sell the property 32 Crescent street, Montreal, known as Saint Stephens Rectory, and to apply the proceeds thereof either in the purchase or erection of a parsonage house in another part of the city, or otherwise for the endowment of the parsonage rectory or living of said Stephens Church. 780

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given by the DeLery Gold Mining Company, incorporated by Letters Patent under the provisions of an act of the Parliament of the late Province of Canada, passed in the 27th and 28th years of Her Majesty's Reign, intitled : " An act to authorize the granting of charters of incorporation to manufacturing mining and other companies," and having its principal place of business at the city of Québec, will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for the passing of a special act for the purpose of extending and defining its powers, and for authorization to reduce their capital stock by cancelling the common stock of the said company, and for such other purposes as may be necessary to maintain the existence and secure the working of the said company.

AMYOT & PELLETIER,
Attorneys of The DeLery
Gold Mining Company.
Quebec, 14th February, 1885. 526

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for an act to incorporate "The Mount Royal and Island Railway Company."

CAMPBELL LANE,
Sollicitor for Applicants.
Montreal, 5th February, 1885. 468

Montréal, 10 février 1885.
Avis public est par les présentes donné que les héritiers grevés d'une substitution par le testament de feu Jean-Baptiste Bruyère, s'adresseront à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill ratifiant certaines ventes et aliénations de biens immobiliers faisant partie de la dite substitution, et contenant d'autres dispositions à l'égard de la dite substitution.

GEOFFRION, DORION,
LA FLEUR & RINFRET,
Procureurs des Applicants.

487 2

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender l'acte d'incorporation et ses amendements de la "Missisquoi Valley Railway Company," pour obtenir une extension de temps pour l'achèvement de son chemin de fer, pour la continuation du subside Provincial d'icelle, pour obtenir le pouvoir de prolonger son dit chemin de fer, et pour d'autres fins.

JOHN H. GRAHAM,
Président M. V. Ry. Co.
GEORGE WILLIAMSON,
Secrétaire,
Richmond, P. Q., 24 janvier 1885. 507 2

"The Victoria Skating Club" s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin de l'autoriser à augmenter son fonds social pour pourvoir à l'émission d'icelui et pour d'autres fins.

W. ALEX. CADDWELL,
Secrétaire-Trésorier.
393 3

Avis est par le présent donné que le soussigné s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'annexer pour les fins électorales, municipales, scolaires, judiciaires et d'enregistrement, la partie de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, qui a été annexée pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions du chapitre dix-huit des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, à la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, par proclamation de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, en date du onze janvier mil huit cent quatre-vingt-deux.

F. X. BRODEUR,
Saint-Jean-Baptiste, 1er février 1885. 391 3

Avis public est par le présent donné que les religieuses ayant la charge de l'Hôpital de Marine, à Chicoutimi, s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation sous le nom de "Communauté de l'Hôtel-Dieu Saint-Valier de Chicoutimi," et pour autres fins.

LECLERC & GOSSELIN,
Notaires
pour les requérantes.
5 février 1885. 451 3

AVIS

Est donné qu'il sera fait application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill permettant de vendre une propriété située sur la rue Saint-Jacques, étant partie du numéro officiel 953, du cadastre du quartier Saint-Antoine, dans la cité de Montréal, substituée en faveur des enfants de Adolphe Robert, par l'acte de donation du (14) quatorze avril 1880, par feu Léon Robert à Adolphe Robert, devant le notaire H. P. Pepin.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Avocats du Requéant.
Montréal, 4 février 1885. 457 3

Montreal, 10th February, 1885.

Public notice is hereby given, that the heirs who are institutes in virtue of the will and testament of the late Jean Baptiste Bruyère, will apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to ratify certain sales and alienations of immoveable properties, forming part of the said substitution, and containing other provisions respecting the said substitution.

GEOFFRION, DORION,
LAFLEUR & RINFRET,
Attorneys for Applicants.

488

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend the act of incorporation and amendments thereto, of the Missisquoi Valley Railway Company, to extend the time for the completion of their Railway, for the continuance of the Provincial subsidy therefore, for power to extend their said Railway, and for other purposes.

JOHN H. GRAHAM,
President M. V. Ry. Co.
GEORGE WILLIAMSON,
Secretary.
Richmond, P. Q., 24th January, 1885. 508

The Victoria Skating Club will apply at the next meeting of The Quebec Legislature for an act to authorize an increase of its capital stock, to provide for the issue thereof and for other purposes.

W. ALEX. CALDWELL,
Secretary Treasurer.
394

Notice is hereby given that the undersigned will make application to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to annex for electoral, municipal, scholars, judicial and registration purposes, the part of the parish of Saint Damase, in the county of Saint Hyacinthe, which has been annexed for all civil purposes, agreeably to the provisions of the eighteenth chapter of the consolidated Statutes of Lower Canada, to the parish of Saint Jean Baptiste of Rouville, in the county of Rouville, by a proclamation of His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, dated the eleventh day of January, one thousand eight hundred and eighty two.

F. X. BRODEUR,
Saint Jean Baptiste, 1st February, 1885. 392

Public notice is hereby given, that the Nuns in charge of the Marine Hospital, at Chicoutimi, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation under the name of *Communauté de l'Hôtel-Dieu Saint-Valier de Chicoutimi*, and for other purposes.

LECLERC & GOSSELIN,
Notaries
for the Petitioners.
5th February, 1885. 462

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act authorizing the sale of a property situated on Saint James street, being part of the official number 953, of the cadastre for Saint Antoine ward, in the city of Montreal, substituted in favour of the children of Adolphe Robert, by deed of gift bearing date the (14th) fourteenth day of April, 1880, by the late Léon Robert to Adolphe Robert, passed before H. P. Pepin, notary.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Solicitors for Applicant.
Montreal, 4th February, 1885. 458

AVIS

Est donné que la Corporation Episcopale catholique Romaine de Montréal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une loi consolidant les différents statuts qui se rapportent à l'érection civile des paroisses de la cité de Montréal et de la Banlieue, comprenant l'ancienne paroisse de Montréal, et pour obtenir des amendements aux dits Statuts. Ces amendements consistant entr'autres dans une définition plus exacte des limites des dites paroisses et afin que les dites paroisses, soit qu'elles soient démembrées de paroisses nationales ou territoriales soient reconnues pour toutes les fins civiles en donnant avis du décret de l'autorité ecclésiastique dans la *Gazette Officielle de Québec*.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Avocats de la Corp. Ep. C. R.
de Montréal.

Montréal, 4 février 1885. 455 3

Avis est par le présent donné que l'Association Agricole des cantons de l'Est s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation.

HALL, WHITE & CATE,
Solliciteurs des Requérants.

Sherbrooke, 2 février 1885. 409 2

Un projet de loi sera soumis à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour constituer en corporation le chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 2 février 1885. 407 3

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la Corporation de la Cité de Hull s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour en obtenir des amendements à son acte d'incorporation à l'effet de se faire octroyer des pouvoirs plus étendus, pour augmenter l'imposition de la taxe municipale, pour négocier des emprunts, et pour autres fins.

CHARLES LEDUC,
Maire.

J. O. LAFERRIÈRE,
Secrétaire Trésorier.
Hull, 3 février 1885. 415 3

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la compagnie "L'Union des Abattoirs de Montréal," incorporée par lettres patentes en vertu de la 31 Vict., ch. 25, (Québec), demandera à la législature de Québec, à sa prochaine session, une charte spéciale pour étendre ses pouvoirs, lui permettre d'émettre des débetures, pour ratifier l'arrangement pour l'achat des abattoirs publics, (est et ouest,) et pour autres fins généralement quelconques.

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU,
Procureurs de la dite société.
Montréal, 4 février 1885. 423 3

Avis public est par le présent donné que la Corporation du Village de la Côte Saint-Antoine, s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender 42-43 Victoria, Chap. 43, Québec, et pour obtenir plus de pouvoirs concernant l'emprunt d'argent, l'établissement et le maintien d'ouvrages hydrauliques, l'ouverture et le macadamisage de chemins, l'impôt de taxes spéciales pour payer iceux et pour d'autres fins.

JOHN DUNLOP,
Sec. Trés. et Solliciteur de la Requérante.
Côte Saint-Antoine, 4 février 1885. 421 3

NOTICE

Is hereby given that the Roman Catholic Episcopal Corporation of Montreal, will apply to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for the passing of an act to consolidate the various statutes which relate to the civil erection of the parishes of the city of Montreal, and of the *banlieue* thereof, comprising the former parish of Montreal, and for amendments to the aforesaid statutes. Such amendments consisting, amongst other things, in a more accurately defining the limits of the said parishes and that the said parishes wether they have been dismembered from national or territorial parishes be recognized for all civil purposes by giving notice of the decree of the ecclesiastical authority in the *Quebec Official Gazette*.

PAGNUELO, TAILLON & GOUIN,
Solicitors for the R. C. Epis.
Corp. of Montreal.

Montreal, 4th February, 1885. 456

Notice is hereby given that the Eastern Townships Agricultural Association will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act of incorporation.

HALL, WHITE & CATE,
Solicitors for Applicants.

Sherbrooke, 2nd February, 1885. 410

A bill will be presented to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, to incorporate the chapter of the Cathedral of Three Rivers.

Three Rivers, 2nd February, 1885. 408

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Corporation of the City of Hull, will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for amendments to its act of incorporation, with a view to obtain further powers to increase the rate of municipal taxation and to negotiate loans, and for other purposes.

CHARLES LEDUC,
Mayor.

J. O. LAFERRIÈRE,
Secretary Treasurer.
Hull, 3rd February, 1885. 416

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the company "L'Union des Abattoirs de Montréal," incorporated by letters patents under 31 Vict. ch. 25 (Quebec), will apply to the Quebec Legislature, at its next session, for a special charter with the view to extend its powers, to obtain the power to issue debentures, to ratify the arrangement for the purchase of the public abattoirs (east and west), and for all other general purposes.

MERCIER, BEAUSOLEIL & MARTINEAU,
Attorneys of the said society.
Montreal, 4th February, 1885. 427

Public notice is hereby given that the Corporation of the Village of Côte Saint Antoine, will apply to the Quebec legislature, at its next session, for an act to amend 42-43 Victoria, Chap. 43, Quebec, and for further powers respecting the borrowing of money, the establishment and maintenance of water works, the opening and macadamizing of roads, the levying of special assessments to pay the same and for other purposes.

JOHN DUNLOP,
Sec. Treas. and Solicitor for Applicant.
Côte Saint Antoine, 4th February, 1885. 422

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par la cité de Sherbrooke, pour obtenir un acte afin d'amender l'acte d'incorporation 39 Vict., chap. 50, et les actes 42-43 Vict., chap. 60, et 47 Vict., chap. 84, l'amendant, dans le but d'amender la dite charte relativement à la manière de voter à l'élection des conseillers, et pour empêcher la corruption dans les dites élections et pour d'autres fins.

WM. GRIFFITH,
Secrétaire-trésorier du conseil municipal
de la cité de Sherbrooke.
Sherbrooke, 5 février 1885. 425 3

Avis est par le présent donné que, "The Montreal Young Men's Christian Association," s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender son acte d'incorporation, pour changer son nom, la date de son assemblée annuelle, pour modifier les dispositions relatives à l'administration de sa propriété et faire les changements dans sa constitution, et pour d'autres fins.

MACLAREN, LEET, SMITH & ROGERS,
Solliciteurs des requérants.
Montréal, 28 janvier 1885. 375 4

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la municipalité de la cité de Montréal s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte pour amender les divers actes relatifs à l'incorporation de la cité de Montréal, et plus spécialement (1) pour ratifier l'arrangement pour l'achat des abattoirs publics (est et ouest); (2) pour confirmer le règlement concernant la compagnie des chars à passagers de la cité de Montréal; (3) pour imposer une taxe sur les compagnies de télégraphe, de téléphone, de lumière électrique, les tables de trous-madame (*pigeon-holes*) et les jeux de boule; (4) pour empêcher les exhibitions de pugilat, et pour d'autres fins.

CHS. GLACKMEYER,
Greffier de la Cité.
Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville,
Montréal, 24 janvier 1885. 337 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin de ratifier et confirmer un arrangement consenti par et entre "The Stanstead, Shefford and Chambly Railroad company," "The Montreal and Vermont Junction Railway Company," "The Waterloo and Magog Railway Company," et "The Missisquoi Valley Railway Company"; afin de consolider les dites compagnies en une compagnie sous le nom de "The Eastern Railway Company of Canada," de pourvoir au paiement des obligations de chacune des dites compagnies, pourvoir à donner des garanties additionnelles, pourvoir à lever les garanties existantes des dites différentes compagnies, et pourvoir à l'émission d'un capital additionnel et de bons en faveur du dit chemin consolidé pour le nouvel équipement et prolongement des dits chemins et pour d'autres fins.

L. RUGGLES CHURCH,
Solliciteur des Requérants.
Montréal, 28 janvier 1885. 357 4

Avis public est par les présentes donné que "L'Union Saint-Joseph de Saint-Jean-Baptiste de Québec", s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte d'incorporation.

TURCOTTE & BELLERIVE,
Procureurs de la dite société.
Québec, 20 février 1885. 275 5

Public notice is hereby given that application will be made to the Quebec Legislature, at its next session, by the city of Sherbrooke, for the passing of an act to amend the act of incorporation 39 Vict., chap. 50, and the acts 42-43 Vict., chap. 60, and 47 Vict., chap. 84, amending it, for the purpose of amending said charter in reference to the manner of voting for the election of councillors, and the prevention of bribery and corruption at such elections, and for other purposes.

WM. GRIFFITH,
Secretary-treasurer of the municipal
council of the city of Sherbrooke.
Sherbrooke, 5th February, 1885. 426

Notice is hereby given that the "Montreal Young Men's Christian Association," will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend its act of incorporation, by changing its name, the date of its annual meeting, and modifying the provisions relative to the management of its property and alterations in its constitution and for other purposes.

MACLAREN, LEET, SMITH & ROGERS,
Solicitors for Applicants.
Montreal, January 28th, 1885. 376

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Corporation of the city of Montreal will apply to the Quebec Legislature at its next session, for an act to amend the several acts for the incorporation of the city of Montreal, and more especially, (1) to ratify the arrangement for the purchase of the public abattoirs (east and west); to confirm the by-law concerning the Montreal City Passenger Railway Company; (2) to impose a tax on telegraph or telephone companies, electric light companies, pigeon hole, tables and bowling alleys; (3) to prohibit sparring exhibitions and for other purposes.

CHS. GLACKMEYER,
City Clerk.
City Clerk's Office,
City Hall,
Montreal, 24th January, 1885. 338

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to ratify and confirm an agreement entered into by and between the Stanstead, Shefford and Chambly Railroad Company, the Montreal and Vermont Junction Railway Company, the Waterloo and Magog Railway Company and the Missisquoi Valley Railway Company, to consolidate the said companies into one company under the name of The Eastern Railway Company of Canada, to provide for the payment of the liabilities of each of the said companies to authorize the creation of additional securities, to provide for taking up the existing securities of the said several roads and to provide for the issue of additional stock and bonds on the credit of the said consolidated road for the further equipment and extension thereof and of the said several roads, and for other purposes.

L. RUGGLES CHURCH,
Solicitor for applicants.
Montreal, 28th January, 1885. 358

Notice is hereby given that "L'Union Saint Joseph de Saint Jean-Baptiste de Québec", will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act of incorporation.

TURCOTTE & BELLERIVE,
Attorneys for the said society
Québec, 20th January, 1885. 276

AVIS.

Une demande sera faite à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour un acte afin d'incorporer la "Société des marchands détailliers de nouveautés de la Province de Québec."

325 5

Avis public est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer comme ville, cette partie de la paroisse de Saint-Jérusalem d'Argenteuil, en le comté d'Argenteuil, connue comme Lachute, en vertu des dispositions de l'acte des clauses générales des corporations de ville, 40 Vic. chap. 29, et ses amendements; et aussi pour l'érection de la dite partie de la dite paroisse en municipalité scolaire, en vertu des dispositions du chapitre quinze, des statuts refondus du Bas-Canada, et ses amendements; le tout sujet aux exceptions et prévisions, tel que pourvu et mentionné dans le bill pour incorporation, déposé entre les mains du greffier du comité des bills privés, à Québec.

La partie de la dite paroisse pour laquelle on demande l'incorporation est contenue dans les limites suivantes, savoir:

Commencant à un point où le coin sud-ouest du lot 1419, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, joint la ligne qui sépare la dite paroisse du canton de Chatham (Rope Walk); de là nord le long de la dite ligne jusqu'à l'endroit où il traverse la base de la montagne sur le lot 1692 C, sur le dit plan, huit cent cinquante-huit pieds anglais, du centre du chemin nord de Chatham, de là à l'est le long de la base de la dite montagne (à l'est de la maison de Leggo), jusqu'à l'endroit où il joint la rivière nord; de là en montant le centre de la dite rivière jusqu'à un point formé par l'intersection de la continuation vers le nord de la ligne de borne est du lot 329 A, sur le dit plan avec le dit centre de la Rivière (Morrison's Bridge); de là sud le long de la dite ligne en dernier lieu mentionnée jusqu'au chemin principal; de là jusqu'à un point sur le côté sud du dit chemin, où il est joint par la ligne entre les lots 312 et 325, du dit plan (Lane's); de là au sud le long de la continuation de la dite ligne en dernier lieu mentionnée, jusqu'à un point formé par son intersection avec la continuation vers l'est de la ligne au centre de la rue Henry, sur le plan B, de la dite paroisse; de là à l'ouest le long de la dite ligne en dernier lieu mentionnée jusqu'à un point formé par son intersection avec la ligne au centre de la rue Isabella, sur le dit plan B (Barron's Bush); de là sud le long de la ligne en dernier lieu mentionnée jusqu'à un point à l'est du point de départ; et de là jusqu'au dit point de départ.

J. PALLISER,

Solliteur des Requérants.

Lachute, 13 janvier 1885.

307 5

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'incorporer le Synode de l'Eglise d'Angleterre du diocèse de Québec, pour pourvoir à faire authentifier et faire la preuve des minutes, journaux et canons du dit Synode; pour amender la loi concernant l'acquisition et l'aliénation des immeubles par la dite Eglise, et réglant l'administration des affaires temporelles d'icelle; et d'autoriser l'Evêque du dit diocèse à transmettre aux parties pour le bénéfice desquels elles sont tenues, certaines propriétés et fonds maintenant tenus en dépôt.

JAMES PATTON, FILS.

Secrétaire laïque du dit Synode.

GEORGE LAMPSON,

Solliteur des Requérants.

Québec, 22 janvier 1885.

323 5

NOTICE.

A demand will be made at the next session of the Quebec Legislature for an act to incorporate the "Retail dry goods merchants society of the Province of Quebec."

326

Notice is hereby given that application will be made to the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate as a town, that portion of the parish of Saint Jerusalem d'Argenteuil, in the county of Argenteuil, known as Lachute, under the provisions of the "Town Corporation general clauses act," 40 Vic. chap. 29, and amendments; and also for the erection of the said portion of the said parish into a school municipality, under the provisions of chapter fifteen, of the consolidated statutes for Lower Canada and amendments; the whole subject to the exceptions and provisions as further provided and set forth in the bill for incorporation, filed with the Clerk of the private Bills committee at Quebec.

The portion of the said parish which it is proposed to incorporate is contained within a line drawn as follows, to wit:

"Commencing at a point where the south west corner of lot 1419, of the official plan and book of reference of said parish, joint the line dividing the said parish from the township of Chatham, (Rope Walk); thence northerly along the said line to where it intersects the base of the mountain on lot 1692 C. on said plan, eight hundred and fifty-eight feet english, from the centre of Chatham road north, thence eastward along the base of the said mountain (east of Leggo's farm house) to where it joins the north river; thence ascending the centre of the said river to a point formed by the intersection of the northerly continuation of the eastern boundary line of lot 329 A, on said plan with the said centre of river (Morrison's Bridge); thence southerly along the said last mentioned line to the Main road; thence to a point on the south side of the said road, where it is joined by the line between lots 312 and 325, of said plan (Lane's); thence southerly along the continuation of the said last mentioned line to a point formed by its intersection with the easterly continuation of the centre line of Henry street, on plan B, of said parish; thence westerly along the said last mentioned line, to a point formed by its intersection with the centre line of Isabella street, on said plan B., (Barron's Bush); thence southerly along the last mentioned line to a point due east of the point of commencement; and thence to said point of commencement.

J. PALLISER,

Sollicitor for Applicants.

Lachute, 13th January, 1885.

308

Notice is hereby given that at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, application will be made for the passing of an Act to incorporate the Synod of the Church of England, of the diocese of Quebec, to provide for the authenticating and proving the minutes, journals and canons of the said Synod, to amend the law respecting the acquisition and alienation of immovable property by the said Church, and regulating the management of the temporalities thereof, and to enable the Bishop of the said diocese to transfer, to the parties for whose benefit they are held, certain properties and funds now held in trust.

JAMES PATTON, JUNIOR,

Lay Secretary of the said Synod.

GEORGE LAMPSON,

Sollicitor for Applicants.

Quebec, 22nd January, 1885.

324

Avis est donné qu'il sera fait application à la Législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour un bill permettant de vendre une propriété située dans la paroisse de Sainte-Généviève, dans le comté de Jacques-Cartier, et portant le numéro 195, des plan et livre de renvoi faits pour les fins d'enregistrement dans la dite paroisse; la dite propriété substituée en faveur des enfants de Tancrède Rodolphe Barbeau, par le testament de François Barbeau, décédé en mars 1865, le dit testament a été reçu devant le notaire J. Filiatrault.

CHAGNON & CORRIVEAU,
521 2 Avocats du Requéant.

AVIS.

On demandera à la législature de Québec, lors de sa prochaine session, de venir en aide à Henri Arsène Germain, aspirant à la pratique de la profession d'avocat, que la mort de son dernier patron met dans l'impossibilité de prouver suivant la loi les 18 derniers mois de sa cléricature.

Montréal, 26 janvier 1885. 343 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la prochaine session de la Législature de Québec, pour obtenir un acte incorporant "The Saint George Skating Club."

A. W. ATWATER,
Solliciteur des requérants.
Montréal, 28 janvier 1885. 363 4

AVIS

Est par le présent donné que le soussigné s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le barreau de la province de Québec à l'admettre, après examen, à la pratique de la profession d'avocat et de procureur.

GEDEON BELAND.
Louiseville, 28 janvier 1885. 353 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "Le club de raquettes le Canadien de Montréal."

C. O. LAPIERRE,
Secrétaire.
463 3

Avis Divers.

Canada, Province de Québec, District de Saint-François. } Dans la Cour Supérieure, St. François.
No. 212.

Olivine Dufault, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, épouse de Atraham Codaire, fils, du même lieu, entrepreneur, dûment autorisée à l'effet de cette poursuite par un juge de la cour supérieure, à ester en justice,
Demanderesse;

vs.

Abraham Codaire, fils, de la dite cité de Sherbrooke, en le susdit district de Saint-François,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour institué en cette cause.

CAMIRAND, HURD & FRASER,
Procureurs de la Demanderesse.
Sherbrooke, 11 février 1885. 577

Notice is hereby given that application will be made at the Legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to authorize the sale of a property situate in the parish of Sainte Geneviève, in the county of Jacques Cartier, and numbered 195, on the plan and book of reference drawn up for registration purposes in the said parish; the said property substituted in favor of the children of Tancrède Rodolphe Barbeau, by the will and testament of François Barbeau, deceased in March, 1865, the said testament was received before J. Filiatrault, notary.

CHAGNON & CORRIVEAU,
522 Attorneys for Applicant

NOTICE.

Application will be made to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to come to the relief Henri Arsène Germain, a candidate for the practise of the profession of advocate, who, through the death of his last patron, is unable to prove as required by law, that during the last eighteen months he attended the office of his patron.

Montreal, 26th January 1885. 344

Notice is hereby given that application will be made at the next session of the Quebec Legislature for an act to incorporate "The Saint George Skating Club."

A. W. ATWATER,
Solliciteur for Applicants.
Montreal, 28th January, 1885. 364

NOTICE

Is hereby given that the undersigned will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to authorize the Bar of the province of Quebec to admit him, after examination, to the practice of the profession of advocate and attorney.

GEDEON BELAND,
Louiseville, 28th January, 1885. 354

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act incorporating "Le club de raquettes le Canadien de Montréal."

C. O. LAPIERRE,
Secretary.
464

Miscellaneous Notices.

Canada, Province of Quebec, District of Saint Francis. } In the Superior Court, Saint Francis.
No. 212.

Olivine Dufault, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, wife of Abraham Codaire, junior, of the same place, contractor, for the purposes of this suit duly authorized by a judge of the superior court, to *ester en justice*,
Plaintiff;

vs.

Abraham Codaire, junior, of the said city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis aforesaid,
Defendant.

An action *en séparation de biens* has this day been instituted in this cause.

CAMIRAND, HURD & FRASER,
Attorneys for Plaintiff.
Sherbrooke, 11th February. 1885. 578

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Avis public est par le présent donné qu'en vertu de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, sous un mois après la dernière publication de cet avis, une demande sera faite au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec, par les personnes ci-après nommées, pour obtenir des lettres patentes sous le grand sceau, leur accordant une charte, les constituant et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie créée par la dite charte, en corps politique et incorporé en vertu des dispositions du susdit acte.

Le nom proposé de la compagnie sera "The Manufacturing Stationers Company."

Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont de manufacturer des livres, des livres en blanc et toutes choses en rapport avec les affaires de relieurs et de manufacturer du papier.

L'endroit en la province où les affaires de la compagnie se feront, sera en la cité de Montréal, où le principal bureau de la dite compagnie sera établi.

Le fonds social de la dite compagnie sera de vingt-cinq mille piastres, divisé en cinq cents actions de cinquante piastres chacune, avec pouvoir en faveur de la dite compagnie d'augmenter son capital jusqu'à trente-cinq mille piastres; le dit montant divisé en sept cents actions de cinquante piastres chacune.

Les noms au long et professions de chacun des requérants sont comme suit :

Samuel Edward Dawson, William Valentine Dawson et Charles Frederick Dawson, tous marchands, L. Ruggles Church, avocat et Conseil de la Reine, et George Sully, relieur, et tous de la cité de Montréal, tous sont sujets anglais, et dont les trois premiers nommés seroat les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
Procureurs des Requérants.

Montréal, 11 février 1885. 503 2

Province de Québec,
District de Montréal. } Cour Supérieure.

Dame Ellen Ryan, a institué ce jour une action en séparation de biens contre son époux Daniel Hayes, commerçant, de la cité de Montréal.

E. G. LEVY,

Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 6 février, 1885. 465 2

Canada,
Province de Québec,
District de Montmagny. } Cour Supérieure.
No. 353.

Dame Marie E. Adeline Blouin, de la paroisse de Saint-Valier, comté de Bellechasse, épouse de Arcadius Turcot, cultivateur, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Arcadius Turcot, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée ce jour.

P. AUG. CHOQUETTE,
Procureur du Demandeur.

Montmagny, 2 février 1885. 405 3

Province de Québec,
District de Montréal. } Cour Supérieure.
No. 261.

Dame Cécile Plante, des cité et district de Montréal, épouse de Prudent Lizotte, commerçant, du même lieu, a institué contre son dit époux une action en séparation de biens.

DAVID & LAURENDEAU,

Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 17 janvier 1885. 419 3

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

Public notice is hereby given that in pursuance of the Joint Stock Companies Incorporation Act, application will be made, within one month after the last publication of this notice, to His Honor the Lieutenant Governor of the province of Quebec, in council, by the persons hereinafter named, to obtain letters patent under the great seal, granting them a charter constituting them and such others as may hereafter become shareholders in the company created by the said charter, a body politic and corporate, under the provisions of the above act.

The proposed name of the company is the "Manufacturing Stationers Company."

The objects for which incorporation is sought, are the carrying on the manufacture of books, blank books and all things pertaining to the business of bookbinders and manufacturing stationers.

The place within the province where the business of the said company will be carried on, will be in the city of Montreal, where the chief office of the said company shall be established.

The capital stock of the said company will be twenty five thousand dollars, divided into five hundred shares of fifty dollars each, with power to the said company to increase its capital to thirty five thousand dollars, divided into seven hundred shares of the said amount of fifty dollars each.

The names in full and the callings of each of the applicants are as follows: Samuel Edward Dawson, William Valentine Dawson and Charles Frederick Dawson, all merchants. L. Ruggles Church, advocate and Queen's Counsel, and George Sully, bookbinder, and all of the said city of Montreal, all of whom are british subjects, and the three first named of whom will be the first or provisional directors of the company.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
Attorneys for Applicants.

Montreal, 11th February, 1885. 504

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

Dame Ellen Ryan, has this day instituted an action for separation as to property against her husband Daniel Hayes, of the city of Montreal.

E. G. LEVY,

Attorney for Plaintiff.

Montreal, 6th February, 1885. 466

Canada,
Province of Quebec,
District of Montmagny. } Superior Court.
No. 353.

Dame Marie E. Adeline Blouin, of the parish of Saint Valier, county of Bellechasse, wife of Arcadius Turcot, farmer, of the said parish, judicially authorized to ester *ex jure*,

Plaintiff ;

vs.

The said Arcadius Turcot, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

P. AUG. CHOQUETTE,
Atty. for Plaintiff.

Montmagny, 2nd February, 1885. 406

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.
No. 261.

Dame Cécile Plante, of the city and district of Montreal, wife of Prudent Lizotte, trader, of the same place, has instituted against her said husband an action for separation as to property.

DAVID & LAURENDEAU,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 17th January, 1885. 420

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 406.

Dame Emelienne Adam, des cité et district de Montréal, épouse de Adélard Champoux, hôtelier, du même lieu, a, ce jour institué une action en séparation de biens contre son dit époux.

LECLERC & ALLARD,
 Avocats de la Demanderesse.
 Montréal, 30 janvier 1885. 435 3

AVIS.

Est par le présent donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du chemin de fer "Le Grand Nord," aura lieu au bureau de la compagnie, Nos. 7 et 9, Côte de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, mardi, le troisième jour de mars 1885, à onze heures de l'avant-midi.

L. A. GLOBENSKY,
 Secrétaire-Trésorier.
 Montréal, 31 janvier 1885. 413 3

Canada, }
 Province de Québec, } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Saint-François. }
 No. 196.

Mary Emma Huntington, du canton de Compton, dans le district de Saint-François, épouse de Henry Jesse Pennoyer, cultivateur, de Compton susdit, et officier d'accise, autorisé judiciairement à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Henry Jesse Pennoyer, Défendeur.
 La demanderesse a intenté une action en séparation de corps et de biens contre son dit mari.
 HALL, WHITE & CATE,
 Procureurs de la Demanderesse.
 Daté 30 janvier 1885. 411 3

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, pour obtenir des lettres patentes d'incorporation, incorporant une compagnie comme suit :

1. Le nom proposé de la compagnie sera "The Montreal Stock Yards Company (en commandite)."
2. Les objets pour lesquels l'incorporation est demandée sont : ériger, maintenir, exploiter et faire les affaires de commerce d'animaux vivants, les nourrir et les élever, construire des bâtisses, faire valoir et maintenir des abattoirs, saler et paqueter le lard, exprimer la substance du lard et du suif, fabriquer du savon, et toutes autres affaires y ayant rapport, d'établir, faire fonctionner des marchés pour les chevaux, animaux vivants, dans le but de faire aucun contrat avec la cité de Montréal, de collecter les revenus du marché d'aucune ville ou de faire exécuter les dispositions d'aucuns règlements passés ou à être passés à l'avenir par telle dite cité en rapport aux animaux ou marchés d'animaux vivants.
3. La principale place d'affaires de la compagnie sera en la cité de Montréal.
4. Le montant proposé du fonds social sera de \$200,000.
5. Le nombre d'actions sera de deux mille, et le montant de chacune sera de cent piastres.

6. Les noms des requérants sont : Thomas Frederick Johns, William Wesley Graig, Samuel Price, exportateur d'animaux, Robert Bickerdike, commerçant, et Henry Charles Telfer, commis, tous des cité et district de Montréal, sujets de Sa Majesté, lesquels tous seront les premiers directeurs de la Compagnie.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
 Solliciteurs des Requérants.
 Montréal, 28 janvier 1885. 361 4

Province of Québec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 406.

Dame Emelienne Adam, of the city and district of Montreal, wife of Adélard Champoux, inn-keeper, of the same place, has this day instituted an action for separation as to property against her said husband.

LECLERC & ALLARD,
 Attornies for Plaintiff.
 Montreal, 30th January, 1885. 436

NOTICE

Is hereby given that the general annual meeting of the shareholders of the "Great Northern Railway Company," will be held at the office of the Company, Nos. 7 and 9, Place d'Armes Hill, in the city of Montreal, on Tuesday, the third day of March, 1885, at eleven o'clock in the forenoon.

L. A. GLOBENSKY,
 Secretary treasurer.
 Montreal, 31st January, 1885. 414

Canada, }
 Province of Québec, } *In the Superior Court.*
 District of Saint Francis. }
 No. 196.

Mary Emma Huntington, of the township of Compton, in the district of Saint Francis, wife of Henry Jesse Pennoyer, of Compton aforesaid, farmer and excise officer, judicially authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Henry Jesse Pennoyer, Defendant.
 The plaintiff has instituted an action en séparation de corps et de biens from her said husband.
 HALL, WHITE & CATE,
 Attorneys for Plaintiff.
 Dated, 30th January, 1885. 412

Public notice, is hereby given that an application will be made to His Honor the lieutenant governor of this province, for letters patent of incorporation, incorporating a company as follows :

1. The proposed name of the company to be "The Montreal Stock Yards Company (limited)."
2. The objects for which the incorporation is sought are the erecting, maintaining, operating and carrying on the business of stock yards, the feeding and housing of cattle and live stock, the building operating and maintaining abattoirs, pork packing and curing establishments, rendering lard and tallow, soap making and any business incidental thereto, establishing, carrying on horse cattle and live stock markets, and for the purpose of carrying on any contract, the company might make with the city of Montreal, to collect the fees from any city markets, or to carry out the provisions of any by-law passed or hereafter to be passed by the said city, with reference to cattle or live stock markets.
3. The chief place of business of the company to be in the city of Montreal.
4. The proposed amount of the capital stock to be \$200,000.
5. The number of shares to be two thousand, and the amount of each share one hundred dollars.
6. The names of the applicants are : Thomas Frederick Johns, William Wesley Craig, Samuel Price, cattle exporters, Robert Bickerdike, trader, and Henry Charles Telfer, clerk, all residents of the city and district of Montreal, subjects of Her Majesty, and all of whom are to be the first directors of the company.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
 Solliciteurs for Applicants.
 Montreal, 28th January, 1885. 362

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Avis public est par le présent donné que, en vertu des dispositions de l'acte des compagnies à fonds social, sous un mois après la dernière publication de cet avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur en conseil de la province de Québec, par les personnes ci après nommées, pour obtenir des Lettres Patentes sous le Grand Sceau, leur accordant une charte, les constituant et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la compagnie créée par la dite charte en corps politique et incorporé en vertu des dispositions du susdit acte.

Le nom proposé de la compagnie sera "The Canadian Subscription Company."

L'objet pour lequel l'incorporation est demandé, est de publier et vendre des livres, des cartes, des imprimés et autres articles semblables.

La principale place d'affaires et bureau de la compagnie seront en la cité de Montréal.

Le fonds social sera de dix mille piastres divisé en mille actions de dix piastres chacune.

Les noms au long, résidences et professions des requérants sont : Samuel Edward Dawson, marchand ; William Valentine Dawson, marchand ; Charles Frederick Dawson, marchand, John Hood et William Brown, libraires, tous de la dite cité de Montréal, et sujets anglais, et dont les trois premiers nommés seront les premiers directeurs ou directeurs provisoires de la compagnie.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
Procureurs des Requérents.

Montréal, 28 janvier 1885. 359 4

Canada,
Province de Québec,
District de Saint-François.
No. 181.

Dans la Cour
Supérieure.

Dame Marie Casildé Brière, du canton de Weedon, dans le district de Saint-François, épouse d'Onézime Trottier, du dit canton de Weedon, commerçant, dûment autorisée à instituer cette action par un juge de la Cour Supérieure,
Demanderesse ;

vs.

Onézime Trottier, du dit canton de Weedon,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée par la demanderesse contre le défendeur.

E. CHARTIER,
Procureur de la Demanderesse.
Sherbrooke, 20 janvier 1885. 355 4

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 101.

Cour Supérieure.

Dame Jessie Mendels, de la cité de Montréal, épouse de Jacob Silverstone, dûment autorisée à ester en justice ; contre le dit Jacob Silverstone, son époux.

Une action en séparation de biens a été prise en cette cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 27 janvier 1885. 365 4

Province de Québec,
District de Montréal.
No. 1266.

Cour Supérieure.

Dame Georgiana Daigneault, épouse de Joseph Courtemanche, de Chambly-Canton, district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Courtemanche, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour intentée.

ETHIER & PELLETIER,
Procureurs de la Demanderesse.
Montréal, 15 septembre 1884. 257 5

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

Public notice is hereby given that in pursuance of the joint stock company's incorporation act, within one month after the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, in council by the persons hereinafter named to obtain letters patent under the great seal granting them a charter constituting them and such other persons as may hereafter become shareholders in the company incorporated by said charter a body politic and corporate under the provisions of the said act.

The proposed name of the said company is the "Canadian Subscription Company."

The object for which incorporation is sought is the publishing and selling books, maps, prints and similar articles.

The chief place of business and office of the company will be at the city of Montreal.

The capital stock will be ten thousand dollars in one thousand shares of ten dollars each.

The names in full, residences and professions of the petitioners are : Samuel Edward Dawson, merchant ; William Valentine Dawson, merchant ; Charles Frederick Dawson, merchant, John Hood and William Brown, *libraires*, all of the said city of Montreal, all of whom are British subjects, and the three first named of whom will be the first or provisional directors of the company.

CHURCH, CHAPLEAU, HALL & NICOLLS,
Attorneys for Applicants.

Montreal, 28th January, 1885. 360

Canada,
Province of Quebec,
District of Saint-François.
No. 181.

In the Superior
Court.

Dame Marie Casildé Brière, of the township of Weedon, in the district of Saint-François, wife of Onézime Trottier, of the said township of Weedon, trader, duly authorized for the purpose of this suit by a justice of the Superior Court,
Plaintiff ;

vs.

Onézime Trottier, of the said township of Weedon,
Defendant.

An action for separation as to property has this day been instituted by the plaintiff against the defendant.

E. CHARTIER,
Attorney for Plaintiff.
Sherbrooke, 20th January, 1885. 356

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 101.

Superior Court.

Dame Jessie Mendels, of the city of Montreal, wife of Jacob Silverstone, duly authorized to ester en justice ; against said Jacob Silverstone, her husband.

An action for separation as to property has been taken in this cause.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 27th January, 1885. 366

Province of Quebec,
District of Montreal.
No. 1266.

Superior Court.

Dame Georgiana Daigneault, wife of Joseph Courtemanche, of Chambly-Canton, district of Montreal, duly authorized to ester en justice,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Courtemanche, Defendant.
An action for separation as to property has been this day instituted.

ETHIER & PELLETIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 15th September, 1884. 258

Province de Québec, }
 District de Saint-François } *Cour Supérieure.*
 No. 195.

Dame Sarah L. Baldwin, du canton de Barnston, district de Saint-François, épouse d'Archibald Wilson, commerçant, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Archibald Wilson, du dit canton de Barnston, commerçant, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été, ce jour, intentée par la demanderesse contre son mari, le défendeur.

DOAK & BEAULUE,

Procureurs de la Demanderesse.

Sherbrooke, 29 janvier 1885. 511 2

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Clarisse Phénix, de la paroisse de Saint-Alexandre, dit district, épouse de Jean-Bte. Larivière, commerçant, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Jean-Bte. Larivière, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été intentée ce jour.

ETHIER & PELLETIER,

Procureurs de la Demanderesse.

Saint-Jean, 29 décembre 1884. 259 5

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Emilie Chaloux, épouse de Henri Courtemanche, de Chambly-canton, district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Henri Courtemanche, Défendeur.
 Une action en séparation de biens a été ce jour intentée.

ETHIER & PELLETIER,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 16 décembre 1884. 261 5

Province of Quebec, }
 District of Saint Francis } *Superior Court.*
 No. 195.

Dame Sarah L. Baldwin, of the township of Barnston, district of Saint Francis, wife of Archibald Wilson, trader, of the same place, and duly authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

Archibald Wilson, of the aforesaid township of Barnston, trader, Defendant.
 An action to obtain a separation of property has, this day, been instituted by the plaintiff against her husband, the defendant.

DOAK & BEAULUE,

Attorneys for Plaintiff.

Sherbrooke, 29th January, 1885. 512

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Clarisse Phénix, of the parish of Saint-Alexandre, in said district, wife of Jean Bte. Larivière, trader, of the same place, duly authorized to ester en justice.

Plaintiff ;

vs.

The said Jean Bte. Larivière, Defendant.
 An action for separation as to property has been this day instituted.

ETHIER & PELLETIER,

Attorneys for Plaintiff.

Saint Jean, 29th December, 1884. 260

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Emilie Chaloux, wife of Henri Courtemanche, of Chambly-canton, district of Montreal, duly authorized to ester en justice.

Plaintiff ;

vs.

The said Henri Courtemanche, Defendant.
 An action for separation as to property has been this day instituted.

ETHIER & PELLETIER,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 16th December, 1884. 262

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec. } *Dans la Cour Supérieure.*
 District de Québec. }
 No. 657.

Dans l'affaire de Lazare Turcotte, de la cité de Québec, hôtelier, failli.

Le quatrième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

LAZARE TURCOTTE.

MORISSET & DE ST. GEORGE,

Procureurs *ad litem*

Québec, 7^e février 1885. 571

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Placide Deslauriers, ci-devant entrepreneur, de la cité et du district de Montréal, et maintenant gentilhomme, de la paroisse de Sainte-Thérèse de Blainville, dans le district de Terrebonne, failli.

Lundi, le deuxième jour de mars prochain, le dit failli s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

LORANGER & BEAUDIN,

Avocats du dit failli.

Montréal, 19 janvier 1885. 263 5

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *In the Superior Court.*
 District of Quebec. }
 No. 657.

In the matter of Lazare Turcotte, of the city of Québec, hotelkeeper, an Insolvent.

On the fourth day of April next, the undersigned will petition the said court for his discharge in virtue of the said act.

LAZARE TURCOTTE.

MORISSET & DE ST. GEORGE,

Attorneys *ad litem*.

Québec, 17th February, 1885. 572

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Placide Deslauriers, heretofore contractor, of the city and district of Montreal, and now gentleman, of the parish of Sainte-Thérèse de Blainville, in the district of Terrebonne, an Insolvent.

On Monday, the second day of March next, the said insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

LORANGER & BEAUDIN,

Attorneys for said Insolvent.

Montreal, 19th January, 1885. 264

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN CANADIAN PACIFIC RAILWAY COMPANY

(Division Est.)

VENTE DE BAGAGE, D'EFFETS NON RÉCLAMÉS.

Avis est, par le présent donné qu'en vertu de la sous-section 4, de la section 17 de l'acte des Chemins de fer de 1879, il sera vendu par encan public, au dépôt de la Compagnie, en la cité de Montréal, MERCREDI, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER 1885, à DIX heures de l'avant-midi, tous les effets qui sont demeurés en la possession de la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien, pendant 12 mois, lesquels n'ont pas été réclamés.

Les effets peuvent être examinés au lieu de la vente.

C. DRINKWATER,
Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Montréal, 31 décembre 1884.

81 7

Règles de Cour.

Province de Québec, } Cour Supérieure pour le
District de Montréal. } Bas-Canada.
No. 2711.

Le treizième jour de février mil huit cent quatre-vingt-cinq.

PRÉSENT:—L'honorable M. le Juge JETTÉ.

James McCool *et al.*, Demandeurs ;

vs.

Alexander Beaton et John Knox, tous deux contracteurs, et faisant affaires comme tel en société, sous les nom et raison de Beaton et Knox, dans l'exécution de l'ouvrage à Archer, dans le district d'Algoma, dans la province d'Ontario, par contrat pour et avec "The Canadian Pacific Railway Company,"

Défendeurs ;

et

"The Canadian Pacific Railway Company,"

Tiers-saisi.

La cour ordonne que, par un avis dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers du dit Alexander Beaton et John Knox, les défendeurs en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelées à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du protonotaire de cette cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite *Gazette*, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre,)

GEO. H. KERNICK,
Député P. C. S.

559

Province de Québec } Cour Supérieure pour le
District de Montréal. } Bas-Canada.
No. 24.

Le sixième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-cinq.

PRÉSENT:—L'honorable M. le Juge JETTÉ.

"The Trust and Loan Company of Canada,"
Demanderesse ;

vs.

Dame Elizabeth G. Hamilton, de la cité et district de Montréal, veuve de feu Bernard Adrian *alias* McDonnell, Défenderesse ;

et

James Kelly *et al.*, Tiers saisis.

et

John Clifford, Opposant.

La cour ordonne que, par un avis dans les langues française et anglaise, à être publié deux fois

(Eastern Division.)

SALE OF UNCLAIMED BAGGAGE AND FREIGHT.

Public notice is hereby given that in pursuance of sub-section 4, of section 17 of the Railway Act of 1879, there will be sold by public auction, at the Company's depot, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY, 1885, at the hour of TEN o'clock in the forenoon, all goods which have remained unclaimed in the possession of the Canadian Pacific Railway company, for the period of twelve months.

The goods may be inspected at place of sale.

C. DRINKWATER,
Secretary.

Office of the Canadian Pacific Railway Company.

Montreal, December 31st 1884.

82

Rules of Court.

Province of Quebec, } Superior Court for Lower
District of Montreal. } Canada.
No. 2711.

The thirteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice JETTÉ.

James McCool *et al.*, Plaintiffs ;

vs.

Alexander Beaton and John Knox, both contractors, carrying on business as such in copartnership under the name and style of Beaton and Knox, in the execution of works at Archer, in the district of Algoma, in the province of Ontario, under contract for and with The Canadian Pacific Railway Company,

Defendants ;

and

The Canadian Pacific Railway Company,

Tiers saisi.

The court doth order that, by a notice in the french and english languages to be inserted twice in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Alexander Beaton and John Knox, the Defendants in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause in the office, in Montreal, of the prothonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said *Gazette*, accompanied by statement or account with proper voucher in accordance with the 603rd and 604th articles of the code of civil procedure.

(By order,)

GEO. H. KERNICK,
Deputy P. S. C.

560

Province of Quebec, } Superior Court for Lower
District of Montreal. } Canada.
No. 24.

The sixth day of February, one thousand eight hundred and eighty five.

PRESENT:—The Honorable Mr. Justice JETTÉ.

The Trust and Loan Company of Canada,
Plaintiff ;

vs.

Dame Elizabeth G. Hamilton, of the city and district of Montreal, widow of the late Bernard Adrian *alias* McDonnell, Defendant ;

and

James Kelly *et al.*, Tiers Saisis ;

and

John Clifford, Opposant.

The court doth order that, by a notice in the french and english language, to be inserted twice

dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers de la dite Dame Elizabeth G. Hamilton, la défenderesse en cette cause, qui n'auraient pas encore produit leurs réclamations, sont maintenant appelés à les produire en cette cause, au bureau, à Montréal, du protonotaire de cette Cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre.)

HONEY & GENDRON,

491 2

P. C. S.

Licitations.

LICITATION.

Province de Québec, }
District de Québec. }
No. 2496.

Avis public est par le présent donné que, par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Québec, dans le district de Québec, rendu le seize février mil huit cent quatre-vingt-cinq, et celui rendu par la Cour du Banc de la Reine, siégeant en appel, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, dans une cause dans laquelle Louis Dubois, de la paroisse de Saint-Nicolas, cultivateur, et Dame Marie Caroline Dubois, son épouse commune en biens avec lui, du même lieu, et par lui dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, sont demandeurs; et Lazare Boucher, de la paroisse Saint-Nicolas, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à Lazare Eugène Boucher, son enfant mineur, issu de son mariage avec Dame Céline Dubois, est défendeur; ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir:

1. Les quatre-sixièmes indivis du No. 353, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, étant un lot de terre; borné au nord-ouest par un chemin public, formant le cordon du troisième rang, au nord-est par le No. 354, et au sud-ouest par le No. 351, mesurant en front deux arpens et cinq perches sur trente arpens de profondeur, contenant en superficie soixante-quinze arpens—circonstances et dépendances.

2. Les quatre-sixièmes indivis du No. 379, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, étant un lot de terre; borné au nord-ouest par le premier rang, au sud-est par un chemin public, formant le cordon du troisième rang, au nord-est par les Nos. 377 et 378, mesurant en front deux arpens sur trente arpens de profondeur, contenant en superficie soixante arpens—circonstances et dépendances.

3. Les quatre-sixièmes indivis du No. 352, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, étant un lot de figure irrégulière; borné au nord-ouest et au nord-est par le premier rang, au sud-est au chemin public, et au sud-ouest par le No. 349, contenant en superficie trois arpens et soixante-quinze perches—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Le tiers indivis du No. 346, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis, étant un lot de terre; borné au nord-ouest par un chemin public, au sud-est par un chemin public, formant le cordon du troisième, au nord-est par une route publique, et au sud-ouest par le No. 344, mesurant en front un arpent et cinq perches sur vingt-neuf arpens cinq perches de profondeur, contenant en superficie quarante-quatre arpens et vingt-cinq perches—circonstances et dépendances.

in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of the said Dame Elizabeth G. Hamilton, the defendant in this cause, who have not already filed their claims, be now called upon to file them in this cause, in the office, in Montreal, of the protonotary of this court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By order.)

HONEY & GENDRON,

492

P. C. S.

Licitations.

LICITATION.

Province of Quebec, }
District of Quebec. }
No. 2496.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at Quebec, in the district of Quebec, on the sixteenth day of February, one thousand eight hundred and eighty five, and of a judgment of the court of Queen's Bench, sitting in appeal, on the eighth day of October, one thousand eight hundred and eighty three, in a cause wherein Louis DuBois, of the parish of Saint Nicolas, farmer, and Marie Caroline Dubois, of the same place, his wife, in common with him as to property and by him duly authorized to *ester en justice* and for the purposes of these presents, were plaintiffs; and Lazare Boucher, of the parish of Saint Nicolas, in his quality of tutor elected in due course of law to Lazare Eugène Boucher, his minor child, issue of his marriage with Dame Céline DuBois, is defendant; ordering the sale by licitation of certain immovable properties described as follows, to wit:

1. The undivided four sixths of lot No. 353, of the official cadastre of the parish of Saint Nicolas, county of Lévis, being a lot of land; bounded to the north west by a public road to the south east by a public road, forming the line of the third range, to the north east by No. 354, and to the south west by No. 351, measuring in front two arpens and five perches by thirty arpens in depth, containing in superficies seventy five arpens—circumstances and dependencies.

2. The undivided four sixths of No. 379, of the official cadastre of the parish of Saint Nicolas, county of Lévis, being a lot of land; bounded to the north west by the first range, to the south east by a public road, forming the line of the third range, to the north east by Nos. 377 and 378, measuring two arpens in front by thirty arpens in depth, containing in superficies sixty arpens—circumstances and dependencies.

3. The undivided four sixths of No. 352, of the official cadastre of the parish of Saint Nicolas, county of Lévis, being a lot of land of irregular outline; bounded to the north west and to the north east by the first range, to the south east by a public road, and to the south west by No. 349, containing in superficies three arpens and seventy five perches—with buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. The undivided third of No. 346, of the official cadastre of the parish of Saint Nicolas, county of Lévis, being a lot of land; bounded to the north west by a public road, to the south east by a public road, forming the line of the third range, to the north east by a public by-road, and to the south west by No. 344, measuring one arpent, five perches in front by twenty nine arpens five perches in depth, containing in superficies, forty four arpens and twenty five perches, circumstance and dependencies.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, le PREMIER jour de MAI prochain, cour tenante, à ONZE heures du matin, dans la salle d'audience de la Cour de la dite cité de Québec, sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier de charges, déposé au greffe du Protonotaire de la dite Cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite Cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin d'annuler, afin de charge, afin de distraire ou afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcées du droit de le faire.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER,
Procureurs ad litem.

Québec, 17 février 1885. 573
[Première publication, 21 février, 1885.]

Province de Québec, }
District d'Ottawa } Cour Supérieure.
No. 40.

VENTE PAR LICITATION.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant en le village d'Aylmer, en le dit district d'Ottawa, le quatorzième jour de janvier dernier, dix-huit cent quatre-vingt-cinq, dans une cause où Alexander T. Brown, entrepreneur, Cornelius J. Starling, entrepreneur, John J. B. Flint, avocat, David Piteathley, épiciier en gros, Thomas Kelso, épiciier en gros, tous de la cité de Belleville, en la province d'Ontario, Alexander Sutherland, de Cannifton, en la dite province, marchand de bois, et Samuel G. Beatty et Charles G. Kelso, tous deux de la cité de Toronto, en la dite province, gentilhomme, sont Demandeurs; et Sara M. Jellett, de la cité de Belleville et province d'Ontario, veuve de feu Morgan Jellett, en son vivant, de Belleville susdit, procureur, personnellement et administratrice de tous les biens et effets, droits et créances qui ont appartenus au dit Morgan Jellett, décédé, et comme tutrice nommée à Charles Harold Jellett, Ernest Arthur Jellett, Morgan Jellett, Kathleen Agnus Jellett, Sophia Marguerite Jellett, enfants mineurs issus de son mariage avec le dit Morgan Jellett, sont Défendeurs; ordonnant la licitation de certains immeubles décrits comme suit, à savoir:

1. Tous les droits, titres, réclamations, intérêts et demande tant en loi qu'en équité, venu et à venir, lesquelles dites parties ont ou peuvent prétendre avoir dans les droits miniers (in fee simple), dans et sur certains morceaux ou étendues de terre sis et situés en le canton de Portland Est, en le comté d'Ottawa, dit district, contenant suivant mesure deux cents acres, plus ou moins, et connus et désignés comme lot numéro cinq, dans le deuxième rang du canton susdit, avec le privilège du droit de passage, d'ériger des bâtisses, creuser des puits (puits miniers), faire des canaux, et le droit de couper du bois en aussi grande quantité qu'il sera nécessaire pour les bâtisses et pour les fins minières.
2. La moitié sud du lot numéro vingt-sept, dans le neuvième rang du canton de Buckingham, dit district, contenant cent acres de terre en superficie, plus ou moins.
3. Lot numéro vingt huit, dans le dit neuvième rang du canton de Buckingham, contenant deux cents acres, plus ou moins.
4. La moitié nord du lot numéro vingt-six, dans le dit neuvième rang du dit canton de Buckingham, contenant cent acres, plus ou moins.
5. La moitié sud du lot numéro vingt-six, dans le dixième rang du dit canton de Buckingham, contenant cent acres, plus ou moins.

The properties above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the FIRST day of MAY next, sitting in the Court, in the Court room of the Superior Court, sitting in the Court house, at Quebec subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges, deposited in the office of the Prothonotary of this Court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdrawn, to be made to the said licitation must be filed in the office of the Prothonotary of the said Court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and all oppositions for payment must be filed within six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER,
Attorneys ad litem.

Quebec, 17th February 1885. 574
[First published, 21st February, 1885.]

Province of Quebec, }
District of Ottawa. } Superior Court.
No. 400.

SALE BY LICITATION.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the village of Aylmer, in the said district of Ottawa, on the fourteenth day of January last, eighteen hundred and eighty five, in a cause in which Alexander T. Brown, contractor, Cornelius J. Starling, contractor, John J. B. Flint, barrister, David Piteathley, wholesale grocer, Thomas Kelso, wholesale grocer, all of the city of Belleville, in the province of Ontario, Alexander Sutherland, of Cannifton, in said province, lumberer, and Samuel G. Beatty and Charles G. Kelso, both of the city of Toronto, in said province, gentlemen, are Plaintiffs; and Sara M. Jellett, of the city of Belleville, and province of Ontario, widow of the late Morgan Jellett, in his lifetime, of Belleville aforesaid, attorney, personally and administratrix of all and singular the goods and chattels, rights and credits which were of said Morgan Jellett, deceased, and as guardian to Charles Harold Jellett, Earnest Arthur Jellett, Morgan Jellett, Kathleen Agnus Jellett, Sophia Marguerite Jellett, minor children issue of her marriage with the said late Morgan Jellett, are defendants; ordering the licitation of certain immovables described as follows, to wit:

1. All the right, title, claim, interest and demand both at law and in equity, and as well as in possession, as in expectancy which the said described parties have or may pretend to have in the mineral rights; (in fee simple), in and upon that certain parcel or tract of land situate lying and being in the township of Portland East, in the county of Ottawa, said district, containing by admeasurement two hundred acres, more or less, and known and distinguished as lot number five, in the second range of the aforesaid township, with the privilege of road-way, erecting buildings, sinking shafts, making drains and the right of cutting timber in as much a quantity as would be required for buildings and mining purposes.
2. The south half of lot number twenty seven, in the ninth range of the township of Buckingham, said district, containing one hundred acres of land in superficies, more or less.
3. Lot number twenty eight, in the said ninth range, of the township of Buckingham, containing two hundred acres, more or less.
4. The north half of lot number twenty six, in the said ninth range of the said township of Buckingham, containing one hundred acres, more or less.
5. The south half of lot number twenty six, in the tenth range of the said township of Buckingham, containing one hundred acres, more or less.

6. La moitié sud du lot numéro vingt-huit, dans le dixième rang du dit canton de Buckingham, contenant cent acres, plus ou moins.

7. La moitié sud du lot numéro vingt-sept, dans le dixième rang du dit canton de Buckingham, contenant cent acres, plus ou moins.

8. La moitié nord du lot numéro vingt-sept, dans le neuvième rang du dit canton de Buckingham, contenant cent acres, plus ou moins.

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, VENDREDI, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour du dit village d'Aylmer, dit district; sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

MACLAREN, LEET & SMITH,
Procureurs des Demandeurs.
Aylmer, 19 février 1885. 543
[Première publication, 21 février 1885.]

LICITATION.

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières. }
No. 127

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la cour supérieure, siégeant à Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, rendu le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, dans une cause dans laquelle Amable Bastien, cultivateur, de la paroisse de Saint-Justin, est demandeur; et Ignace Deshaies, commerçant, de la paroisse de Saint-Didace, en sa qualité de tuteur dûment élu en justice à David Deshaies, son fils mineur, issu de son mariage avec feu Adélaïde Dufresne, Marie Louise Doucet, épouse de Désiré Lachance, ci-devant de la paroisse de Saint-Boniface, et actuellement résidant aux Etats-Unis de l'Amérique, le dit Désiré Lachance, pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, et Louis Doucet, ci-devant cultivateur, de la paroisse de Saint-Justin, actuellement absent de la province, défendeurs, ordonnant la licitation de certains immeubles désignés comme suit, savoir:

"1. Une terre située en la paroisse de Maskinongé, dans la concession du Grand Saint-Jacques, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la paroisse de Maskinongé, sous le numéro mille cinquante-un (1051), contenant environ dix arpents en superficie; borné en front par le dit demandeur, en profondeur par Euchariste Ayotte ou ses représentants, d'un côté par Joseph Landry, et de l'autre côté par les représentants de feu David Landry—avec une grange et autres bâtiments dessus construits.

"2. Une terre située dans la paroisse de Saint-Justin, dans la concession du Grand Bois Blanc, côté nord-est d'icelle concession, contenant quarante arpents en superficie; borné en front par le ruisseau du Bois Blanc, en profondeur par les terres de la concession du ruisseau des Aulnes, et des deux côtés par le dit demandeur, laquelle terre porte et comprend sur le plan et dans le livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la paroisse de Saint-Justin, le numéro quatre cent soixante et

6. The south half of lot number twenty eight, in the tenth range, of the said township of Buckingham, containing one hundred acres, more or less.

7. The south half of lot number twenty seven, in the tenth range of the said township of Buckingham, containing one hundred acres, more or less.

8. The north half of lot number twenty seven, in the ninth range of the said township of Buckingham, containing one hundred acres, more or less.

The properties above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on FRIDAY, the TWENTY FOURTH day of APRIL next, at TEN of the clock in the forenoon, sitting the said court in the court room of the court house, in the said village of Aylmer, said district; subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw to be made to the said licitation must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the six days next, after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

MACLAREN, LEET & SMITH,
Attorneys for Plaintiffs.
Aylmer, 19th February, 1885. 544
[First published, 21st February, 1885.]

LICITATION.

Province of Quebec, }
District of Three Rivers. }
No. 127.

Public notice is hereby given that under and in virtue of a judgment of the superior court, sitting at Three Rivers, in the district of Three Rivers, on the eighteenth day of December, one thousand eight hundred and eightyfour, in a cause wherein Amable Bastien, farmer, of the parish of Saint Justin, is plaintiff; and Ignace Deshaies, trader, of the parish of Saint Didace, in his quality of tutor appointed in due course of law to David Deshaies, his child minor issue of his marriage with the late Adélaïde Dufresne, Marie Louise Doucet, wife of Désiré Lachance, heretofore of the parish of Saint Boniface, and now residing in the United States of America, and the said Désiré Lachance, to authorize and assist his said wife for the purposes of these presents, and Louis Doucet, heretofore farmer, of the parish of Saint Justin, now out of the province, defendants, ordering the sale by licitation of certain immoveable property, described as follows, to wit:

"1. A land situate in the parish of Maskinongé, in the concession of the "Grand Saint Jacques," known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the parish of Maskinongé, by the number one thousand and fifty one (1051), containing about ten arpents in superficies; bounded in front by the plaintiff, in depth by Euchariste Ayotte or his representatives, on one side by Joseph Landry, and on the other side by the representatives of the late David Landry—with a barn and other buildings thereon erected.

"2. A land situate in the parish of Saint Justin, in the concession of the "Grand Bois Blanc," on the north east side of the said concession, containing forty arpents in superficies; bounded in front by the "Ruisseau du Bois Blanc," in depth by the lands of the concession of the "Ruisseau des Aulnes," and on both sides by the plaintiff, the said land bearing and including on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the parish of Saint Justin, the number four hundred

trois (463), et la partie sud du lot numéro quatre cent soixante et quatre (464)—avec maison, grange et autres batiments dessus construits.

"3. Une terre située dans la paroisse de Saint-Justin, dans le cinquième rang de la seigneurie de Lanaudière, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la paroisse de Saint-Justin, sous le numéro cinq cent quatre-vingt-cinq (585), contenant environ un demi arpent de front sur vingt arpents de profondeur; bornée en front par le chemin de front du dit rang, en profondeur par le chemin de front du sixième rang, d'un côté par les représentants de Pierre Ayotte, et de l'autre côté par Olivier Doucet."

"4. Une terre située en la paroisse de Saint-Didace, dans le cinquième rang de la seigneurie de Lanaudière, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Maskinongé, pour la paroisse de Saint-Didace, sous le numéro cent soixante et seize (176), contenant environ un arpent de front sur vingt arpents et une perches de profondeur; bornée en front par le chemin de front du dit rang, et en profondeur par le chemin de front du sixième rang, d'un côté par Dame veuve Amaëlle Drauville, et de l'autre côté par les représentants de François Deshaies."

Les immeubles ci-dessus désignés seront mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, le SEIZIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, cour tenante, dans la salle d'audience de la cour de la dite cité des Trois-Rivières; sujets aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

HOULD & GRENIER,

Procureurs *ad litem* du Demandeur.

Trois-Rivières, 20 décembre 1884. 2955 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

LICITATION.

Province de Québec, }
District de Montréal. } Cour Supérieure.

No. 475.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant en la cité de Montréal, en le district de Montréal, le dix-huitième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, dans une certaine cause où Charlotte Hall, de la dite cité de Montréal, fille majeure et usant de ses droits, et Demanderesse; et Elizabeth Jane Judah, de la dite cité de Montréal, épouse séparée de biens de Ralph Hall Kilby, de la dite cité, agent de manufactures de quincaillerie, et le dit Ralph Hall Kilby, comme époux de la dite Elizabeth Jane Judah, afin d'autoriser sa dite épouse, sont Défendeurs; ordonnant la vente par licitation de la propriété immobilière décrite comme suit, à savoir: "Un lot de terre situé dans le quartier centre de la cité de Montréal; borné en front par la rue Craig, d'un côté au nord est par la côte de la Place d'Armes, et en arrière par la rue des Fortifications, et connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier centre, comme lot numéro cent soixante et trois (163)—avec les bâtisses sus-érigées."

L'immeuble ci-dessus désigné sera mis à l'enchère et adjugé au plus offrant et dernier enché-

and sixty three (463), and the south part of the lot number four hundred and sixty four (464)—with a house, barn and other buildings thereon erected.

"3. A land situate in the parish of Saint-Justin, in the fifth range of the "Seigneurie de Lanaudière," known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the parish of Saint-Justin, by the number five hundred and eighty five (585), containing about half of an arpent in front and twenty arpents in depth; bounded in front by the front road of the said range, in depth by the front road of the sixth range, on one side by the representatives of Pierre Ayotte, and on the other side by Olivier Doucet.

"4. A land situate in the parish of Saint-Didace, in the fifth range of the "seigneurie de Lanaudière", known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Maskinongé, for the parish of Saint-Didace, by the number one hundred and seventy six (176), containing about one arpent in front and twenty arpents and one perches in depth; bounded in front by the front road of the said range, and in depth by the front road of the sixth range, on one side by the widow of the late Amable Drauville, and on the other side by the representatives of François Deshaies."

The above described immovables will be put up to auction and adjudged to the last and highest bidder, on the SIXTEENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the court room of the said superior court, in the city of Three Rivers; subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the prothonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within the sixth days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

HOULD & GRENIER,

Attorneys *ad litem* for the Plaintiff.

Three Rivers, 20th December, 1884. 2956
[First published, 27th December, 1884.]

LICITATION.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } Superior Court.

No. 475.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting at the city of Montreal, in the district of Montreal, on the eighteenth day of November, one thousand eight hundred and eighty four, in a certain cause wherein Charlotte Hall, of the said city of Montreal, spinster, *fille majeure et usante de ses droits*, is Plaintiff; and Elizabeth Jane Judah, of the said city of Montreal, wife of and duly separated as to property from Ralph Hall Kilby, of the said city, hardware manufacturers agent, and the said Ralph Hall Kilby, as the husband of the said Elizabeth Jane Judah, for the purpose of authorizing his said wife, are Defendants; ordering the sale by licitation of the immovable property described as follows, to wit: "A lot of land situate in the centre ward of the city of Montreal; bounded in front by Craig street, on one side to the north east by Place d'Armes Hill, and in rear by Fortification lane, and known and designated on the official plan and in the book of reference of the said centre ward, as lot number one hundred and sixty three (163)—with the buildings thereon erected."

The property above described will be put up to auction and adjudged to the last and highest bid-

risseur, le DIX-HUITIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, cour tenante, dans la salle d'audience de la dite Cour Supérieure, troisième division du Palais de Justice de la dite cité de Montréal; sujet aux charges, clauses et conditions indiquées dans le cahier des charges, déposé au greffe du protonotaire de la dite cour; et toute opposition afin d'annuler, afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation, devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour, au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la vente et adjudication, et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais prescrits par le présent, elles seront forcloses du droit de le faire.

BETHUNE & BETHUNE,
Procureurs de la Demandresse
Montréal, 13 janvier 1885. 191 2

der, on the EIGHTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, sitting the court, in the court room of the said Superior Court, third division of the court house in the said city of Montreal; subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the protonotary of the said court; and any opposition to annul, to secure charges or to withdraw, to be made to the said licitation, must be filed in the office of the protonotary of the said court, fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication, and oppositions for payment must be filed within six days next after the adjudication and failing the parties to file such opposition within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

BETHUNE & BETHUNE,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 13th January, 1885. 192

Ventes par le Shérif.—Arthabaska

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
[Cour Supérieure—District des Trois Rivières.
Arthabaska, à savoir: } JOSEPH RICHARD,
No. 206. } Demandeur; contre
EVARISTE DUVAL, Défendeur.

La moitié sud-est du lot numéro trois, dans le huitième rang du canton de Wendover, contenant cent acres en superficie, plus ou moins, à la réserve des mines et minéraux en faveur de la compagnie de Pierreville.

Pour être vendu à la porte de l'église papissiale de la paroisse de Saint-Cyrille de Wendover, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Bureau du Shérif Député Shérif.
Arthabaskaville, 22 décembre 1884. 293 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

Ventes par le Shérif.—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans le cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Superior Court—District of Three Rivers.
Arthabaska, to wit: } JOSEPH RICHARD,
No. 206. } Plaintiff; against EVA-
RISTE DUVAL, Defendant.

The south east half of lot number three, in the eighth range of the township of Wendover, containing one hundred acres in superficies, more or less, with a reserve of the mines and minerals in favour of the Pierreville Company.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Cyrille de Wendover, on the TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the first day of April next.

AUGUSTE QUESNEL, Jr.,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 22nd December, 1884. 2960
[First published, 27th December, 1884.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next

bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Beauharnois.

Province de Québec, } **PETER CAVERS**,
District de Beauharnois, } de la paroisse de
No. 165. } Saint-Malachie d'Orms-
town, en le comté de Chateauguay, district de
Beauharnois, Demandeur; contre **SAMUEL**
MOFFAT, de Norton-Creek, en le comté de Cha-
teauguay, dit district, commerçant de bestiaux,
Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, No. 138, des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse ; borné au nord par le No. 139, au sud-est par la concession Norton Creek, au sud-ouest par un chemin public, mesurant en front cinq arpents sur vingt arpents de profondeur, contenant en superficie cent arpents—avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, VENDREDI, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 15 janvier 1885. Shérif.
[Première publication, 24 janvier 1885.] 281 2

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit dans et pour le district de Beauharnois.

Province de Québec, } **HUGH SYMONS**,
District de Beauharnois, } de la paroisse de
No. 641. } Saint-Louis de Gon-
zague, dit district, cultivateur, Demandeur; contre
J. J. KELLY et **LOUIS BERTRAND**, tous deux
cultivateurs, de la paroisse de Saint-Stanislas de
Kotska, Défendeurs.

Les immeubles suivants appartenant à J. J. Kelly, l'un des défendeurs en cette cause, situés dans la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska.

1. Un lot de terre, No. 178, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska ; borné en front au sud par un chemin public, au nord-est par le No. 177, au nord par la ligne de division de la cinquième et sixième concession d'Ormsdown, au sud-ouest par le No. 179, mesurant en front deux arpents, trois pieds et six pouces par vingt-cinq arpents de profondeur, superficie cinquante arpents et quarante-huit perches—et les bâties sus-érigées.

2. Un autre lot de terre, No. 179, des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas de Kotska ; borné en front au sud par un chemin public, au nord-est par le No. 178, au nord par la ligne de division de la cinquième et sixième concession d'Ormsdown, au sud-ouest par le No. 180, mesurant en front deux arpents, trois pieds et six pouces par vingt-cinq arpents de profondeur, superficie cinquante arpents et quarante-huit perches—et les bâties sus-érigées.

Pour être vendus, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, au bureau d'enregistrement du comté de Beauharnois, en la ville de Beauharnois. Bref rapportable le deux de mars aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 23 décembre 1884. Shérif.
[Première publication, 27 décembre 1884.] 2951 3

preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the district of Beauharnois.

Province of Quebec, } **PETER CAVERS**, of
District of Beauharnois, } the parish of Saint
No. 165. } Malachie d'Ormsdown,
in the county of Chateauguay, district of Beau-
harnois, Plaintiff; against **SAMUEL MOFFAT**, of
Norton-Creek, in the county of Chateauguay, said
district, drover, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Jean Chrysostôme, the No. 138, on the official plan and book of reference of the said parish ; bounded towards the north by No. 139, towards the south east by Norton-Creek concession, towards the south west by a public road, measuring in front five arpents by twenty arpents in depth, containing in superficies one hundred arpents—and buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, FRIDAY, the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at HALF PAST ELEVEN in the morning. Writ returnable the thirtieth day of March also next.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 15th January, 1885. Sheriff.
[First published, 24th January, 1885.] 282

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court in and for the district of Beauharnois.

Province of Quebec, } **HUGH SYMONS**, of
District of Beauharnois, } the parish of Saint
No. 641. } Louis de Gonzague, said
district, farmer, Plaintiff; against **J. J. KELLY**
and **LOUIS BERTRAND**, both farmers, of the
parish of Saint Stanislas de Kotska, Defendants.

The following immoveables belonging to J. J. Kelly, one of the defendants in this cause, situate in the parish of Saint Stanislas de Kotska.

1. A lot of land No. 178, on the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska ; bounded in front to the south by a public road, to the north east by No. 177, to the north by the division line between the fifth and sixth concession of Ormsdown, to the south west by No. 179, measuring in front two arpents, three feet and six inches by twenty five arpents in depth, in superficies fifty arpents and forty eight perches—with the buildings thereon erected.

2. Another lot of land, (No. 179), on the official plan and book of reference of the parish of Saint Stanislas de Kotska ; bounded in front to the south by a public road, to the north east by No. 178, to the north by the division line between the fifth and sixth concession of Ormsdown, to the south west by No. 180, measuring in front two arpents, three feet and six inches by twenty five arpents in depth, in superficies fifty arpents and forty eight perches—and the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Beauharnois, in the town of Beauharnois, on the TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of March also next.

PHILEMON LABERGE,

Beauharnois, 23rd December, 1884. Sheriff.
[First published, 27th December, 1884.] 2952

Ventes par le Shérif—Bedford.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; ces oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } GEORGE REED, Deman-
No. 3266. } deur ; contre les terres
et tenements de EUGENE LEMIEUX, Défendeur.

1. La moitié sud du lot numéro cinq, dans le cinquième rang du canton de Bolton, en le district de Bedford, supposée contenir cent acres de terre en superficie, plus ou moins.

2. Le quart nord-ouest du lot numéro cinq, dans le sixième rang du dit canton de Bolton, supposé contenir cinquante acres de terre en superficie, plus ou moins, et

3. Environ dix-huit acres de terre de forme irrégulière, étant cette partie de la moitié sud du dit lot numéro cinq, dans le dit sixième rang de Bolton, situés à l'ouest de la ligne du chemin de fer Waterloo et Magog, et traversant toute la largeur du lot; borné d'un côté par la ligne du chemin de fer, au sud par la ligne latérale du lot, à l'ouest par les terres d'un nommé Bell, et à l'est se terminant en pointe ou à peu près sur la dite ligne latérale.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté de Brome, à Knowlton, en le canton de Brome, et district de Bedford, le QUATRIÈME jour de MARS prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de mars prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburgh, 22 décembre 1884. 2939 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Bedford.

Bedford, à savoir : } LA BANQUE DES CAN-
No. 3316. } TONS DE L'EST, Deman-
deresse ; contre les terres et tenements de H. MARTIN et N. C. MARTIN, Défendeurs.

Seisi comme appartenant à N. C. Martin, un des dits défendeurs.

Tout le résidu d'un certain emplacement sis et situé dans le village de Freleighsburgh, district de Bedford, connu et désigné comme lot numéro un, sur le côté est de la rue Principale, le dit résidu mesuré et borné comme suit, à savoir : commençant à un poteau planté au coin nord-est du lot en premier lieu, appartenant à un nommé George Willis, et maintenant en possession d'un nommé Elijah S. Reynolds, et sur le dit côté est de la rue Principale; de là nord, quarante degrés et trente minutes est, une chaîne et vingt-cinq chaînons jusqu'au coin sud-ouest du dit lot numéro un; de là est, vingt-huit degrés sud jusqu'à la rivière Pike; de là le long de la dite rivière jusqu'à un orme; de là nord, quarante-sept degrés et trente minutes ouest jusqu'au dit chemin public ou point

Sheriff's Sales—Bedford.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } GEORGE REED, Plaintiff ;
No. 3266. } against the lands and tenements of EUGENE LEMIEUX, Defendant.

1. The south half of lot number five, in the fifth range of the township of Bolton, in the district of Bedford, supposed to contain one hundred acres of land in superficies, more or less.

2. The north west one fourth of lot number five, in the sixth range of said township of Bolton, supposed to contain fifty acres of land in superficies, more or less, and

3. About eighteen acres of land, of an irregular shape, being that part of the south half of said lot number five, in said sixth range of Bolton, lying west of the Waterloo and Magog Railway track, and running across the whole width of the lot; bounded on one side by the Railway track, south by the side line of lot, on the west by the lands of one Bell, and on the east coming to a point or nearly so on that side line.

To be sold at the office of the registrar for the county of Brôme, at Knowlton, in the township of Brôme and district of Bedford, on the FOURTH day of MARCH next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable the twelfth day of March next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburgh, 22nd December, 1884. 2940
[First published, 27th December, 1884.]

FIERI FACIAS.

Superior Court for Lower Canada—District of Bedford.

Bedford, to wit : } THE EASTERN TOWNS-
No. 3316. } HIPS BANK, Plaintiff ;
against the lands and tenements of H. MARTIN AND N. C. MARTIN, Defendants.

Seized as belonging to N. C. Martin, one of said Defendants :

All the remainder of that certain house lot situate and being in the village of Freleighsburgh and district of Bedford, known and distinguished by lot number one, on the easterly side of Main street, the said remainder measured and bounded as follows, to wit : beginning at a post planted at the north easterly corner of the lot formerly occupied by one George Willis, and now owned by one Elijah S. Reynolds, and on the said easterly side of Main street; thence northerly forty degrees and thirty minutes, easterly one chain and twenty five links to the south westerly corner of said lot number one; thence easterly twenty eight degrees south to Pike River; thence along to said river to an elm tree; thence northerly forty seven degrees and thirty minutes west to

de départ—avec hôtel et autres bâtisses sus-
érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement
du comté de Missisquoi, à Bedford, dans le canton
de Stanbridge, district de Bedford, le VINGT-
HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable
le septième jour de mars prochain.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sweetsburg, 22 décembre 1884. 2937 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

Ventes par le Shérif.—Iberville

A VIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nées ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu
de mentionner dans son certificat, en vertu de
l'article 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } LA BANQUE DE SAINT-
No. 140. } JEAN, Demanderesse;
contre JEAN-BAPTISTE LARIVIERE, Defen-
deur.

1. Un lot de terre situé au côté nord-est du
chemin de la Grande Ligne, en la paroisse de
Saint-Alexandre, dans le district d'Iberville,
connu et désigné aux plan et livre de renvoi
officiels de la dite paroisse de Saint-Alexandre,
sous le numéro cent quarante-trois (143), con-
tenant deux arpents de largeur sur vingt-huit
arpents de profondeur, le tout plus ou moins—
avec maison et autres bâtisses y érigées.

2. Un autre lot de terre situé au côté nord-est
du chemin de la Grande Ligne, en la dite paroisse
de Saint-Alexandre, connu et désigné aux plan et
livre de renvoi officiels de la dite paroisse, sous le
numéro cent quarante-quatre (144), contenant
deux arpents, cinq perches de largeur sur vingt-
huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins
—avec une grange y érigée.

3. Un lot de terre située au côté sud-ouest du che-
min de la Grande Ligne, en la paroisse de Saint-
Alexandre susdite, connu aux plan et livre de
renvoi officiels de la dite paroisse, sous le numéro
trois cent vingt six (326), contenant un arpent,
neuf perches et trois pieds de largeur sur vingt-
huit arpents de profondeur, le tout plus ou moins,
et dont il faut distraire un arpent, deux perches
et deux cent quarante pieds pour le chemin de
fer V. C. R. R.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Saint-Alexandre, le VINGT-
TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
douzième jour de mai prochain.

CHS. NOLIN, Shérif
Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, le 17 février 1885. 539
[Première publication, 21 février 1885.]

the aforesaid highway or place of beginning—with
hotel and other buildings thereon."

To be sold at the office of the registrar for the
county of Missisquoi, at Bedford, in the township
of Stanbridge and district of Bedford, on the
TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at
the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.
The said writ returnable on the seventh day of
March next.

SAMUEL WILLARD FOSTER,
Sheriff's Office, Sheriff.
Sweetsburg, 22nd December, 1884. 2938
[First published, 27th October, 1884.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate
under article 700 of the Code of Civil Procedure of
Lower Canada, are hereby required to make them
known according to law. All oppositions *afin*
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-*
tioni Exponas, are required to be filed with the
undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: } LA BANQUE DE SAINT-
No. 140. } JEAN, Plaintiff; against
JEAN-BAPTISTE LARIVIERE, Defendant.

1. A lot of land situated on the north east side
of the Grand Line road, in the parish of Saint
Alexandre, in the district of Iberville, known and
designated on the official plan and book of
reference of the said parish of Saint Alexandre,
under the number one hundred and forty three
(143), containing two arpents in width by twenty
eight arpents in depth, the whole more or less—
with a house and other buildings thereon erected.

2. An other lot of land situated on the north
east side of the road of the Grand Line, in the
said parish of Saint Alexandre, known on the
official plan and book of reference of the said
parish, under the number one hundred and forty
four (144), containing two arpents, five perches
in width by twenty eight arpents in depth, the
whole more or less—with a barn thereon erected.

3. A lot of land situated on the south west side
of the Grand Line road, in the parish of Saint
Alexandre aforesaid, known on the official plan
and book of reference of the said parish, under
the number three hundred and twenty six (326),
containing one arpent, nine perches and three
feet in width by twenty eight arpents in depth,
the whole more or less, and that it shall be dis-
trayed one arpent, two perches and two hundred
and forty feet for the V. C. R. Road Co.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Alexandre, on the TWENTY
THIRD day of APRIL next, at ELEVEN of the
clock in the forenoon. Said writ returnable on
the twelfth day of May next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sheriff.
Saint Johns, 17th February, 1885. 540
[First published, 21st February, 1885.]

Ventes par le Shérif—Kamouraska

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été assisés et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } **L OUIS ALPHONSE**
No. 6407. } **L LANGLAIS**, avocat,
ès-qualité, Demandeur; contre **EMILE DESSAINT**, marchand, ci-devant du village de Kamouraska, et actuellement absent de la province de Québec, et **TIBURCE DESSAINT**, bourgeois, du village de Kamouraska, conjointement et solidairement, Défendeurs, c'est à savoir:

Un emplacement sis et situé au second rang de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, de la contenance d'un demi arpent de front sur un demi arpent de profondeur, et faisant partie du lot numero trois cent vingt-trois (323), des plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska; borné au nord-ouest, au sud-ouest et au sud-est à Dame Virginie Beaubien, veuve de feu George Bouchard, et au nord-est à la route dite de l'Eglise—avec les bâtisses dessus construites, appartenances et dépendances; ce dit emplacement appartenant au défendeur Emile Dessaint. A charge par l'acquéreur de payer dans le cour de mai de chaque année la rente foncière de six piastres.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Louis de Kamouraska, **MERCREDI**, le **VINGT-DEUXIEME** jour d'**AVRIL** prochain, à **ONZE** heures avant-midi. Bref rapportable le trentième jour d'avril aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, 17 février 1885. 547
[Première publication, 21 février 1885.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Kamouraska, à savoir: } **L OUIS ACHILLE**
No. 334. } **L BERTRAND**, écuyer,
marchand, de la paroisse de l'Isle-Verte, Demandeur; contre **JOSEPH GAGNON**, cultivateur, de l'Isle-Verte, Défendeur, c'est à savoir:

1. Une terre située dans le premier rang de la paroisse de l'Isle-Verte, de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, et portant le numéro quatre-vingt-quatre (84), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Temiscouata, pour la paroisse de l'Isle-Verte; bornée au nord au fleuve Saint-Laurent, au sud-est à la petite rivière qui se trouve par le nord de la côte du village, au nord-est à Napoléon Lévesque, et au sud-ouest à Octave Boucher—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située dans le premier rang de la paroisse des Trois Pistoles, de trois arpent et deux perches de front sur quarante-deux arpents de profondeur, le tout plus ou moins, connue

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold, at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale*, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } **L OUIS ALPHONSE**
No. 6407. } **L LANGLAIS**, advocate,
ès-qualité, Plaintiff; against **EMILE DESSAINT**, merchant, heretofore of the village of Kamouraska, and now absent from the province of Québec, and **TIBURCE DESSAINT**, burgess, of the village of Kamouraska, jointly and severally, Defendants, to wit:

An emplacement situate and being in the second range of the parish of Saint Louis de Kamouraska, containing half an arpent in front by half an arpent in depth, and forming part of lot number three hundred and twenty three (323), on the official plan and book of reference of the cadastre of the parish of Saint Louis de Kamouraska; bounded to the north west, to the south west and to the south east by Dame Virginie Beaulieu, widow of the late George Bouchard, and to the north east by the road *dite de l'Eglise*—with the buildings thereon erected, appurtenances and dependencies; this said emplacement belonging to the defendant Emile Dessaint. Subject to the charge upon the purchaser of paying, during the month of May in each year, the ground rent of six dollars.

To be sold at the church door of the parish of Saint Louis de Kamouraska, on **WEDNESDAY**, the **TWENTY SECOND** day of **APRIL** next, at **ELEVEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of April also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sherrif.
Fraserville, 17th February, 1885. 548
[First published, 21st February, 1885.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } **L OUIS ACHILLE BER-**
No. 334. } **L TRAND**, esquire, mer-
chant, of the parish of l'Isle Verte, Plaintiff; against **JOSEPH GAGNON**, farmer, of l'Isle Verte, Defendant, to wit:

1. A land situate in the first range of the parish of l'Isle Verte, of two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, and numbered eighty four (84), on the official plan and book of reference of the county of Temiscouata, for the parish of l'Isle Verte; bounded to the north by the river Saint Lawrence, to the south east by the little river which his north of the village hill, to the north east by Napoleon Lévesque, and to the south west by Octave Boucher—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the first range of the parish of Trois Pistoles, of three arpents and two perches in front by forty two arpents in depth, the whole more or less, known and desi-

et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt dix-sept (397), aux plan et livre de renvoi officiels pour la paroisse des Trois-Pistoles; bornée au nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, au sud aux terres du second rang, au nord-est à Nazaire Leclerc, et au sud-ouest aux représentants de Narcisse Belleisle—avec les bâties dessus construites.

Ces deux terres seront vendues à charge des arrérages des cotisations scolaires et municipales, et des frais de constructions d'église passés et à venir.

Pour être vendues comme suit : le lot No. 1, à la porte de l'église de la paroisse de l'Isle Verte, MARDI, le TROISIEME jour de MARS prochain, à NEUF heures avant midi; et le lot No. 2, à la porte de l'église de la paroisse de Trois-Pistoles, le dit TROISIEME jour de MARS, à MIDI. Bref rapportable le douzième jour de mars prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, 24 décembre 1884. 2975 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, à savoir : } JOHN TURNER, con-
No. 6068. } ducteur de malles,
de la ville de Fraserville, Demandeur; contre
MOISE BERUBE, fermier, ci-devant de Saint-
Modeste, maintenant de Rimouski, Défendeur,
c'est-à-savoir :

1. Tous les droits de préemption et toutes les améliorations que le dit défendeur a et peut avoir dans la moitié sud des lots de terre Nos. 65 et 66, dans l'augmentation du township Withworth—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Tous les droits de préemption et toutes les améliorations que le dit défendeur a et peut avoir sur deux acres de terre de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur, sis et situés dans le township Armand, par le nord-est au nouveau chemin Témiscouata, à l'endroit appelé "Grande Fourche," bornés au front vers le sud-ouest au dit chemin Témiscouata, au nord-est au bout de la dite profondeur, joignant par le côté nord-ouest à Joseph Bérubé ou représentants, et au côté sud-est à Antoine Fortin ou représentants—avec les bâties dessus construites, s'il y en a, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Honoré, SAMEDI, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures avant-midi. Bref rapportable ce trentième jour de mars aussi prochain.

F. A. SIROIS,

Bureau du Shérif, Shérif.
Fraserville, 14 janvier 1885. 223 2
[Première publication, 17 janvier 1885.]

Ventes par le Shérif—Montmagny

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-secrétaire avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

guated under number three hundred and ninety seven (397), on the official plan and book of reference for the parish of Trois Pistoles; bounded to the north west by the River Saint Lawrence, to the south by the lands of the second range, to the north east by Nazaire Leclerc, and to the south west by the representatives of Narcisse Belleisle—with the buildings thereon erected.

These two lands to be sold subject to the charge of the arrears of school and municipal assessments and the costs already incurred for the construction of the church and those in future.

To be sold as follows: lot No. 1, at the church door of the parish of l'Isle Verte, on TUESDAY, the THIRD day of MARCH next, at NINE o'clock in the forenoon; and lot No. 2, at the church door of the parish of Trois Pistoles, on the said THIRD day of MARCH, at NOON. The said writ returnable on the twelfth day of March next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Fraserville, 24th December, 1884. 2976
[First published, 27th December, 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Kamouraska, to wit: } JOHN TURNER, mail
No. 6068. } conductor, of the town
of Fraserville, Plaintiff; against MOISE BERUBE,
farmer, heretofore of Saint Modeste, now of
Rimouski, Defendant, to wit:

1. All the rights of preemption and all the improvements which the said defendant has or may have in the south half of the lots of land Nos. 65 and 66, in the augmentation of the township of Withworth—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. All the rights of preemption and all the improvements which the said defendant has or may have on two acres of land in front by about twenty eight arpents in depth, situate and lying in the township Armand, to the north east of the new Témiscouata road, at the place called *Grande Fourche*; bounded in front south westerly by the said new Témiscouata road, to the north east by the end of the said depth, adjoining on the north west side to Joseph Bérubé or representatives, and on the south east side to Antoine Fortin or representatives—with the buildings thereon erected, if there are any, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Honoré, on SATURDAY, the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of March also next.

F. A. SIROIS,

Sheriff's Office, Sheriff.
Fraserville, 14th January, 1885. 224
[First published, 17th January, 1885.]

Sheriff's Sales.—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Montmagny, } ROMUAL TETU,
No. 226. } écuyer, arpenteur,
de la paroisse de Saint-Gervais; contre HYPOLITE MORIN, cultivateur, de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud, savoir :

1. Une terre située sur la première concession, au nord de la Rivière du Sud, de la paroisse de Saint-François, contenant dix-neuf perches de front sur quarante arpents de profondeur, connue au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre du comté de Montmagny, pour la paroisse de Saint-François, sous le No. 67—avec une grange, un fournil et un engrais dessus construits, plus un quart d'arpent de terre en superficie, plus ou moins, faisant partie du No. 68, du cadastre pour la dite paroisse de Saint-François—avec une maison et une laiterie en pierre dessus construites. Le dit lot de terre borné comme suit : au sud et au sud-ouest à la première clôture, au sud et au sud-ouest de la dite maison en pierre, au nord au terrain des représentants de feu Hubert Boulet, et au nord-est à la terre première désignée; à distraire de la terre première désignée l'emplacement de Olivier Corriveau, d'un quart d'arpent en superficie, aussi un quart d'arpent de terre en superficie dans la pointe près de la rivière du sud, appartenant à Nicolas Bélanger.

2. Une terre à bois située en la deuxième concession, au sud de la Rivière du Sud, paroisse Saint-François, contenant trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur, étant le No. 307, du dit cadastre, pour la paroisse de Saint-François—avec la réserve en faveur d'Eucher Laliberté, cultivateur, de Saint-François, de faire couler la sucrerie et prendre du bois sur la dite terre pour l'exploitation de la dite sucrerie le printemps prochain seulement.

3. Un circuit de terre situé en la paroisse de Berthier, connu au livre de renvoi et sur le plan officiel du cadastre pour la paroisse de Berthier, sous le No. 276, contenant dix huit perches de front sur six arpents de profondeur—circonstances et dépendances.

Pour être vendus, les Nos. 1 et 2, à la porte de l'église de la paroisse de Saint-François de la Rivière du Sud, LUNDI, le TRENTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin; et le No. 3, le MEME JOUR, à DEUX heures après-midi, à la porte de l'église de la paroisse de l'Assomption de Berthier. Le dit bref rapportable le huitième jour d'avril prochain.

J. D. LEPINE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montmagny, 16 janvier 1885. 249 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

Ventes par le Shérif—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le préseat donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signe, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.

District of Montmagny, } ROMUAL TETU,
No. 226. } esquire, land surveyor, of the parish of Saint Gervais; against HYPOLITE MORIN, farmer, of the parish of Saint François de la Rivière du Sud, to wit :

1. A land situate in the first concession, north of the Rivière du Sud, of the parish of Saint François, containing nineteen perches in front by forty arpents in depth, known on the official plan and book of reference of the cadastre of the county of Montmagny, for the parish of Saint François, under No. 67—with a barn, a bake house and a sty thereon erected; also a quarter of an arpent of land in superficies, more or less, forming part of No. 68, of the cadastre for the said parish of Saint François—with a house and dairy house built of stone thereon erected. The said lot of land bounded as follows: to the south and to the south west by the first fence, south and south west of the said stone house, to the north by the lot of land belonging to the representatives of the late Hubert Boulet, and to the north east by the land firstly described; to be reserved from the land firstly described the emplacement belonging to Olivier Corriveau, of a quarter of an arpent in superficies, also a quarter of an arpent of land in superficies in the valley *pointe* near the Rivière du Sud, belonging to Nicolas Bélanger.

2. A wood land situate in the second concession, south of the Rivière du Sud, parish of Saint François, containing three arpents in front by twenty arpents in depth, being No. 307, of said cadastre for the parish of Saint François—with the reserve in favor of Eucher Laliberté, farmer, of Saint François, of the right to use the sugar orchard, and to take wood on the said land for the working of the said sugar orchard, next spring only.

3. A circuit of land situate in the parish of Berthier, known on the official plan and book of reference of the cadastre for the parish of Berthier, under No. 276, containing eighteen perches in front by six arpents in depth—circumstances and dependencies.

To be sold, Nos. 1 and 2, at the church door of the parish of Saint François de la Rivière du Sud, on MONDAY, the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon; and No. 3, on the SAME DAY, at TWO o'clock in the afternoon, at the church door of the parish of l'Assomption de Berthier. The said writ returnable on the eighth day of April next.

J. D. LEPINE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montmagny, 16th January, 1885. 250
[First published, 24th January, 1885.]

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days, next after the return of the writ.

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } EDOUARD LEFEBVRE
No. 327. } DE BELLEFEUILLE,

avocat, de la cité de Montréal; DAME CAROLINE LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, épouse séparée quant aux biens de l'honorable Charles Panet, député ministre de la milice et de la défense, et ce dernier pour autoriser sa dite épouse aux fins des présentes, et CHARLES HENRI LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, gentilhomme, de la paroisse de Saint-Eustache, dans le district de Terrebonne, Demandeurs; contre les terres et tenements de DAME ELIZABETH HICKOCK, épouse séparée quant aux biens de Joseph Champagne, entrepreneur, et le dit JOSEPH CHAMPAGNE, pour autoriser son épouse aux fins des présentes et comme tuteur conjoint à la personne des enfants mineurs issus du premier mariage de la dite Dame Elizabeth Hickock, avec feu Aldéric Beauchamp, la dite Dame Elizabeth Hickock, tant en son nom personnel qu'en sa qualité de tutrice conjointe avec le dit Joseph Champagne, à la personne des enfants mineurs issus de son premier mariage avec feu Aldéric Beauchamp, en son vivant, bijoutier, du dit lieu, de Montréal, et LOUIS PLAMONDON, agent d'immeubles, tous résidant dans la cité et le district de Montréal, ce dernier *de qualité*, de tuteur aux biens des dits enfants mineurs de la dite Dame Elizabeth Hickock, Défendeurs.

Un lot de terre de forme irrégulière, situé dans la dite cité de Montréal, dans le quartier Saint-Laurent, connu sous le numéro six cent seize (616), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Laurent, contenant trente-huit pieds de largeur sur le niveau de la rue Saint-Laurent, qui le borne à une extrémité, par une profondeur de cinquante-neuf pieds; et de là ayant une largeur de cinquante pieds par une profondeur additionnelle de quatre-vingt-cinq pieds jusqu'à la rue Saint-Charles Borromée, où le dit lot de terre est borné à l'autre extrémité et à la même largeur de cinquante pieds, le tout mesure anglaise et plus ou moins; le dit lot de terre borné du côté nord-ouest par le numéro officiel six cent quinze (615), et du côté sud-est par le numéro officiel six cent dix-sept (617) — avec une bâtisse en briques à deux étages et une autre à un étage sur le niveau de la rue Saint-Laurent, et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 17 février 1885. Shérif. 553
[Première publication, 21 février 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } THE TRUST AND
No. 24. } LOAN COMPANY OF

CANADA, corporation légalement constituée par acte public du Parlement, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de DAME ELIZABETH GILLESPIE HAMILTON, des cité et district de Montréal, veuve de feu Bernard Adrian *alias* McDonnell, la défenderesse par reprise d'instance au lieu et place du dit Bernard Adrian *alias* McDonnell, de la cité de Montréal, en sa qualité de légataire universel de feu Dame Margaret O'Hara, en son vivant, de la dite cité, veuve de feu Michael McDonnell, en son vivant, du même lieu, commerçant, Défendeur.

Saisi comme appartenant à la dite Dame Elizabeth Gillespie Hamilton, la défenderesse par reprise d'instance, Défenderesse.

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } EDOUARD LEFEBVRE DE
No. 327. } BELLEFEUILLE, a vo-

cate, of the city of Montreal. DAME CAROLINE LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, wife separated as to property from the Honorable Charles Panet, deputy minister of militia and defence, and the latter to authorize his said wife for the purposes of these presents, and CHARLES HENRI LEFEBVRE DE BELLEFEUILLE, gentleman, of the parish of Saint Eustache, in the district of Terrebonne, Plaintiffs; against the lands and tenements of DAME ELIZABETH HICKOCK, wife separated as to property from Joseph Champagne, contractor, and the said JOSEPH CHAMPAGNE, to authorize his wife for the purposes of these presents, and as joint tutor to the minor children issue of the first marriage of the said Dame Elizabeth Hickock, with the late Aldéric Beauchamp, the said Dame Elizabeth Hickock, as well in her own name as in her quality of joint tutrix with the said Joseph Champagne, to the minor children issue of her first marriage with the late Aldéric Beauchamp, in his lifetime, jeweller, of Montreal aforesaid, and LOUIS PLAMONDON, real estate agent, all residing in the city and district of Montreal, the latter *de qualité* of tutor to the property belonging to the said minor children of the said Dame Elizabeth Hickock, Defendants.

A lot of land of irregular outline, situated in the said city of Montreal, in Saint Laurent ward, known under number six hundred and sixteen (616), on the official plan and book of reference of the said Saint Laurent ward, containing thirty eight feet in width upon the level of Saint Laurent street, which bounds it at one end by a depth of fifty nine feet; thence having a width of fifty feet by an additional depth of eighty five feet to Saint Charles Borromée street, where the said land is bounded at the other end and is the same width, fifty feet, the whole english measure and more or less; the said lot of land bounded on the north west side by the official number six hundred and fifteen (615), and on the south east side by the official number six hundred and seventeen (617) — with a two story brick building, and another one story building upon the level of Saint Laurent street, and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at HALF PAST ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 17th February, 1885. Sheriff. 554
[First published, 21st February, 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE TRUST AND LOAN
No. 24. } COMPANY OF CANADA,

a corporation legally constituted by public act of Parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME ELIZABETH GILLESPIE HAMILTON, of the city and district of Montreal, widow of the late Bernard Adrian *alias* McDonnell, the defendant *par reprise d'instance* in lieu et place of said Bernard Adrian *alias* McDonnell, of the city of Montreal, in his capacity of universal legatee of the late Dame Margaret O'Hara, in his lifetime, of the said city, widow of the late Michael McDonnell, in his lifetime, of the same place, trader, Defendant.

Seized as belonging to the said Dame Elizabeth Gillespie Hamilton, the defendant *par reprise d'instance*, Defendant.

1. La moitié indivise d'un lot de terre situé sur la rue Nazareth, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro mille sept cent onze (No. 1711)—avec une maison en pierre et en briques et autres bâtisses sus-érigées.

2. La moitié indivise d'un lot de terre situé au même lieu, sur la dite rue Nazareth, étant connu et désigné aux susdits plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro mille sept cent dix-huit (No. 1718)—avec une maison en pierre et en briques et autres bâtisses sus-érigées.

3. Un lot de terre situé sur la rue Nazareth, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, sous le numéro mille sept cent dix (1710)—avec une maison en pierre et en briques et autres bâtisses sus-érigées. Sujets, les trois susdits lots de terre au paiement d'une rente annuelle foncière, perpétuelle et non rachetable de six piastres, chacun des dits lots, en entier, payable le premier jour du mois de mai de chaque année aux héritiers et représentants légaux de feu l'honorable John Samuel McCord, jusqu'au vingt-neuvième jour du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-dix, et ensuite aux Dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal, (les Religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, administratrices de la propriété des pauvres du dit Hôtel-Dieu de Montréal), et à leurs successeurs pour toujours.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Montréal, 17 février 1885.
[Première publication, 21 février 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } L'HONORABLE JOHN
No. 336. } J. C. ABBOTT, des cité
et district de Montréal, écuyer, un des Conseils
en loi de Sa Majesté, en sa qualité de tuteur
dément nommé à William Robert Fitzgerald Collis
et Evaline Augusta Collis, enfants mineurs issus
du mariage de feu Robert Dennie Collis, décédé,
en son vivant, de Montréal susdit, écuyer, avec
Dame Sophia Frost, son épouse, aussi décédée,
Demandeur; contre les terres et tenements de
BENJAMIN FRIGON, des cité et district de
Montréal, entrepreneur, Défendeur.

Ces lots de terre sis et situés en la paroisse de Notre-Dame de Grâce, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, au nord du chemin de la Côte Saint-Antoine, près la cité de Montréal, et faisant front sur la rue Belœil, étant une partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, sous le numéro deux cent quatre-vingt-deux, et au plan subdivisant le dit lot et au livre de renvoi d'icelui, déposés au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, en vertu de l'article 2175 du Code Civil, sous les numéros soixante et dix-huit et quatre-vingt-six, les dits deux lots contenant dix-sept mille neuf cent un pieds en superficie, plus ou moins, mesure anglaise.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-DEUXIEME jour d'AVRIL

1. The undivided half of a lot of land situate on Nazareth street, in the city and district of Montreal, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Sainte Anne ward, under number one thousand seven hundred and eleven (No. 1711)—with a house built of stone and brick and other buildings thereon erected.

2. The undivided half of a lot of land situate in the same place, on the said Nazareth street, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Sainte Anne ward, under number one thousand seven hundred and eighteen (No. 1718)—with a house built of stone and brick and other buildings thereon erected.

3. A lot of land situate on Nazareth street, in the city and district of Montreal, being known and designated on the official plan and book of reference of the city of Montreal, Sainte Anne ward, under number one thousand seven hundred and ten (No. 1710)—with a house built of stone and brick and other buildings thereon erected. Subject, the three lots of land aforesaid to the payment of an annual perpetual and unredeemable ground rent of six dollars, each of the said lots, in full, payable on the first day of the month of May in each year, to the heirs and legal representatives of the late honorable John Samuel McCord, to the twenty ninth day of the month of September, one thousand eight hundred and ninety, and then to the Ladies of the Hôtel-Dieu of Montreal, ("Les Religieuses Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal," guardians of the property belonging to the poor of the said Hôtel-Dieu of Montreal) and to their successors for ever.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Montréal, 17th February, 1885.
[First published, 21st February, 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE HONORABLE JOHN
No. 336. } J. C. ABBOTT, of the
city and district of Montreal, esquire, one of Her
Majesty's Counsel learned in the law, in his capacity
of tutor duly appointed to William Robert
Fitzgerald Collis and Evaline Augusta Collis, the
minors children issue of the marriage of the late
Robert Dennie Collis, deceased, in his lifetime,
of Montreal aforesaid, esquire, with Dame Sophia
Frost, his wife, also deceased, Plaintiff; against
the lands and tenements of BENJAMIN FRIGON,
of the city and district of Montreal, contractor,
Defendant.

Those certain lots of land lying and being in the parish of Notre Dame de Grâce, heretofore forming part of the parish of Montreal, north of the Côte Saint Antoine road, near the city of Montreal, and fronting on Belœil street, being a portion of the lot known and designated on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal, as number two hundred and eighty two, and on the plan subdividing the said lot and in the book of reference thereof, deposited in the office of the registration division of Montreal, under the article 2175, of the Civil Code, as numbers seventy eight and eighty six, containing the said two lots seventeen thousand nine hundred and one feet in superficies, more or less, english measure.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SECOND day of APRIL next, at

prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, 549
Montréal, 17 février 1885. [Première publication, 21 février 1885.]

VENDITIONI EXPONAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA CITE DE MONTREAL, No. 2153. } Un corps politique et dûment incorporé, ayant son principal bureau et places d'affaires en la cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et ténements de DAME CATHERINE JANE HICKEY, d'Ottawa, en la province d'Ontario, épouse dâment séparée de biens de John Ramsay Fleming, du même lieu, Conseil de la Reine, et le dit JOHN RAMSAY FLEMING, afin d'autoriser et assister sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeurs.

Les terres et ténements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexé au writ de *Venditioni Exponas*, comme suit, savoir: Saisi comme appartenant aux dits défendeurs, la propriété immobilière suivante, savoir:

Un lot ou emplacement situé dans le quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal, étant le numéro sept cent quatorze (No. 714), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, préparés pour les fins d'enregistrement; borné en front par la rue Sanguinet—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la folle enchère, frais, risques et dépens de William W. Robertson, écuyer, avocat, de Montréal, le premier adjudicataire. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, 501 2
Montréal, 11 février 1885. [Première publication, 14 février 1885.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } LA BANQUE DU PEU- No. 2335. } Un corps politique et dûment incorporé suivant la loi, ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et ténements de ARMAND PREVOST, des cité et district de Montréal, y faisant affaires seul sous nom et raison de Prevost et Paradis, Défendeur.

Un emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, étant la moitié nord-ouest du lot numéro deux cent dix-neuf (219), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Berri, en arrière par une ruelle communément appelée rue Labelle, d'un côté au sud-est par le résidu du dit lot officiel numéro deux cent dix-neuf (219), et d'autre côté au nord-ouest par le lot deux cent dix-huit (218), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques—avec une maison à deux étages, en pierre et en briques et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Shérif.
Bureau du Shérif, 213 2
Montréal 14 janvier 1885. [Première publication, 17 janvier 1885.]

TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable the ninth day of May next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, 550
Montreal, 17th February, 1885. [First published, 21st February, 1885.]

VENDITIONI EXPONAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE CITY OF MONTREAL, No. 2153. } A body politic and corporate duly incorporated, having its chief office and place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of DAME CATHERINE JANE HICKEY, of Ottawa, in the province of Ontario, wife duly separated as to property of John Ramsay Fleming, of the same place, Queen's Counsel, and the said JOHN RAMSAY FLEMING, for the purpose of authorizing and assisting his said wife in the present suit, Defendants.

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, as follows, to-wit: Seized as belonging to the said Defendants, the following immoveable property, to wit:

A certain lot or emplacement situate in the Saint-Louis ward, of the city of Montreal, being number seven hundred and fourteen (No. 714), of the official plan and book of reference of said ward, prepared for the registration purposes; bounded in front by Sanguinet street—with buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of MARCH next, at TEN of the clock in the forenoon, at the *folle enchère*, costs, risks and charges of William W. Robertson, of Montreal, esquire, advocate, the former *adjudicataire*. The said writ returnable on the sixth day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff.
Sheriff's Office, 502
Montreal, 11th February 1885. [First published, 14th February, 1885.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } LA BANQUE DU PEUPLE, No. 2335. } A body politic and corporate duly incorporated according to law, having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of ARMAND PREVOST, of the city and district of Montreal, and doing business there alone as such under the name and style of Prevost and Paradis, Defendant.

An emplacement situate and being in Saint Jacques ward, in the city of Montreal, being the north west half of lot number two hundred and nineteen (219), on the official plan and book of reference of the said Saint Jacques ward, of the city of Montreal; bounded in front by Berri street, in rear by a lane commonly called Labelle's lane; on one side to the south east by the residu of the said official number two hundred and nineteen (219), and on the other side to the north west by lot No. two hundred and eighteen (218), on the official plan and book of reference of the said Saint Jacques ward—with a two story house built of stone and brick and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of MARCH next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the nineteenth day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU, Sheriff
Sheriff's Office, 214
Montreal, 14th January, 1885. [First published, 17th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, à savoir : } **REVEREND MESSIRE**
 No. 2207. } **L'ABBE LOUIS**
ETIENNE AVILA VALOIS, des cité et district de
 Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire
 de feu Simon Valois, son père, en son vivant,
 d'Hochelaga, écuyer, maintenant décédé, Deman-
 deur ; contre les terres et ténements de **ESDRAS**
HYACINTHE MERRILL de la cité de Montréal,
 et **WILLIAM HENRY MERRILL**, de la paroisse
 de la Longue Pointe, district de Montréal, mar-
 chands associés et comme tels faisant affaires
 ensemble à Montréal susdit, sous les nom et rai-
 son de H. & H. Merrill, Défendeurs.

Les dites terres et ténements mentionnés et
 décrits dans la cédule annexée au bref marqué A,
 comme suit, à savoir :

Un lopin de terre sis et situé en la cité de
 Montréal, dans le district de Montréal, connu et
 désigné aux plan et livre de renvoi officiels du
 quartier centre de la dite cité, sous le numéro
 soixante et treize (No. 73) ; borné en front par la
 rue Notre-Dame—avec les bâtisses dessus érigées.
 Le dit lopin de terre étant le même que celui
 désigné à la cédule marquée A, annexée au dit
 warrant.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
 Montréal, le DIX-HUITIEME jour de MARS pro-
 chain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref
 rapportable le vingt et unième jour de mars pro-
 chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 14 janvier 1885. 211 2
 [Première publication, 17 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

EX PARTE.

Montreal, à savoir : } **LES ECCLESIASTIQUES**
 No. 717. } **DU SEMINAIRE DE**
SAINT-SULPICE DE MONTREAL, corps poli-
 tique et dûment incorporé suivant la loi, ayant
 leur principal bureau d'affaires en la cité de
 Montréal, en le district de Montréal, requérants
 la vente de la partie du lot officiel numéro soixante
 et un (No. 61), des plan et livre de renvoi officiels
 de la Côte Saint-Luc, en la municipalité de la
 paroisse de Montréal, comme suit, à savoir :

Un morceau de terre de forme irrégulière, com-
 posé des numéros de subdivision vingt-deux, vingt-
 trois, trente-huit, cinquante-trois, soixante et
 quatre, soixante-cinq, soixante et six, soixante et
 sept, soixante et huit, soixante et neuf, soixante
 et dix, soixante et onze, soixante et douze, soixante
 et treize, soixante et quatorze, soixante et quinze,
 soixante et seize, soixante et dix-sept, soixante et
 dix-huit, soixante et dix-neuf, quatre-vingt, quatre-
 vingt-un, quatre-vingt-deux, quatre-vingt-sept,
 quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf, quatre-vingt-
 dix, quatre-vingt-onze, quatre-vingt-douze, quatre-
 vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-
 quinze et quatre-vingt-seize (Nos. de subdivisions
 22, 23, 38, 53, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73,
 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 89, 90, 91,
 92, 93, 94, 95 et 96), du lot officiel numéro soixante
 et un (61), des plan et livre de renvoi officiels de
 la Côte Saint-Luc, en la municipalité de la paroisse
 de Montréal ; borné en front par le chemin public
 de Notre-Dame de Grâces.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
 Montréal, le DIX-HUITIEME jour de MARS
 prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit
 bref rapportable le vingtième jour de mars pro-
 chain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

Bureau du Shérif, Shérif.
 Montréal, 14 janvier 1885. 215 2
 [Première publication, 17 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **THE REVEREND MESSIRE**
 No. 2207. } **L'ABBE LOUIS ETIENNE**
AVILA VALOIS, of the city and district of Mon-
 treal, in his quality and capacity of executor of
 and to the estate of the late Simon Valois, his
 father, in his lifetime, of Hochelaga, esquire, now
 deceased, Plaintiff ; against the lands and tene-
 ments of **ESDRAS HYACINTHE MERRILL**, of
 the city of Montreal, and **WILLIAM HENRY**
MERRILL, of the parish Longue Pointe, district
 of Montreal, merchant co-partners, and so doing
 business together at Montreal aforesaid, under
 the name and style of H. & H. Merrill, Defen-
 dants.

Said lands and tenements mentioned and de-
 scribed in the schedule to the writ annexed
 marked A, as follows, to wit :

A parcel of land situate and being in the city
 and district of Montreal, known and designated
 on the official plan and book of reference of Centre
 ward, of the said city, under number seventy three
 (No. 73) ; bounded in front by Notre Dame street
 —with the buildings thereon erected. The said
 parcel of land being the same as that described in
 the schedule marked A, annexed to the said
 warrant.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
 on the EIGHTEENTH day of MARCH next, at
 TEN o'clock in the forenoon. The said writ return-
 able on the twenty first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 14th January, 1885. 212
 [First published, 17th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

EX-PARTE.

Montreal, to wit : } **THE ECCLESIASTICS OF**
 No. 717. } **THE SEMINARY OF**
SAINT SULPICE OF MONTREAL, a body politic
 duly incorporated according to law, and having
 their principal place of business in the city of
 Montreal, in the district of Montreal, petitioners
 for the sale of portion of official lot number sixty
 one (No. 61), of the official plan and book of
 reference of Côte Saint Luc, in the municipality
 of the parish of Montreal, as follows, to wit :

A piece or parcel of land of an irregular figure,
 composed of the subdivision numbers twenty two,
 twenty three, thirty eight, fifty three, sixty four,
 sixty five, sixty six, sixty seven, sixty eight, sixty
 nine, seventy, seventy one, seventy two, seventy
 three, seventy four, seventy five, seventy six,
 seventy seven, seventy eight, seventy nine, eighty,
 eighty one, eighty two, eighty seven, eighty eight,
 eighty nine, ninety, ninety one, ninety two, ninety
 three, ninety four, ninety five and ninety six
 (subdivision Nos. 22, 23, 38, 53, 64, 65, 66, 67, 68,
 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82,
 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95 and 96), of lot official
 number sixty one (61), of the official plan
 and book of reference of Côte Saint Luc, in the
 municipality of the parish of Montreal ; bounded
 in front by the highway of Notre Dame de Grâces.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
 on the EIGHTEENTH day of MARCH next, at
 ELEVEN of the clock in the forenoon. The said
 writ returnable on the twentieth day of March
 next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
 Montreal, 14th January, 1885. 216
 [First published, 17th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } EDWARD BARING ET
No. 2072. } BERTRAM W. CURRIE,
tous deux de la cité de Londres, dans cette partie
de la Grande Bretagne et d'Irlande, connue comme
Angleterre, écuyer, et l'honorable SIR ALEXAN-
DER T. GALT, des cité et district de Montréal,
Chevalier K. C. M. G., en autant qu'il peut être
requis afin d'assister les dits Edward Baring et
Bertram W. Currie, au sujet de cette poursuite,
Demandeurs; contre NAPOLEON LABONTÉ,
ci-devant du village de Saint-Henri, en le district
de Montréal, gentilhomme, mais maintenant des
cité et district de Montréal, Défendeur.

La moitié ouest d'un lot de terre ou emplacement
situé en la paroisse Saint-Paul, faisant ci-
devant partie de la municipalité de la paroisse de
Montréal, étant connu et désigné aux plan et
livre de renvoi officiels de la municipalité de la
paroisse de Montréal, village Saint-Augustin, sous
le numéro vingt-cinq (25), de la subdivision du
numéro trois mille neuf cent vingt-neuf (3929);
contenant la dite moitié de lot vingt-deux pieds
de front, mesure anglaise, sur toute la profondeur
qui s'étend jusqu'au milieu d'une ruelle en arrière
à l'usage des propriétaires de la localité, et for-
mant d'après les susdits plan et livre de renvoi
officiels une superficie de deux mille six cent
quatre-vingt-quinze pieds; borné en front par la
rue Galt, en arrière par la dite ruelle, d'un côté
par le numéro vingt-six (No. 26), des susdits plan
et livre de renvoi officiels, et de l'autre côté par le
résidu du dit lot maintenant saisi en partie.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 janvier 1885.
[Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LAURENT GELINEAU,
No. 2423. } de la ville de Longueuil,
en le district de Montréal, marchand de bois,
Demandeur; contre les terres et tenements de
DAME MELANIE GLENNEY, des cité et district
de Montréal, fille majeure et usant de ses droits,
modiste, Défenderesse.

Un emplacement sis et situé en la ville de
Longueuil, district de Montréal, contenant cent
soixante et douze pieds de front sur la profondeur
qu'il peut y avoir à partir de la rue Saint-André
à aller au ruisseau Saint-Antoine, et connu sous
le numéro cinquante-deux (52), sur les plan et livre
de renvoi officiels du village de Longueuil; tenant
en front à la rue Saint-André, en profondeur au
ruisseau Saint-Antoine, d'un côté à Amable
Lamarre, et de l'autre côté à Israël Payette ou
représentants—avec une maison et autres bâtisses
y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale,
de la paroisse de Longueuil, le VINGT-SEPTIEME
jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le trente et unième
jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 21 janvier 1885.
[Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } EDWARD BARING ET
No. 1959. } BERTRAM W. CUR-
RIE, tous deux de la cité de Londres, dans cette
partie de la Grande Bretagne et d'Irlande, connue
comme Angleterre, écuyers, et l'HONORABLE
SIR ALEXANDER T. GALT, des cité et district

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } EDWARD BARING AND
No. 2072. } BERTRAM W. CURRIE,
both of the city of London, in that part of Great
Britain and Ireland, known as England, esquire,
and Honorable SIR ALEXANDER T. GALT,
of the city and district of Montreal, Knight K. C.
M. G., in so far as he may be required to assist
the said Edward Baring and Bertram W. Currie,
for the purpose of this suit, Plaintiffs; against
NAPOLEON LABONTE, formerly of the village
of Saint Henri, in the district of Montreal, gentle-
man, but presently of the city and district of
Montreal, Defendant.

The west half of a lot of land or emplacement
situate in the parish of Saint Paul, forming here-
tofore part of the municipality of the parish of
Montreal, being known and designated on the
official plan and book of reference of the muni-
cipality of the parish of Montreal, village Saint
Augustin, under number twenty five (25), of the
subdivision of number three thousand nine hun-
dred and twenty nine (3929), the said half lot
containing twenty two feet in front, english
measure, by the whole depth, which extends to
the middle of a lane in rear and by the proprietors
of the locality, and forming according to the
aforesaid official plan and book of reference, an
area of two thousand six hundred and ninety five
feet; bounded in front by Galt street, in rear by
the said lane, on one side by number twenty six
(No. 26), on the aforesaid official plan and book
of reference, and on the other side by the
remainder of said lot, now seized in part.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTY SEVENTH day of MARCH
next, at TEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the first day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 21st January, 1885.
[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } LAURENT GELINEAU, of
No. 2423. } the town of Longueuil, in
the district of Montreal, lumber merchant, Plain-
tiff; against the lands and tenements of DAME
MELANIE GLENNEY, of the city and district of
Montreal, spinster, (*filie majeure et usant de ses
droits*), milliner, Defendant.

An emplacement situate and being in the town
of Longueuil, district of Montreal, containing one
hundred and seventy two feet in front by the
depth whatever there may be from Saint André
street, to the ruisseau Saint Antoine, and known
under number fifty two (52), on the official plan
and book of reference of the village of Longueuil;
bounded in front by Saint André street, in depth
by the ruisseau Saint Antoine, on one side by
Amable Lamarre, and on the other side by Israel
Payette or representatives—with a house and
other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Longueuil, on the TWENTY SEVENTH
day of MARCH next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the thirty first
day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 21st January, 1885.
[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } EDWARD BARING AND
No. 1959. } BERTRAM W. CURRIE,
both of the city of London, in that part of Great
Britain and Ireland, known as England, esquires,
and the HONORABLE SIR ALEXANDER T.
GALT, of the city and district of Montreal, Knight

de Montréal, Chevalier, K. C. M. G., en autant qu'il peut être requis afin d'assister les dits Edward Baring et Bertram W. Currie, au sujet de cette poursuite, Demandeurs; contre les terres et tenements de NOE BARBEAU, de la Côte Saint-Paul, en le district de Montréal, menuisier, Défendeur.

La moitié d'un lot de terre situé dans la paroisse de la Côte Saint-Paul, district de Montréal, faisant ci-devant partie de la municipalité de la paroisse de Montréal, étant la partie est du dit lot, la dite moitié contenant vingt-deux pieds de large, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite municipalité, sous le numéro vingt-cinq (25), de la subdivision du numéro trois mille neuf cent vingt-neuf (3929), du dit plan; borné en front par la rue Galt, en arrière par le milieu d'une ruelle, d'un côté à l'est par le numéro vingt-six (26), de l'autre côté à l'ouest par l'autre moitié du dit lot numéro vingt-cinq (25), du dit plan—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'avril prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 21 janvier 1885. 299 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir: } ALEXANDER MITCHELL, écuyer, de la cité de Montréal; et ROBERT MITCHELL, écuyer, de la cité de Québec, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Alexander Simpson, écuyer, de Montréal susdit, Demandeurs; contre les terres et tenements de ROBERT MITCHELL, écuyer, des cité et district de Québec, James Mitchell, autrement James M. Mitchell, des cité et district de Montréal, (fils du dit Robert Mitchell) et demoiselle Eliza L. R. Mitchell, de Québec susdit, fille majeure en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Dame Eliza Lane Ross, de Montréal susdit, épouse du dit Robert Mitchell, Défendeur.

1. Un lot de terre dans le quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, contenant quatre-vingt-quatorze pieds (94) six pouces de front, le dit lot de terre comprenant les parties du lot connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels pour le dit quartier Saint-Antoine, de la cité de Montréal, sous le numéro mille huit cent quatorze (1814), lesquelles sont désignées sur le plan officiel de subdivision d'icelles par les lettres suivantes, savoir:

1. La partie nord-ouest de subdivision U du dit lot numéro mil huit cent quatorze (1814), contenant quatre pieds six pouces de front sur toute la profondeur du dit lot.

2. La subdivision V du dit lot mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front.

3. La subdivision X du dit lot mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front.

4. La partie sud-est de Y du dit numéro mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front sur toute la profondeur du dit lot, tous ces dits lots ou partie de lot susdits ayant front sur le chemin Carleton, de la cité de Montréal; et bornés en arrière par une ruelle, étant la subdivision N du dit numéro mil huit cent quatorze (1814), quartier Saint-Antoine—le tout sans bâtisses, les mesures sont anglaises.

2. Un lot de terre situé au même endroit, contenant cent douze (112) pieds de front, le dit lot de terre comprenant les parties du lot connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels

K. C. M. G., in so far as he may be required to assist the said Edward Baring and Bertram W. Currie, for the purpose of this suit, Plaintiffs; against the lands and tenements of NOE BARBEAU, of Côte Saint Paul, in the district of Montreal, carpenter, Defendant.

The half of a lot of land situate in the parish of La Côte Saint Paul, district of Montreal, forming heretofore part of the municipality of the parish of Montreal, being the east part of said lot, the said half containing twenty two feet in width, known and designated on the official plan and book of reference of the said municipality, under number twenty five (25), of the subdivision of number three thousand nine hundred and twenty nine (3929), of the said plan; bounded in front by Galt street, in rear by the middle of a lane, on one side to the east by number twenty six (26), on the other side to the west by the other half of said lot number twenty five (25), on said plan—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of April next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 21st January, 1885, 300
[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } ALEXANDER MITCHELL, esquire, and ROBERT MITCHELL, of the city of Quebec, esquire, in their capacity of executors of the last will and testament of the late Alexander Simpson, of Montreal aforesaid, esquire, Plaintiffs; against the lands and tenements of ROBERT MITCHELL, of the city and district of Quebec, esquire, James Mitchell otherwise James M. Mitchell, of the city and district of Montreal, (son of said Robert Mitchell), and Demoiselle Eliza L. R. Mitchell, of Quebec aforesaid, spinster, *filie majeure* in their capacity of executors of the last will and testament of the late Dame Eliza Lane Ross, of Montreal aforesaid, wife of said Robert Mitchell, Defendant.

1. A block of land in the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, containing ninety four feet (94) six inches in front, said land consisting of the parts of the lot known and designated on the official plan and book of reference of the Saint Antoine ward, of the city of Montreal, by the number one thousand eight hundred and fourteen (1814), which are designated on the official subdivision plan thereof by the letters following, to wit:

1. The north west part of subdivision U of said lot number one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing four feet six inches front by all the depth of said lot.

2. The subdivision V of said lot one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front.

3. The subdivision X of said lot one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front.

4. The south east part of Y of said number one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front by all the depth of said lot, all said block of land fronting on the Carleton road, of the city of Montreal; and bounded in rear by a lane, being subdivision N of said number one thousand eight hundred and fourteen (1814), Saint-Antoine ward—all without buildings, the measures are english.

2. A block of land situate at the same place, containing one hundred and twelve feet (112) in front, said land consisting of the parts of the lot known and designated on the official plan and

du dit quartier Saint-Antoine, sous le numéro mil huit cent quatorze (1814), lesquelles parts sont désignées sur le plan officiel de subdivision d'icelles par les lettres suivantes, savoir :

1. La partie nord-ouest de subdivision Q du dit lot numéro mil huit cent quatorze (1814), contenant vingt-deux pieds (22) de front sur toute la profondeur du dit lot.

2. La subdivision R du dit lot numéro mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front.

3. La subdivision S du dit lot mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front.

4. La subdivision T du dit lot numéro mil huit cent quatorze (1814), contenant trente pieds (30) de front; le dit lot de terre ou partie de lot susdits ayant front sur le chemin Carleton, de la cité de Montréal; borné en arrière par une ruelle, étant la subdivision N du dit numéro mil huit cent quatorze (1814)—sans bâtisses.

Pour être vendus à mon bureau, dans les cité et district de Montréal, dans la cité de Montréal, comme susdit, le VINGT-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Montréal, 24 décembre 1884. [Première publication, 27 décembre 1884.]

book of reference of the Saint Antoine ward aforesaid, by the number one thousand eight hundred and fourteen (1814), which are designated on the official subdivision plan thereof by the letters following, to wit :

1. The north west part of subdivision Q of said lot number one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing twenty two feet front (22), by all the depth of said lot.

2. Subdivision R of said lot number one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front.

3. Subdivision S of said lot one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front.

4. The subdivision T of said lot number one thousand eight hundred and fourteen (1814), containing thirty feet (30) in front; the said block of land fronting on the Carleton road, of the city of Montreal; and bounded in rear by a lane, being subdivision N of said number one thousand eight hundred and fourteen (1814)—without buildings.

To be sold at my office, in the city and district of Montreal, in the city of Montreal aforesaid, on the TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Montréal, 24th December, 1884. [First published, 27th December, 1884.]

Ventes par le Shérif—Outaouais.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

De la Cour Supérieure—Ottawa.

Canada, } BASILE CARRIERE, de
Province de Québec, } la cité de Hull, dans
District d'Outaouais, } le district d'Outaouais,
No. 478. } épicier, Demandeur; contre les terres et tenements de DENIS PAQUETTE, du canton de Hincks, dans le dit district, fermier, défendeur, et MM. Rochon & Champagne, Demandeurs par distraction de frais, à savoir :

Les lots numéros vingt, dans le quatrième rang du canton de Hincks, et vingt-un, dans le cinquième rang du dit canton de Hincks, contenant chaque cent arpents de terre, plus ou moins—avec deux maisons, deux granges, étables et autres bâtisses dessus érigées; aussi les lots vingt-cinq et vingt-six, dans le cinquième rang du dit canton de Hincks, contenant chaque lot cent acres de terre plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, en la cité de Hull, le TRENTIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'avril 1885.

LOUIS M. COUTLEE,

Bureau du Shérif, Aylmer, 15 janvier 1885. [Première publication, 24 janvier 1885.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court.—Ottawa.

Canada, } BASILE CARRIERE, of
Province of Québec, } the city of Hull, in the
District of Ottawa, } district of Ottawa, grocer,
No. 478. } Plaintiff; against the lands and tenements of DENIS PAQUETTE, of the township of Hincks, in the said district, farmer, Defendant, and Messrs. Rochon & Champagne, Plaintiffs *par distraction de frais*, to wit :

Lots numbers twenty, in the fourth range of the township of Hincks, and twenty one, in the fifth range of the said township of Hincks, containing each one hundred acres of land more or less—together with two houses, two barns, stables and outbuildings thereon erected; also lots twenty five and twenty six, in the fifth range of the said township of Hincks, containing each lot one hundred acres of land more or less.

To be sold at the office of the registrar of the county of Ottawa, in the city of Hull, on the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of April, 1885.

LOUIS M. COUTLEE,

Sheriff's Office, Aylmer, 15th January, 1885. [First published, 24th January, 1885.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze ours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver, peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir: } **L'HONORABLE LOUIS**
No. 2075. } **PANET**, de la paroisse
Saint-Roch de Québec, écuyer, notaire public;
contre **THORNTON RODOLPH SMITH**, de la
cité de Québec, écuyer, avocat, à savoir:

Le No. 434, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Roch de Québec Nord, comté de Québec, étant un lot de terre de figure irrégulière; borné au nord-ouest par le No. 433 et le chemin des Commissaires, au sud-est à la rivière Laitet, au nord-est au No. 433 et le chemin de Charlesbourg, et au sud-ouest par les Nos. 375, 377, 378, 379, 380, 386, 387, 388, 389, 390, 404, 405, 406, 409 et 410, du cadastre susdit, mesurant trois arpents, sept perches et trois pieds sur le chemin des Commissaires, contenant en superficie vingt-six arpents et cinquante-deux perches — avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le **NEUVIEME** jour de **MARS** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de mars prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 17 février, 1885.
[Première publication, 21 février 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } **GEORGE ALFORD**, de la
No. 980. } **GEORGE ALFORD**, de la
cité de Québec, rentier;
contre **NARCISSE ROSA**, de la cité de Québec,
constructeur de vaisseaux, à savoir:

Le No. 858, du cadastre officiel du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue du Roi, de vingt-cinq pieds de front sur soixante et un pieds de profondeur; borné au sud à la dite rue du Roi, au nord au No. 825, à l'ouest au No. 857, et à l'est au No. 859 du dit cadastre — avec bâtisses. Sujet à une rente annuelle et constituée de \$5.00 au capital de \$100.00, payable au demandeur le 29 septembre, et aux charges du titre nouvel en date du 19 novembre 1874.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le **TRENTIEME** jour d'**AVRIL** prochain, à **DIX** heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mai prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau de Shérif, Shérif.
Québec, 17 février 1885.
[Première publication, 21 février 1885.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, to wit: } **THE HONORABLE LOUIS**
No. 2075. } **PANET**, of the parish of
Saint Roch de Quebec, esquire, notary public;
against **THORNTON RODOLPH SMITH**, of the
city of Quebec, esquire, advocate, to wit:

No. 434, of the official cadastre of the parish of Saint Roch de Québec Nord, county of Quebec, being a lot of land of irregular outline; bounded on the north west by No. 433 and the Commissioner's road, on the south east by the river Laitet, on the north east by No. 433 and the Charlesbourg road, and on the south west by Nos. 375, 377, 378, 379, 380, 386, 387, 388, 389, 390, 404, 405, 406, 409 and 410, of the said cadastre, measuring three arpents, seven perches and three feet on the Commissioners road, containing in superficies twenty six arpents and fifty two perches—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the **NINTH** day of **MARCH** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of March next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 17th February, 1885. 000
[First published, 21st February, 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } **GEORGE ALFORD**, of the
No. 980. } **GEORGE ALFORD**, of the
city of Quebec, gentleman;
against **NARCISSE ROSA**, of the city of Quebec,
ship-builder, to wit:

No. 858, of the official cadastre of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, being an emplacement situate on King street, of twenty five feet in front by sixty one feet in depth; bounded to the south by the said King street, to the north by No. 825, to the west by No. 857, and to the east by No. 859 of said cadastre—with buildings. Subject to an annual constituted rent of \$5.00 on a capital of \$100.00, payable to the plaintiff on the 29th September, and to the charges of the new title *titre nouvel* dated 19th November, 1874.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the **THIRTIETH** day of **APRIL** next, at **TEN** o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of May next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Sheriff.
Québec, 17th February, 1885. 566
[First published, 21st February, 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } THE UNION BANK OF
No. 2107. } LOWER CANADA, corps
politique et dûment incorporé, faisant les affaires
de banque, et ayant son principal bureau et place
d'affaires en la cité de Québec; contre GEORGE
BURNS SYMES YOUNG, de la cité de Québec,
commis, à savoir :

1. Un neuvième indivis du No. 2159, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement situé aux coins des rues Saint-Pierre, Saint-Antoine et Sault au Matelot, de 2813 pieds en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses.
2. Un neuvième indivis du No. 2545, du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue Sainte-Geneviève, de 3152 pieds en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses.
3. Un neuvième indivis du No. 2690, du cadastre officiel du quartier Saint-Louis, de la cité de Québec, étant un emplacement situé rue d'Auteuil, de 3215 pieds en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses.
4. Un neuvième indivis du No. 1991, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un lot de terre situé rue Saint-Paul, de 36,400 pieds en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses, brasserie, etc.
5. Un neuvième indivis du No. 63, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de Québec, étant un lot de terre situé sur le chemin qui conduit à Sainte-Foye, de 27 arpents et une perche en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses.
6. Un neuvième indivis du No. 67, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de Québec, étant un lot de terre situé au coin du chemin qui conduit à Sainte-Foye et Belvédère, de 4 arpents et 98 perches en superficie.
7. Un neuvième indivis du No. 220, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Colombe de Sillery, banlieue de Québec, étant un lot de terre situé sur le côté nord du chemin Saint-Louis ou Grande Allée, de 8 arpents et 65 perches en superficie.
8. Un neuvième indivis du No. 134, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, étant un lot de terre situé sur le chemin du moulin, de 6 arpents et 50 perches en superficie—avec un neuvième indivis des bâtisses.
9. Un neuvième indivis du No. 138, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, étant un lot de terre situé à l'ouest de la rivière du Cap Rouge, de 17 arpents et 63 perches en superficie.
10. Un neuvième indivis du No. 147, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Félix du Cap Rouge, étant un lot de terre situé sur la rivière du Cap Rouge, de 16 arpents et 80 perches en superficie—avec un neuvième indivis des moulins et autres bâtisses.
11. Un neuvième indivis du No. 313, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé rue Saint-Laurent, de 56,283 pieds en superficie, à distraire les emplacements en possession de Charles Bégin et A. Cloutier.
12. Un neuvième indivis du No. 316, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé rue Saint-Laurent, de 47,167 pieds en superficie.
13. Un neuvième indivis du No. 321, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé rue Saint-Laurent, de 1,600 pieds en superficie.
14. Un neuvième indivis du No. 449, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé Côte Dawson, de 59,680 pieds en superficie.
15. Un neuvième indivis du No. 450, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé au coin de la Côte Dawson et du chemin au-dessus de la Côte, de 156,824 pieds en superficie.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE UNION BANK OF
No. 2107. } LOWER CANADA, a body
corporate and politic duly incorporated, carrying
on the business of banking, and having their office
and principal place of business in the city of
Québec; against GEORGE BURNS SYMES
YOUNG, of the city of Québec, clerk, to wit :

1. An undivided ninth of No. 2159, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being an emplacement situate on the corners of Saint Peter, Saint-Antoine and Sault-au-Matelot streets, of 2813 feet in superficies—with an undivided ninth of the buildings.
2. An undivided ninth of No. 2545, of the official cadastre of Saint Lewis ward, of the city of Québec, being an emplacement situate on Sainte Geneviève street, of 3152 feet in superficies—with an undivided ninth of the buildings.
3. An undivided ninth of No. 2690, of the official cadastre of Saint Lewis ward, of the city of Québec, being an emplacement situate on d'Auteuil street, of 3215 feet in superficies—with an undivided ninth of the buildings.
4. An undivided ninth of No. 1991, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being a lot of land situate on Saint Paul street, of 36,400 feet in superficies—with an undivided ninth of the buildings, brewery, &c.
5. An undivided ninth of No. 63, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame de Québec, being a lot of land situate on the road leading to Sainte Foye, of 27 arpents and one perche in superficies—with an undivided ninth of the buildings.
6. An undivided ninth of No. 67, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame de Québec, being a lot of land situate on the corner of the road leading to Sainte Foye and the Belvédère, of 4 arpents and 98 perches in superficies.
7. An undivided ninth of No. 220, of the official cadastre of the parish of Saint Colombe de Sillery, banlieue of Québec, being a lot of land situate on the north side of the Saint Lewis road or Grande Allée, of 8 arpents and 65 perches, in superficies.
8. An undivided ninth of No. 134, of the official cadastre of the parish of Saint Félix du Cap Rouge, being a lot of land situate on the *chemin du moulin*, of 6 arpents and 50 perches in superficies—with an undivided ninth of the buildings.
9. An undivided ninth of No. 138, of the official cadastre of the parish of Saint Félix du Cap Rouge, being a lot of land situate west of the Cap Rouge river, of 17 arpents and 63 perches in superficies.
10. An undivided ninth of No. 147, of the official cadastre of the parish of Saint Félix du Cap Rouge, being a lot of land situate on the Cap Rouge river, of 16 arpents and 80 perches in superficies—with an undivided ninth of the mills and other buildings.
11. An undivided ninth of No. 313, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on Saint Laurent street, of 56,283 feet in superficies, reserving from said lot the emplacements in possession of Charles Bégin and A. Cloutier.
12. An undivided ninth of No. 316, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on Saint Laurent street, of 47,167 feet in superficies.
13. An undivided ninth of No. 321, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on Saint Laurent street, of 1,600 feet in superficies.
14. An undivided ninth of No. 449, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate at Côte Dawson, of 59,680 feet in superficies.
15. An undivided ninth of No. 450, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the corner of the Côte Dawson and the road above the Côte, of 156,824 feet in superficies.

16. Un neuvième indivis du No. 451, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé Côte Dawson, et en arrière du No. 450, de 106,801 pieds en superficie.

17. Un neuvième indivis du No. 453, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé Côte Dawson, et en arrière du No. 455, de 3,880 pieds en superficie.

18. Un neuvième indivis du No. 455, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé Côte Dawson, de 37,309 pieds en superficie.

19. Un neuvième indivis du No. 456, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé Côte Dawson, de 59,476 pieds en superficie.

20. Un neuvième indivis du No. 464, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé rue Saint-Laurent, de 25,630 pieds en superficie.

21. Un neuvième indivis du No. 516, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève entre le No. 310, ligne du chemin de fer Grand-Tronc et le fleuve Saint-Laurent, de 507,650 pieds en superficie.

22. Un neuvième indivis du No. 517, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 12,464 pieds en superficie.

23. Un neuvième indivis du No. 518, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 14,409 pieds en superficie.

24. Un neuvième indivis du No. 519, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé en arrière des Nos. 518 et 521, du côté sud de la rue Saint-Laurent, de 47,355 pieds en superficie.

25. Un neuvième indivis du No. 520, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un grand lot de terre situé en arrière du No. 519 et au-dessus des côtes, de 517,298 pieds en superficie.

26. Un neuvième indivis du No. 521, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 17,158 pieds en superficie.

27. Un neuvième indivis du No. 522, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 5,014 pieds en superficie.

28. Un neuvième indivis du No. 523, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 13,248 pieds en superficie.

29. Un neuvième indivis du No. 524, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé en arrière des Nos. 523, 525, 526 et 527, du côté sud de la rue Saint-Laurent, de 46,170 pieds en superficie.

30. Un neuvième indivis du No. 525, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé du côté sud de la rue Saint-Laurent, de 10,600 pieds en superficie.

31. Un neuvième indivis du No. 526, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 4,598 pieds en superficie.

32. Un neuvième indivis du No. 527, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 7,469 pieds en superficie.

33. Un neuvième indivis du No. 528, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de

16. An undivided ninth of No. 451, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate at Côte Dawson, and in rear of No. 450, of 106,801 feet in superficies.

17. An undivided ninth of No. 453, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate at Côte Dawson, and in rear of No. 455, of 3,880 feet in superficies.

18. An undivided ninth of No. 455, of the official cadastre of Saint-Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate at Côte Dawson, of 37,309 feet in superficies.

19. An undivided ninth of No. 456, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate at Côte Dawson, of 59,476 feet in superficies.

20. An undivided ninth of No. 464, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on Saint Laurent street, of 25,630 feet in superficies.

21. An undivided ninth of No. 516, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot between No. 310, Grand Trunk railway line and the river Saint Lawrence, 507,650 feet in superficies.

22. An undivided ninth of No. 517, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 12,464 feet in superficies.

23. An undivided ninth of No. 518, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 14,409 feet in superficies.

24. An undivided ninth of No. 519, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate in rear of Nos. 518 and 521, on the south side of Saint Laurent street, of 47,355 feet in superficies.

25. An undivided ninth of No. 520, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a large lot of land situate in rear of No. 519, and above the hills, of 517,298 feet in superficies.

26. An undivided ninth of No. 521, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 17,158 feet in superficies.

27. An undivided ninth of No. 522, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 5,014 feet in superficies.

28. An undivided ninth of No. 523, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 13,248 feet in superficies.

29. An undivided ninth of No. 524, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate in rear of Nos. 523, 525, 526 and 527, on the south side of Saint Laurent street, of 46,170 feet in superficies.

30. An undivided ninth of No. 525, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 10,600 feet in superficies.

31. An undivided ninth of No. 526, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 4,598 feet in superficies.

32. An undivided ninth of No. 527, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 7,469 feet in superficies.

33. An undivided ninth of No. 528, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of

Lévis, étant un lot de terre situé en arrière du No. 529, du côté sud de la rue Saint-Laurent, de 42,900 pieds en superficie.

34. Un neuvième indivis du No. 529, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 8,251 pieds en superficie.

35. Un neuvième indivis du No. 530, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé entre le No. 310, le chemin de fer Grand Tronc et le fleuve Saint-Laurent, de 541,728 pieds en superficie.

36. Un neuvième indivis du No. 531, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé entre le No. 310 et le fleuve Saint-Laurent, de 616,120 pieds en superficie.

37. Un neuvième indivis du No. 532, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé entre le No. 310 et le fleuve Saint-Laurent, de 466,719 pieds en superficie.

38. Un neuvième indivis du No. 541, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud du No. 310, de 10,636 pieds en superficie.

39. Un neuvième indivis du No. 548, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé entre le No. 310 et l'ancien chemin public, de 3,220 pieds en superficie.

40. Un neuvième indivis du No. 549, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé du côté sud de l'ancien chemin public, de 23,030 pieds en superficie.

41. Un neuvième indivis du No. 550, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de l'ancien chemin public, de 121,621 pieds en superficie.

42. Un neuvième indivis du No. 551, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé entre le No. 310 et l'ancien chemin public, de 16,849 pieds en superficie.

43. Un neuvième indivis du No. 552, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté nord de la rue Saint-Laurent, de 43,902 pieds en superficie.

44. Un neuvième indivis du No. 553, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé en arrière du No. 552, du côté nord de la rue Saint-Laurent, de 14,212 pieds en superficie.

45. Un neuvième indivis du No. 558, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé au nord des Nos. 552, 553, 574, 578, et autre au nord de la rue Saint-Laurent, de 1,325,800 pieds en superficie.

46. Un neuvième indivis du No. 559, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud du No. 310.

47. Un neuvième indivis du No. 575, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté nord de la rue Saint-Laurent, de 3,900 pieds en superficie.

48. Un neuvième indivis du No. 576, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur le côté sud de la rue Saint-Laurent, de 1,830 pieds en superficie.

49. Un neuvième indivis du No. 577, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre situé sur la rue Saint-Laurent, de 7,722 pieds en superficie.

50. Un neuvième indivis du No. 578, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de terre sur le côté nord de la rue Saint-Laurent, de 8,707 pieds en superficie.

Levis, being a lot of land situate in rear of No. 529, on the south side of Saint Laurent street, of 42,900 feet in superficies.

34. An undivided ninth of No. 529, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 8,251 feet in superficies.

35. An undivided ninth of No. 530, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate between No. 310, Grand Trunk Railway and the river Saint Lawrence, of 541,728 feet in superficies.

36. An undivided ninth of No. 531, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate between No. 310 and the river Saint Lawrence, of 616,120 feet in superficies.

37. An undivided ninth of No. 532, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate between No. 310 and the river Saint Lawrence, of 466,719 feet in superficies.

38. An undivided ninth of No. 541, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of No. 310, of 10,636 feet in superficies.

39. An undivided ninth of No. 548, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate between No. 310 and the old public road, of 3,220 feet in superficies.

40. An undivided ninth of No. 549, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of the old public road, 23,030 feet in superficies.

41. An undivided ninth of No. 550, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of the old public road, of 121,621 feet in superficies.

42. An undivided ninth of No. 551, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate between No. 310, and the old public road, 16,849 feet in superficies.

43. An undivided ninth of No. 552, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the north side of Saint Laurent street, of 43,902 feet in superficies.

44. An undivided ninth of No. 553, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate in rear of No. 552, on the north side of Saint Laurent street, of 14,212 feet in superficies.

45. An undivided ninth of No. 558, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate north of Nos. 552, 553, 574, 578, and others on the north of Saint Laurent street, of 1,325,800 feet in superficies.

46. An undivided ninth of No. 559, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of No. 310.

47. An undivided ninth of No. 575, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the north side of Saint Laurent street, of 3,900 feet in superficies.

48. An undivided ninth of No. 576, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on the south side of Saint Laurent street, of 1,830 feet in superficies.

49. An undivided ninth of No. 577, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land situate on south side of Saint Laurent street, of 7,722 feet in superficies.

50. An undivided ninth of No. 578, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a lot of land on the north side of Saint Laurent street, of 8,707 feet in superficies.

51. Un neuvième indivis du No. 600, du cadastre officiel du quartier Saint-Laurent, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé sur le côté nord de la rue Saint-Laurent, de 65,900 pieds en superficie.

52. Un neuvième indivis du No. 407, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot d'eau profonde entre le No. 408, rue Commerciale et le fleuve Saint-Laurent, de 17,145 pieds en superficie.

53. Un neuvième indivis du No. 408, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé rue Commerciale, de 36,045 pieds en superficie.

54. Un neuvième indivis du No. 408 B, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé rue Commerciale, de 896 pieds en superficie.

55. Un neuvième indivis du No. 415, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot de grève et eau profonde, située en arrière du No. 416, rue Commerciale, de 18,400 pieds en superficie.

56. Un neuvième indivis du No. 417, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot de grève situé rue Commerciale, de 24,185 pieds en superficie.

57. Un neuvième indivis du No. 418, du cadastre officiel du quartier Lauzon, de la ville de Lévis, étant un lot d'eau profonde, situé en arrière du No. 417, rue Commerciale, de 9,415 pieds en superficie.

Le tout mesures anglaises, avec un neuvième indivis des bâtisses, quais, etc., construits sur chacun des dits lots.

Pour être vendus comme suit, savoir: les lots décrits en premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième lieux, en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin; les lots décrits en huitième, neuvième et dixième lieux, à la porte de l'église paroissiale de Saint-Félix du Cap Rouge, le MEME JOUR, à TROIS heures de l'après-midi; les lots décrits en onzième lieu jusqu'à celui décrit en trentième lieu inclusivement, à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube Rivière, le VINGT-QUATRIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin; les lots décrits en trentième lieu jusqu'à celui décrit en cinquante-unième lieu inclusivement, à la porte de l'église paroissiale de Saint-David de l'Aube Rivière, le VINGT-CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin; et les lots décrits en cinquante-deuxième, cinquante-troisième, cinquante-quatrième, cinquante-cinquième, cinquante-sixième et cinquante-septième lieux, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de mai prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif,
Québec, 19 février 1885.

Shérif,
567

[Première publication, 21 février 1885.]

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir: } LA CORPORATION DE LA
No. 1112. } LITE DE QUEBEC; contre
LOUIS CARRIER, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, en le district de Québec, brasseur, à savoir:

Le lot No. 3405, du cadastre officiel du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, étant un emplacement d'environ vingt-six pieds de front sur environ soixante et cinq pieds de profondeur, situé sur la rue Saint-Olivier. Sujet à une rente de six piastres, payable annuellement au 29 septembre, aux Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS

51. An undivided ninth of No. 600, of the official cadastre of Saint Laurent ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate on the north side of Saint Laurent street, of 65,900 feet in superficies.

52. An undivided ninth of No. 407, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a deep water lot between No. 408, Commercial street, and the river Saint Lawrence, of 17,145 feet in superficies.

53. An undivided ninth of No. 408, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate on Commercial street, of 36,045 feet in superficies.

54. An undivided ninth of No. 408 B, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate on Commercial street, of 896 feet in superficies.

55. An undivided ninth of No. 415, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a beach and deep water lot, situate in rear of No. 416, on Commercial street, of 18,400 feet in superficies.

56. An undivided ninth of No. 417, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a beach lot situate on Commercial street, of 24,185 feet in superficies.

57. An undivided ninth of No. 418, of the official cadastre of Lauzon ward, of the town of Lévis, being a deep water lot, situate in rear of No. 417, on Commercial street, of 9,415 feet in superficies.

The whole english measure, with an undivided ninth of the buildings, wharves, &c., erected on each of the said lots.

To be sold as follows, to wit: lots firstly, secondly, thirdly, fourthly, fifthly, sixthly and seventhly described, at my office, in the city of Québec, on the TWENTY THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; lots eighthly, ninthly and tenthly described, at the parochial church door of Saint Félix du Cap Rouge, on the SAME DAY, at THREE o'clock in the afternoon; from lots eleventhly described to thirtiethly described inclusively, at the parochial church door of Saint David de l'Aube Rivière, on the TWENTY FOURTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; lots thirty firstly described to fifty firstly described inclusively, at the parochial church door of Saint David de l'Aube Rivière, on the TWENTY FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon; and lots fifty secondly, fifty thirdly, fifty fourthly, fifty fifthly, fifty sixthly and fifty seventhly described, at the parochial church door of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY SEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of May next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office,
Québec, 19th February, 1885.

Sheriff,
568

[First published, 21st February, 1885.]

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit: } THE CORPORATION OF THE
No. 1112. } CITY OF QUEBEC; against
LOUIS CARRIER, of the parish of Saint Sauveur de Québec, in the district of Québec, brewer, to wit:

Lot No. 3405, of the official cadastre of Saint John's ward, of the city of Québec, being an emplacement of about twenty six feet in front by about sixty five feet in depth, situate on Saint Olivier street. Subject to a rent of six dollars, payable annually, on the 29th September, to the Révérendes Dames Religieuses Ursulines de Québec.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH

prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif, Québec, 22 janvier 1885. [Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **LA CORPORATION DE LA**
No. 1325. } **CITE DE QUEBEC**; contre **PIERRE LAROCHE**, des cité et district de Québec, cordonnier, à savoir :

Le tiers central du lot No. 3740, du cadastre officiel du quartier Saint Jean, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-six pieds et demi de front sur soixante et dix-sept pieds de profondeur, situé rue Richemond; borné au nord-est par Ls. Laroche, et au sud-ouest par Napoléon Laperrière—avec bâtisses.

Sujet, 1° à une rente de six piastres, payable annuellement aux représentants de feu Pierre Deligny, jusqu'au premier mai 1889; 2° à une rente de deux chelins et six deniers, payable annuellement à l'Hôtel-Dieu de Québec, jusqu'au 1er septembre 1889; 3° à une autre rente de huit piastres aussi payable annuellement à l'Hôtel-Dieu de Québec, à compter du 1er mai 1889 à perpétuité.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SEPTIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le sixième jour d'avril prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif, Québec, 22 janvier 1885. [Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOSEPH GUILLAUME**
No. 1387. } **PARADIS**, de la cité de Québec, courtier; contre **JOSEPH AUCLER** ALIAS **JOSEPH AUCLAIRE**, de Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, **JOSEPH LEGARE** ET **JACQUES LEGARE**, ces deux derniers de Saint-Charles Borromée de Charlesbourg, à savoir :

Saisi comme appartenant au dit Joseph Légré.

1° Le No. 1464, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise, étant un lot de terre situé au sud-ouest du Lac Saint-Charles, contenant en superficie quarante-six arpents et cinquante perches; borné au nord-ouest par le No. 1466, au sud-est par le No. 1463, du dit cadastre, au nord-est par le Lac Saint Charles, et au sud-ouest par la ligne limitative sud-ouest de cette paroisse.

2° Le No. 227, du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, étant un lot de terre situé sur le grand chemin de Charlesbourg, à Saint-Ambroise, contenant en superficie un arpent et vingt perches; borné au nord-ouest par le susdit grand chemin, au sud-est par le No. 226, au nord-est par le No. 228, et au sud-ouest par le No. 226 du dit cadastre—avec bâtisses.

3° Le No. 186, du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, étant un lot de terre situé sur le chemin de Saint-Bonaventure, contenant en superficie six arpents et soixante-quinze perches; borné au sud-est par le dit chemin, au nord-est par le No. 182, et au sud-ouest par le No. 187, du dit cadastre.

4° Le No. 929, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Ambroise, étant un lot de terre situé troisième concession Saint-Barthélemi, contenant en superficie seize arpents et quatre-vingt-dix perches; borné au nord-ouest par le No. 927, au sud-est par les Nos. 930 et 931, au nord-est à la ligne nord-est de la dite concession, et au sud-ouest par le No. 923 du dit cadastre.

Pour être vendus comme suit, savoir : Les lots deuxièmement et troisièmement décrits, à la porte de l'église paroissiale de Charlesbourg, le TREN-TIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du

next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of April next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Québec, 22nd January, 1885. [First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Québec, to wit : } **THE CORPORATION OF THE**
No. 1325. } **CITY OF QUEBEC**; against **PIERRE LAROCHE**, of the city and district of Québec, shoemaker, to wit :

The central third of lot No. 3740, of the official cadastre of Saint John's ward, of the city of Québec, being an emplacement of twenty six feet and a half in front by seventy seven feet in depth, situate on Richmond street; bounded to the north east by Ls. Laroche, and to the south west by Napoléon Laperrière—with buildings.

Subject, 1° to a rent of six dollars, payable annually to the representatives of the late Pierre Deligny, up to the first of May, 1889; 2° to a rent of two shillings and six pences, payable annually to the Hôtel Dieu of Québec, up to the first of September, 1889; 3° to another rent of eight dollars also payable annually to the Hôtel Dieu of Québec, from the 1st May, 1889, perpetually.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY SEVENTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of April next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Québec, 22nd January, 1885. [First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JOSEPH GUILLAUME**
No. 1387. } **PARADIS**, of the city of Québec, broker; against **JOSEPH AUCLER** ALIAS **JOSEPH AUCLAIRE**, of Saint Ambroise de la Jeune Lorette, **JOSEPH LEGARE** AND **JACQUES LEGARE**, these two last of Saint Charles Borromée de Charlesbourg, to wit :

Seized as belonging to the said Joseph Légré.

1° No. 1464, of the official cadastre of the parish of Saint Ambroise, being a lot of land situate to the south west of Lake Saint Charles, containing in superficies forty six arpents and fifty perches; bounded to the north west by No. 1466, to the south east by No. 1463, of said cadastre, to the north east by Lake Saint Charles, and to the south west by the limitary line south west of these parish.

2° No. 227, of the official cadastre of the parish of Charlesbourg, being a lot of land situate on the Charlesbourg highway, at Saint Ambroise, containing in superficies, one arpent and twenty perches; bounded to the north west by the aforesaid highway, to the south east by No. 226, to the north east by No. 228, and to the south west by No. 226 of said cadastre—with buildings.

3° No. 186, of the official cadastre of the parish of Charlesbourg, being a lot of land situate on the Saint Bonaventure road, containing in superficies six arpents and seventy five perches; bounded to the south east by the said road, to the north east by No. 182, and to the south west by No. 187, of said cadastre.

4° No. 929, of the official cadastre of the parish of Saint-Ambroise, being a lot of land situate in the third concession of Saint-Barthélemi, containing in superficies sixteen arpents and ninety perches; bounded to the north west by No. 927, to the south east by Nos. 930 and 931, to the north east by the north east line of said concession, and to the south west by No. 928 of said cadastre.

To be sold as follows, to wit : the lots secondly and thirdly described, at the parochial church door of Charlesbourg, on the THIRTIETH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon ;

matin ; et les lots premièrement et quatrième-
ment décrits, à la porte de l'église paroissiale de
Saint-Ambroise de la Jeune Lorette, le MEME
JOUR, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit
bref rapportable le premier jour de mai prochain.

ALLEYN & PAQUET,
Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 22 janvier 1885. 317 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **PIERRE EMOND**, commer-
No. 1595. } cant, de la cité de Québec ;
contre **EDOUARD DOMBROSKI**, **EMILE DOM-
BROSKI** et **MARGUERITE ALLAN**, veuve de
feu Théodore Dombroski, en son vivant, boucher,
tous de la cité de Québec, à savoir :

Le No. 1582, du cadastre officiel du quartier
Jacques Cartier, de la cité de Québec, contenant
soixante et neuf pieds de front (mesure anglaise),
sur environ cinquante-cinq pieds et quatre pouces
de profondeur ; borné en front vers le nord à la
rue Desfossés, au nord-est à M. Ducharme, et au
sud-ouest à Théophile Plamondon—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MARS
prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref
rapportable le sixième jour d'avril prochain.

ALLEYN & PAQUET,
Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 22 janvier 1885. 315 2
[Première publication 24 janvier 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Québec, à savoir : } **HENRY WALMSLEY**
No. 1944. } **WELCH**, junior, de la
cité de Québec, marchand ; contre P. S. GERMAIN,
de la paroisse de Portneuf, à savoir :

1° Le No. 59, du cadastre officiel de la paroisse
de Notre-Dame de Portneuf, comté de Portneuf,
étant un lot de terre situé au village de la dite
paroisse, contenant deux arpents et cent soixante
et deux pieds en superficie ; borné au nord-ouest
par les Nos. 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, et au chemin
public, au nord-est par les Nos. 35 et 38, et au
sud-ouest par la rivière Portneuf—avec partie de
chaussé de moulin y érigée ; sauf et excepté l'em-
placement d'Arsène Léveillé.

Soit à une rente annuelle et constituée de
\$16.00, payable à Victor Thibaudeau.

2° Le No. 97, du cadastre officiel de la paroisse
de Notre-Dame de Portneuf, comté de Portneuf,
étant un lot de terre situé au village de la dite
paroisse, contenant cinq arpents et trente-deux
perches en superficie ; borné au nord-ouest par
la rivière Portneuf, au sud-est par le No. 97 A, au
nord-est par , et au sud-ouest par
un chemin public—avec moulin à scie et partie de
chaussé y érigée.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
de Notre-Dame de Portneuf, le VINGT-HUITIEME
jour de FEVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref
rapportable le vingt et unième jour de mars pro-
chain.

ALLEYN & PAQUET,
Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 24 décembre 1884. 2963 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **WILLIAM VENNER**, de
No. 1305. } la cité de Québec, bour-
geois ; contre **FELICITE NOEL**, de Lévis, dans
le comté de Lévis, veuve de feu Pierre Bégin, et
ETIENNE LEGARE, de la cité de Québec, écuyer,
notaire public, à savoir :

Saisis comme appartenant à la défenderesse,
Dame Félicite Noël.

1° Les lots Nos. 1242, 1243, 1244, 1245, 1246,
1247, 1248, 1249, 1250 et 1251, du cadastre officiel

and the lots firstly and fourthly described, at the
parochial church door of Saint Ambroise de la
Jeune Lorette, on the SAME DAY, at TWO o'clock
in the afternoon. The said writ returnable on the
first day of May next.

ALLEYN & PAQUET,
Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1885. 318
[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **PIERRE EMOND**, trader, of
No. 1595. } the city of Quebec ; against
EDOUARD DOMBROSKI, **EMILE DOMBROSKI**,
AND **MARGUERITE ALLAN**, widow of the late
Théodore Dombroski, in his lifetime, butcher, all
of the city of Quebec, to wit :

No. 1582, of the official cadastre of Jacques-
Cartier ward, of the city of Quebec, containing
sixty nine feet in front (english measure), by
about fifty five feet and four inches in depth ;
bounded in front northward by Desfossés street,
to the north east by Mr. Ducharme, and to the
south west by Théophile Plamondon — with
buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next,
at TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the sixth day of April next.

ALLEYN & PAQUET,
Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1885. 316
[First published, 24th January, 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit of Québec.

Quebec, to wit : } **HENRY WALMSLEY**
No. 1944. } **WELCH**, junior, of the city
of Quebec, merchant ; against P. S. GERMAIN, of
the parish of Portneuf, to wit :

1° No. 59, of the official cadastre of the parish
of Notre Dame de Portneuf, county of Portneuf,
being a lot of land situate in the village of the
said parish, containing two arpents and one hun-
dred and sixty two feet in superficies ; bounded to
the north west by Nos. 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58,
and the public road, to the north east by Nos. 35
and 38, and to the south west by the river Port-
neuf—with part of mill dam thereon erected ;
save and except the emplacement belonging to
Arsène Leveillé.

Subject to an annual constituted rent of \$16.00,
payable to Victor Thibaudeau.

2° No. 97, of the official cadastre of the parish
of Notre Dame de Portneuf, county of Portneuf,
being a lot of land situate in the village of the said
parish, containing five arpents and thirty two
perches in superficies ; bounded to the north
west by the river Portneuf, to the south east by
No. 97 A, and to the north east by
and to the south west by a public road—with a
saw mill and part of a dam thereon erected.

To be sold at the parochial church door of Notre
Dame de Portneuf, on the TWENTY EIGHTH
day of FEBRUARY next, at NOON. The said writ
returnable on the twenty first day of March next.

ALLEYN & PAQUET,
Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 24th December, 1884. 2964
[First published, 27th December, 1884.]

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **WILLIAM VENNER**, of the
No. 1305. } city of Quebec, Burgess ;
against **FELICITE NOEL**, of Lévis, in the county
of Lévis, widow of the late Pierre Bégin, and
ETIENNE LEGARE, of the city of Quebec, esquire,
notary public, to wit :

Seized as belonging to the Defendant, Dame
Félicite Noël.

1° Lots Nos. 1242, 1243, 1244, 1245, 1246, 1247,
1248, 1249, 1250 and 1251, of the official cadastre

du quartier Notre-Dame de la ville de Lévis, étant des lots de terre; bornés à l'ouest par la rue Napoléon, et au nord par la rue Saint-George—circonstances et dépendances.

2° Les lots Nos. 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259 et 1260, du cadastre officiel du quartier Notre-Dame, de la ville de Lévis, étant des lots de terre; bornés au nord par la rue Saint-George, à l'ouest par la rue Napoléon—avec la maison, grange et étables dessus érigées, circonstances et dépendances.

3° Le lot No. 1266, du cadastre officiel du quartier Notre-Dame de la ville de Lévis, étant un lot de terre; borné au nord à la rue Napoléon, au sud par les limites sud-est de la ville de Lévis—circonstances et dépendances.

4° Le No. 76, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, étant un lopin de terre de la contenance de huit perches et demie de front sur dix-sept arpents et deux perches de profondeur; borné au nord par le lot No. 42, au sud par le No. 117, à l'est par le No. 77, et à l'ouest par le No. 75, du cadastre officiel de la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire—circonstances et dépendances.

5° Le No. 117, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, étant un lopin de terre contenant en superficie quatre arpents et soixante-seize perches et demie; borné au nord par les Nos. 76, 77 et 78, au sud par le No. 116, à l'est par le No. 115, à l'ouest par le No. 118, du cadastre officiel de la dite paroisse de Notre-Dame de la Victoire.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de Notre-Dame de la Victoire, le VINGT-SIXIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 22 janvier 1885. 319 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir: } DAME MARIE CECILE
No. 2549. } POITRAS, de la cité de
Québec, veuve de feu Edmond Téléphore Gauvreau, en son vivant, du même lieu, marchand; contre AUGUSTIN CONVEY et THOMAS HAWKINS, tous deux aussi du même lieu, marchands épiciers, en leurs qualités d'exécuteurs testamentaires de feu William Convey, en son vivant, aussi de Québec, marchand, à savoir:

Le No. 2192, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement de trente-cinq pieds et neuf pouces de front sur la profondeur qui peut se trouver depuis la rue Sault-au-Matelot jusqu'au mur d'enceinte; borné au nord au No. 2191, et à la rue Saint-Jacques, et au sud au No. 2193, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de mars prochain.

ALLEYN & PAQUET,

Bureau du Shérif, Shérif.
Québec, 22 janvier 1885. 313 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

Ventes par le Shérif — Richelieu.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de

of Notre Dame ward, of the town of Lévis; being lots of land bounded to the west by Napoléon street, and to the north by Saint George street—circumstances and dependencies.

2° Lots Nos. 1252, 1253, 1254, 1255, 1256, 1257, 1258, 1259 and 1260, of the official cadastre of Notre Dame ward, of the town of Lévis; being lots of land bounded to the north by Saint George street, to the west by Napoléon street—with a house, barn and stables thereon erected, circumstances and dependencies.

3° Lot No. 1266, of the official cadastre of Notre Dame ward, in the town of Lévis; being a lot of land bounded to the north by Napoléon street, to the south by the south east limits of the town of Lévis—circumstances and dependencies.

4° No. 76, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame de la Victoire, being a lot of land containing eight perches and a half in front by seventeen arpents and two perches in depth; bounded to the north by lot No. 42, to the south by No. 117, to the east by No. 77, and to the west by No. 75, of the official cadastre of the said parish of Notre-Dame de la Victoire—circumstances and dependencies.

5° No. 117, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame de la Victoire, being a lot of land containing in superficies four arpents and seventy six perches and a half; bounded to the north by Nos. 76, 77 and 78, to the south by No. 116, to the east by No. 115, and to the west by No. 118, of the official cadastre of the said parish of Notre-Dame de la Victoire.

To be sold at the parochial church door of Notre-Dame de la Victoire, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of June next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1885. 320
[First published, 24th January, 1885.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit: } DAME MARIE CECILE
No. 2549. } POITRAS, of the city of
Québec, widow of the late Edmond Téléphore Gauvreau, in his lifetime, of the same place, merchant; against AUGUSTIN CONVEY and THOMAS HAWKINS, both also of the same place, grocers, in their quality of executors of the last will of the late William Convey, in his lifetime, also of Québec, merchant, to wit:

No. 2192, of the official cadastre of Saint Peter's ward, of the city of Québec, being an emplacement of thirty five feet and nine inches in front by the depth whatever there may be, from Sault-au-Matelot street to the walls; bounded to the north by No. 2191, and by Saint Jacques street, and to the south by No. 2193, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March next.

ALLEYN & PAQUET,

Sheriff's Office, Sheriff.
Quebec, 22nd January, 1885. 314
[First published, 24th January, 1885.]

Sheriff's Sales—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of

article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toute oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, et autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **EUGÈNE PAPILLON**, com-
No. 2712. } **merçant**, de la paroisse des
Ecoreuils, dans le district de Québec, Deman-
deur; contre **HERMÈNEGILDE CHARLES**,
CHARLAND, marchand, de la ville de Sorel,
district de Richelieu, Défendeur, et Hermènégilde
Charles Charland, Demandeur incident; contre
Eugène Papillon, Défendeur incident.

Comme appartenant au dit Défendeur et
Demandeur incident.

Un morceau de terre situé en la ville de
Sorel, sur la rue Queen, faisant partie du lot connu
et désigné par la lettre L, de la contenance le
dit morceau de terre de vingt pieds de front, et
plus s'il s'en trouve, à partir du pan ou pignon
nord de la bâtisse actuellement érigée sur le dit
terrain, à aller rejoindre la ligne séparative du
dit terrain de celui de James Morgan, sur quatre-
vingt-onze pieds de profondeur, plus ou moins,
(savoir: quinze pieds de terre de plus que le site
actuel de la maison érigée sur le dit terrain), à
prendre en front à une ligne distante de quatre
pieds pour joindre la rue Queen, et aller en pro-
fondeur jusqu'à une autre partie du dit lot L,
entre le terrain sus-désigné et la Rivière Richelieu,
d'un côté à James Morgan, et d'autre côté à
partir du dit lot L, sur laquelle dernière partie
sera laissée une voie ou ruelle de vingt-six pieds
de large qui servira de communication de la rue
Queen à la dite Rivière, et devant être accessible
au public—avec les bâtisses dessus érigées. Le
dit morceau de terre maintenant connu sur les
plan et livre de renvoi officiels (cadastre) pour la
cité ville de Sorel, comme faisant partie du lot
numéro quatre cent quatre-vingt-six C (No. 486 C).

Pour être vendu au bureau du shérif du district
de Richelieu, au palais de justice, en la ville de
Sorel, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de MARS
prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit
bref rapportable le trente et unième jour du mois
de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 21 janvier 1885. 293 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } **JULES CHEVALLIER**, écuyer,
No. 2841. } **registrateur** du comté de
Richelieu, en sa qualité de tuteur dûment élu en
justice à Eugène Chevallier, fils mineur, né du
légitime mariage au dit Jules Chevallier et de
Dame Eliza Phoebée Johnston, de la ville de
Sorel, dans le dit district de Richelieu, Deman-
deur; contre **JAMES ALLEN**, propriétaire de
moulins, de la paroisse de Saint-Robert, dans le
district de Richelieu, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Robert,
concession de la deuxième rivière du Pot au
Beurre, connu et désigné aux plan et livre de
renvoi officiels pour la dite paroisse de Saint-
Robert, sous le numéro cent vingt-deux (No. 122),
de figure irrégulière; borne vers le sud-ouest par
le No. 120, vers le nord-est par le No. 123, vers le
nord-ouest par la deuxième rivière du Pot au
Beurre, vers le sud-est par un chemin public, con-
tenant en superficie trois arpents, trente-trois
perches et quatre-vingt-un pieds—avec un moulin
à farine et à scie mû par la vapeur et par l'eau,

Lower Canada, are hereby required to make them
known according to law. All oppositions *afin d'an-
nuler, afin de distraire, afin de charge, or other*
oppositions to the sale, except in cases of *Vendi-
tionis Exponas*, are required to be filed with the
undersigned, at his office, previous to the fifteen
days next preceding the day of sale; oppositions
afin de conserver may be filed at any time within
six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } **EUGÈNE PAPILLON**, trader,
No. 2712. } **of the parish des Ecoreuils,**
in the district of Quebec, Plaintiff; against **HER-
MÈNEGILDE CHARLES CHARLAND**, merchant,
of the town of Sorel, district of Richelieu, Defen-
dant, and Hermènégilde Charles Charland, inci-
dental Plaintiff; against Eugène Papillon, inci-
dental Defendant.

As belonging to the said incidental Plaintiff
and Defendant.

A parcel of land situate in the town of Sorel,
on Queen street, forming part of the lot known
and designated by the letter L, the said parcel of
land containing twenty feet in front, and more if so
there be, starting from the north gable-end of the
building now erected on the said land, and con-
taining so as to reach the line which separates the
said land from that of James Morgan, by ninety
one feet in depth, more or less, (to wit: fifteen feet
of land more than the actual site of the house
erected on the said land), starting in front at a
line four feet distant so as to reach Queen street,
and containing in depth to another part of the
said lot L, between the land above described and
the Richelieu River, on one side by James Morgan,
and on the other side by part of the said lot L,
upon which last part will be reserved a road or
lane twenty six feet wide, which will serve a com-
munication between Queen street and the said
river, and to be kept open to the public—with the
buildings thereon erected. The said parcel of
land is now known on the official plan and book
of reference (cadastre) for the said town of Sorel,
as forming part of the lot number four hundred
and eighty six C (No. 486 C).

To be sold at the office of the sheriff of the
district of Richelieu, at the court house, in the
town of Sorel, on the TWENTY SIXTH day of
the month of MARCH next, at TEN o'clock in
the forenoon. The said writ returnable on the
thirty first day of the month of March next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Shérif.
Sorel, 21st January, 1885. 294
[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } **JULES CHEVALLIER**, esquire,
No. 2841. } **registrar** of the county of
Richelieu, in his quality of tutor appointed in
due course of law to Eugène Chevallier, minor
son, issue of the legitimate marriage of the said
Jules Chevallier with Dame Eliza Phoebée John-
ston, of the town of Sorel, in the said district of
Richelieu, Plaintiff; against **JAMES ALLEN**, mill
owner, of the parish of Saint Robert, in the dis-
trict of Richelieu, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint
Robert, concession of the second River of Pot au
Beurre, known and designated on the official plan
and book of reference for the said parish of Saint
Robert, under number one hundred and twenty
two (No. 122), of irregular outline; bounded south
westerly by No. 120, north easterly by No. 123,
north westerly by the second River of Pot au
Beurre, south easterly by a public road, contain-
ing in superficies three arpents, thirty three per-
ches and eighty one feet—with a grist-mill and a
saw-mill worked by steam and by water, with an

avec engin et toutes les machineries nécessaires au dit moulin, une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Robert, le DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour du mois de mars prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 15 janvier 1885. 209 2
[Première publication, 17 janvier 1885.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure du district de Richelieu.

Sorel, à savoir: } A U L CHEVALIER, com-
No. 2831. } mercant, de la ville de Ber-
thier, dans le dit district de Richelieu, Deman-
deur; contre CHARLES COUTU, charretier, de
la ville de Berthier, dans le district de Richelieu,
Défendeur.

1. Un terrain situé en la ville de Berthier, sur la rue Saint-Henri, contenant cinquante-cinq pieds de front sur soixante et dix-sept pieds de profondeur; borné en front à la dite rue Saint-Henri, en profondeur au No. 233, d'un côté à Joseph Daviau, et d'autre côté aux héritiers Graves et à W. G. McConnell—avec maison et autres bâties y érigées. Le dit lot de terre est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Berthier, sous le numéro deux cent dix-huit (No. 218.)

2. Un autre terrain situé en la ville de Berthier, sur la rue William, contenant cent quatre-vingt-douze pieds de front sur deux cent vingt-cinq pieds de profondeur; tenant devant à la dite rue William, en profondeur aux emplacements de la rue Saint-Paul, d'un côté aux emplacements de la rue Saint-Henri, et d'autre côté à Ferdinand Plante, fils. Le dit lot de terre est connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour la dite ville de Berthier, sous le numéro deux cent trente-trois (No. 233.)

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Berthier, le DIX-NEUVIÈME jour du mois de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour du mois d'avril prochain.

P. GUEVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 14 janvier 1885. 207 2
[Première publication, 17 janvier 1885.]

Ventes par le Shérif—St. François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

engine and all the machinery necessary for the working of the said mill, a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Robert, on the EIGHTEENTH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of the month of March next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 15th January, 1885. 210
[First published, 17th January, 1885.]

FIERI FACIAS.

Superior Court of the district of Richelieu.

Sorel, to wit: } PAUL CHEVALIER, trader, of
No. 2831. } the town of Berthier, in the
district of Richelieu, Plaintiff; against CHARLES
COUTU, carter, of the town of Berthier, in the
district of Richelieu, Defendant.

1. A lot of land situate in the town of Berthier, on Saint Henri street, containing fifty five feet in front by seventy seven feet in depth; bounded in front by the said Saint Henri street, in depth by No. 233, on one side by Joseph Daviau, and on the other side by the heirs Graves and by W. G. McConnell—with house and other buildings thereon erected. The said lot of land is known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Berthier, under number two hundred and eighteen (No. 218).

2. Another lot of land situate in the town of Berthier, on William street, containing one hundred and ninety two feet in front by two hundred and twenty five feet in depth; bounded in front by the said William street, in depth by the emplacements on Saint Paul's street, on one side by the emplacements on Saint Henri street, and on the other side by Ferdinand Plante, junior. The said lot of land is known and designated on the official plan and book of reference for the said town of Berthier, under number two hundred and thirty three (No. 233).

To be sold at the parochial church door of the parish of Berthier, on the NINETEENTH day of the month of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of the month of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 14th January, 1885. 208
[First published, 17th January, 1885.]

Sheriff's Sales—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions to the sale, except in case of Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—District de Montréal.

Saint-François, à savoir : } **PIERRE PAUL**
No. 1389. } **MARTIN**, des cité
et district de Montréal, marchand, Demandeur ;
contre les terres et tènements de O. TROTTIER,
de Saint-Olivier de Garthby, en le district de Saint
François, commerçant, et autre, Défendeurs, à
savoir :

Comme appartenant au dit O. Trottier.

Un lot de terre ou emplacement sis et situé en
le village de Saint-Olivier de Garthby, en le dit
district de Saint-François, étant partie du lot
numéro quinze, dans le onzième rang du dit vil-
lage ; borné en front par le chemin Mégantic, en
arrière par un nommé Samuel Roy, d'un côté par
la rue Saint-François, en le dit village, et de
l'autre côté par le chemin de fer Québec Central
—avec une maison en bois sus-érigée.

Pour être vendu au bureau du registrateur pour
la division d'enregistrement du comté de Wolfe,
à Ham Sud, en le dit district de Saint-François, le
DIX-HUITIÈME jour de MARS prochain, à
ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rappor-
table le vingt-troisième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 14 janvier 1885. 217 2
[Première publication, 17 janvier 1885.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } **THE BRITISH**
No. 55. } **AMERICAN LAND**
COMPANY, corps politique et dûment incorporé,
ayant son principal bureau et place d'affaires en la
cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François,
Demanderesse ; contre les terres et tènements de
DAME ANN McLAUGHLIN, de la cité de Sher-
brooke, en le dit district, veuve, et autres, ès-qual-
ité, Défendeurs, à savoir :

Le lot numéro un, dans le deuxième rang des
lots du canton de Stoke, en le dit district de
Saint-François, contenant cent vingt-neuf acres de
terres, plus ou moins—avec les améliorations
faites.

Pour être vendu au bureau de registrateur pour
la division d'enregistrement du comté de Rich-
mond, en la ville de Richmond, en le dit district,
le VINGT-HUITIÈME jour de FEVRIER pro-
chain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref
rapportable le dix-septième jour de mars pro-
chain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 23 décembre 1884. 2945 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **LA BANQUE DES**
No. 107. } **MARCHANDS DU**
CANADA, corps politique et incorporé, ayant son
principal bureau et place d'affaires en les cité et
district de Montréal, et ayant un bureau en la
cité de Sherbrooke, en le district de Saint-
François, Demanderesse ; contre les terres et
tènements de W. W. BECKETT et H. R. BEC-
KETT, tous deux de la cité de Sherbrooke,
Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit W. W. Beckett.

1. Un lot de terre situé sur les rues Commer-
ciale et Melbourne, en la cité de Sherbrooke,
designé comme lot numéro neuf cent cinquante
deux (952), sur le plan du cadastre et au livre de
renvoi du quartier nord de la dite cité de Sher-
brooke—avec les bâtisses sus-érigées.

2. Un lot de terre situé sur les rues Terrace et
Wellington, en la dite cité de Sherbrooke, designé
comme lot numéro cent cinquante-neuf (159), sur
le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le
quartier centre de la cité de Sherbrooke—avec
les bâtisses sus-érigées.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Montreal.

Saint Francis, to wit : } **PIERRE PAUL MAR-**
No. 1389. } **TIN**, of the city and
district of Montreal, merchant, Plaintiff ; against
the lands and tenements of O. TROTTIER, of
Saint Olivier de Garthby, in the district of Saint
Francis, trader, and another, Defendants, to wit :

As belonging to the said O. Trottier.

A lot of land or emplacement lying and being
in the village of Saint Olivier of Garthby, in said
district of Saint Francis, being part of lot number
fifteen, in the eleventh range of the said village ;
bounded in front by the Megantic road, in rear by
one Samuel Roy, on one side by Saint François
street, in said village, and on the other side by the
Quebec Central railway—with a wooden house
thereon erected.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Wolfe, at South
Ham, in said district of Saint Francis, on the
EIGHTEENTH day of MARCH next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the twenty third day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 14th January, 1885. 218
[First published, 17th January, 1885.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } **THE BRITISH AMERI-**
No. 55. } **CAN LAND COM-**
PANY, a body politic and corporate duly incor-
porated, and having their chief office and place of
business in the city of Sherbrooke, in the district
of Saint Francis, Plaintiffs ; against the lands and
tenements of DAME ANN McLAUGHLIN, of the
city of Sherbrooke, in said district, widow, and
others, ès-qualité, Defendants, to wit :

The lot number one, in the second range of lots
in the township of Stoke, in said district of Saint
Francis, containing one hundred and twenty nine
acres of land, more or less—with the improve-
ments thereon.

To be sold at the registry office of the registra-
tion division of the county of Richmond, in the
town of Richmond, in said district, on the TWENTY
EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the seventeenth day of March next.

G. F. BOWEN.

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 23rd December, 1884. 2946
[First published, 27th December, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **THE MERCHANTS**
No. 107. } **BANK OF CANADA**,
a body corporate and politic, having its head
office and principal place of business at the city
and district of Montreal, and having a branch
office in the city of Sherbrooke, in the district of
Saint Francis, Plaintiff ; against the lands and
tenements of W. W. BECKETT and H. R. BEC-
KETT, both of the said city of Sherbrooke, Defen-
dants, to wit :

As belonging to the said W. W. Beckett.

1. The lot of land situated on Commercial and
Melbourne streets, in the city of Sherbrooke,
designated as lot number nine hundred and fifty
two (952), on the cadastral plan and book of refer-
ence for the north ward of the said city of Sher-
brooke—with the buildings thereon erected.

2. The lot of land on Terrace street and Wel-
lington street, in said city of Sherbrooke, desi-
gnated as lot number one hundred and fifty nine
(159), on the cadastral plan and book of reference
for the centre ward of the city of Sherbrooke—
with the buildings thereon.

3. Les lots de terre connus et désignés comme lots numéros sept cent vingt-sept (727) et sept cent vingt-huit (728), sur le plan du cadastre et du livre de renvoi du quartier est de la cité de Sherbrooke, situés sur la rue Council, en la dite cité—avec les bâtisses sus-érigées.

4. Le tiers indivis de ce lot de terre sur la rue du Marché et rue Wellington, en la dite cité de Sherbrooke, connu comme lot numéro cent cinquante huit (158), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier centre de la cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées.

5. La moitié indivise de ce lot de terre situé sur la rue Queen, en la dite cité de Sherbrooke, étant le lot numéro cinq cent soixante et quatre (564), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier nord de la dite cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées.

6. La moitié indivise de ce lot de terre situé sur Upper Water street, en la dite cité de Sherbrooke, connue comme lot numéro cinq cent soixante et cinq (565), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier nord de la cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées.

7. Le quart nord-ouest du lot numéro quinze, dans le septième rang des lots du canton d'Ascot, en le dit district de Saint-François, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins.

8. Le lot numéro un, dans le huitième rang des lots du canton d'Orford, en le dit district, contenant deux cents acres de terre, plus ou moins.

9. La moitié indivise du lot numéro deux, dans le douzième rang du dit canton d'Orford, contenant cent quatre-vingt-seize acres de terre, plus ou moins.

Comme appartenant à H. R. Beckett, l'autre Défendeur.

10. Le lot numéro sept cent quatre-vingt-cinq (785), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier nord, de la dite cité de Sherbrooke, situé sur la rue Melbourne, en la dite cité—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

11. Le lot numéro neuf cent trente quatre (934), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier nord de la dite cité de Sherbrooke; borné d'un côté par la ligne de ville entre le canton d'Orford et la cité de Sherbrooke, et de l'autre côté par le chemin Melbourne.

12. Le lot de terre situé sur la rue Melbourne, en la cité de Sherbrooke, désigné comme lot numéro neuf cent cinquante-trois (953), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier nord de la dite cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées.

13. Le tiers indivis du terrain désigné comme lot cent cinquante-huit (158), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier centre de la dite cité de Sherbrooke, situé au coin des rues du Marché et Wellington, en la dite cité—avec les bâtisses sus-érigées.

14. Le lot numéro quatorze, dans le dixième rang des lots du canton d'Ascot, en le dit district de Saint-François—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Les lots et morceaux de terre situés en la dite cité de Sherbrooke, seront vendues en mon bureau, au Palais de Justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-SIXIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures de l'avant-midi; et les lots et morceaux de terre situés en les cantons d'Ascot et Orford, seront vendus au bureau d'enregistrement, en la dite cité de Sherbrooke, le MEME JOUR, à MIDI. Le dit bref rapportable le trentième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 19 janvier 1885.

Shérif.
265 2

[Première publication, 24 janvier 1885.]

3. The lots of land known and designated as the lots numbers seven hundred and twenty seven (727) and seven hundred and twenty eight (728), on the cadastral plan and book of reference for the east ward of the city of Sherbrooke, being situated on Council street, in said city—with the buildings thereon erected.

4. One undivided third part of that certain lot of land on Market street and Wellington street, in said city of Sherbrooke, known as the lot number one hundred and fifty eight (158), on the cadastral plan and book of reference for the centre ward of the city of Sherbrooke—with the buildings thereon erected.

5. One undivided half of that certain lot of land on Queen street, in said city of Sherbrooke, being the lot number five hundred and sixty four (564), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke—with the buildings thereon.

6. One undivided half of that certain lot of land on Upper Water street, in said city of Sherbrooke, known as the lot number five hundred and sixty five (565), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the city of Sherbrooke—with the buildings thereon.

7. The north west quarter of the lot number fifteen, in the seventh range of lots in the township of Ascot, in said district of Saint Francis, containing fifty acres of land, more or less.

8. The lot number one, in the eighth range of lots in the township of Orford, in said district, containing two hundred acres of land, more or less.

9. One undivided half of the lot number two, in the twelfth range of the said township of Orford, containing one hundred and ninety six acres of land, more or less.

As belonging to H. R. Beckett, the other defendant.

10. The lot number seven hundred and eighty five (785), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke, situated on Melbourne street, in said city—with the buildings and improvements thereon erected and made.

11. The lot number nine hundred and thirty four (934), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke; bounded on one side by the town line between the township of Orford and the city of Sherbrooke, and on another side by the Melbourne road.

12. The lot of land on Melbourne street, in the city of Sherbrooke, designated as the lot number nine hundred and fifty three (953), on the cadastral plan and book of reference for the north ward of the said city of Sherbrooke—with the buildings thereon erected.

13. One undivided third part of the land designated as the lot number one hundred and fifty eight (158), on the cadastral plan and book of reference for the centre ward of the said city of Sherbrooke, situated at the corner of Market and Wellington streets, in said city—with the buildings thereon.

14. The lot number fourteen, in the tenth range of lots in the township of Ascot, in said district of Saint Francis—with the buildings and improvements thereon erected and made.

The lots and parcels of land situated in the said city of Sherbrooke, to be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY SIXTH day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon; and the lots and parcels of land in the townships of Ascot and Orford, to be sold at the registry office in the said city of Sherbrooke, on the SAME DAY, at the hour of TWELVE o'clock NOON. The said writ returnable on the thirtieth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 19th January, 1885.

Sheriff.
266

[First published, 24th January, 1885.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } HARRY R. FRASER, No. 669. } de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, avocat, Demandeur ; contre les terres et ténements de H. D. ROLFE, du canton de Stoke, en le dit district, et autres, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit H. D. Rolfe,

Un morceau de terre sis et situé en le dit canton de Stoke, et faisant partie du lot numéro vingt sept, dans le cinquième rang du dit canton de Stoke ; borné en front par le chemin qui conduit au moulin à scie de A. A. Rolfe, en arrière par un ruisseau qui se décharge dans l'étang du moulin, d'un côté par la terre d'une nommé Gadbois, et de l'autre côté par la dite propriété du moulin à scie.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en la ville de Richmond, en le dit district, le VINGT-HUITIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente unième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif. Sherbrooke, 23 décembre 1884. 2947 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } ELIJAH LEONARD, No. 874. } FRANK E. LEONARD ET CHARLES W. LEONARD, tous de la cité de Londres, en la province d'Ontario, machinistes, manufacturiers et commerçants, y faisant affaires ensemble en société sous les nom et raison ce E. Leonard et Fils, Demandeurs ; contre les terres et ténements de H. D. ROLFE ET A. A. ROLFE, tous deux du canton de Stoke, en le district de Saint-François, Défendeurs, à savoir :

Comme appartenant au dit A. A. Rolfe.

Premièrement.—La moitié nord-est du lot numéro vingt-six, dans le cinquième rang des lots du dit canton de Stoke, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Deuxièmement.—Le quart sud-ouest du lot numéro vingt-quatre, dans le sixième rang du dit canton de Stoke, contenant cinquante acres de terre, plus ou moins.

Troisièmement.—Partie de la moitié sud-ouest du lot numéro vingt-sept, dans le cinquième rang du dit canton de Stoke, contenant trois acres de terre, mesure précise ; à distraire et à mesurer du coin sud-ouest de la dite moitié du lot ; borné comme suit : à partir du dit coin sud jusqu'à la ligne du chemin de fer ; de là à l'est sur la dite ligne de chemin de fer jusqu'à une certaine borne faite par Isidore Gadbois et Alonzo A. Rolfe ; et de là en arrière jusqu'à la ligne ouest du dit lot de manière à contenir les dits trois acres de terre—ensemble avec le moulin à scie et autres bâtisses sus-érigées, avec tous les engins et machines y appartenant.

Quatrièmement.—Partie du lot numéro vingt-cinq, dans le quatrième rang du dit canton de Stoke, décrite dans un procès verbal fait par James Addie, arpenteur provincial, comme suit : commençant au point où la ligne du rang entre les quatrième et cinquième rangs sépare la ligne de la ville entre Stoke et Ascot ; de là le long de la ligne nord du rang trente-six degrés et dix minutes ouest, trois cent trente-quatre pieds où est placé une pierre et poteau avec de la faïence ; de là continuant sur la dite ligne du rang une distance de onze cent cinquante-quatre pieds et trois dixièmes jusqu'au poteau du coin entre les lots vingt-six et vingt-sept, du cinquième rang ; de là

FIERI FACIAS DE TERRIS

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } HARRY R. FRASER, No. 669. } of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, advocate, Plaintiff ; against the lands and tenements of H. D. ROLFE, of the township of Stoke, in said district, and another, Defendants, to wit :

As belonging to the said H. D. Rolfe.

A piece or parcel of land situate and being in the said township of Stoke, and forming part and portion of the lot number twenty seven, in the fifth range of the said township of Stoke ; bounded in front by the road leading to the saw mill of A. A. Rolfe, in the rear by a brook running into the Mill Pond, on one side by the land of one Gadbois, and on the other side by the said saw mill property.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the town of Richmond, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif. Sherbrooke, 23rd December, 1884. 2948
[First published, 27th December, 1884.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } ELIJAH LEONARD, No. 874. } FRANK E. LEONARD AND CHARLES W. LEONARD, all of the city of London, in the province of Ontario, machinists, manufacturers and traders, doing business together there in co-partnership under the name, style and firm of E. Leonard and Sons, Plaintiffs ; against the lands and tenements of H. D. ROLFE AND A. A. ROLFE, both of the township of Stoke, in the district of Saint Francis, Defendants, to wit :

As belonging to the said A. A. Rolfe.

Firstly.—The north east half of lot number twenty six, in the fifth range of lots in the said township of Stoke, containing one hundred acres of land, more or less.

Secondly.—The south west quarter of lot number twenty four, in the sixth range of said township of Stoke, containing fifty acres of land, more or less.

Thirdly.—Part of the south west half of lot number twenty seven, in the fifth range of said township of Stoke, containing three acres of land, exact measure, to be taken at and measured from the south west corner of said half lot ; bounded as follows : running from said corner southerly to the railroad line ; thence easterly on said railroad line to a certain boundary established by Isidore Gadbois and Alonzo A. Rolfe ; and from thence back to the westerly line of said lot, so as to contain said three acres of land— together with the saw mill and other buildings thereon erected, with all the engines and machinery thereunto belonging.

Fourthly.—Part of lot number twenty five, in the fourth range of said township of Stoke, described in the *procès verbal* made by James Addie, provincial land surveyor, as follows : beginning at the point where the range line between the fourth and fifth ranges intersects the town line between Stoke and Ascot ; thence along said range line north thirty six degrees and ten minutes west, three hundred and thirty four feet where is planted a stone and post with delf thereunder ; thence continuing on said range line a distance of eleven hundred and fifty four feet and three tenths of a foot, to the corner post between lots twenty six and twenty seven of range five ;

sur soixante degrés et trente minutes ouest trois cent soixante et cinq pieds où est placé une borne semblable ; de là sud trente-sept degrés est, huit cent quarante-huit pieds, où est placé une borne semblable ; de là sud soixante et neuf degrés et trente minutes est, quatre cent quatre-vingt-huit pieds jusqu'au point de départ, et contenant huit acres et cinq cent quarante-deux pieds carrés de terre.

Cinquièrement. — La moitié nord-est du lot numéro vingt et un, dans le sixième rang du dit canton de Stoke, contenant cent acres de terre, plus ou moins.

Pour être vendus au bureau du registraire, pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en la ville de Richmond, en le dit district, le VINGT-HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 23 décembre 1884. 2949 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze ours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **A** THANASE CHAM-
No. 26. } **A** PAGNE, Deman-
deur ; contre PIERRE GOULET, Défendeur.

1. Une terre située en la paroisse de Saint-Stanislas, dans le rang de la rivière des Envies, côté nord-est, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Stanislas, par le numéro trois cent un (301) — avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une autre terre située en la même paroisse, dans le rang de la Côte Saint-Louis, côté nord-est, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Champlain, pour la dite paroisse de Saint-Stanislas, par le numéro deux cent vingt-trois (223).

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Stanislas, le VINGT-TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour d'avril prochain.

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 16 février 1885. 545
[Première publication, 21 février 1885.]

thence south sixty degrees and thirty minutes west, three hundred and sixty five feet where is planted a similar boundary ; thence south thirty seven degrees east eight hundred and forty eight feet, where is planted a similar boundary ; thence south seventy nine degrees and thirty minutes east, four hundred and eighty eight feet to the place of beginning, and containing eight acres and five hundred and forty two square feet of land.

Fifthly. — The north east half of lot number twenty one, in the sixth range of said township of Stoke, containing one hundred acres of land, more or less.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the town of Richmond, in said district, on the TWENTY EIGHTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sherbrooke, 23rd December, 1884. 2950
[First published, 27th December, 1884.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **A** THANASE CHAM-
No. 26. } **A** PAGNE, Plaintiff ;
against PIERRE GOULET, Defendant.

1. A land situate in the parish of Saint Stanislas, in the Rivière des Envies range, north east side, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Stanislas, by number three hundred and one (301)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. Another land situate in the same parish, in the Côte Saint Louis range, north east side, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Champlain, for the said parish of Saint Stanislas, by number two hundred and twenty three (223).

To be sold at the church door of the parish of Saint Stanislas, on the TWENTY THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of April next.

CHARLES DUMOULIN, Sheriff.
Three Rivers, 16th February, 1885. 546
[First published, 21st February, 1885.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **JOSEPH ANTOINE**
No. 924. } **GAGNON**, de la cité
des Trois-Rivières, et **NAZAIRE GAGNON**, de la
paroisse de Champlain, tous deux commerçants, et
faisant comme tels affaires en société en la cité
des Trois-Rivières, sous les nom et raison de J. A.
Gagnon & Cie., Demandeurs; contre **ALFRED**
SINCLAIR et al., Défendeurs; et **Rémi Rémillard**,
machiniste, et **Flavien Rémillard**, mouleurs, tous
deux de la cité des Trois-Rivières, et faisant
affaires ensemble comme machiniste et mouleurs,
sous les nom et raison de "Rémillard & Fils,"
tiers-saisis.

Comme appartenant aux dits tiers-saisis, l'im-
meuble suivant :

Un lot de terre situé en la cité des Trois-Rivières,
côté sud-ouest de la rue Saint-George, numéro
trois cent quatre-vingt-onze (391), des plan et livre
de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement
de la cité des Trois Rivières, de cent pieds de
front sur cent vingt pieds de profondeur; prenant
en front à la dite rue, en profondeur à la Compagnie
du Gaz, joignant du côté nord à Dame Veuve
Olivier Pothier, et du côté sud à Joseph Girard—
avec une fonderie, arbre de ligne, mouvements,
bouilloires, chaudières, boutique de forge, modèles,
patrons et chassis, en un mot tout ce qui sert et
est en usage pour faire fonctionner la dite fon-
derie, ainsi que la boutique de machineries (ma-
chine shop), et tous ces accessoires, machines à
tourner le fer, à le polir et à le percer, ainsi que
les autres machineries qui sont des agents néces-
saires à l'exploitation de la dite boutique, plus un
magasin et une maison à deux étages construits
sur le dit lot.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité des
Trois-Rivières, le VINGT-HUITIEME jour de
MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit
bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif,	Shérif.
Trois-Rivières, 21 janvier 1885.	289 2
[Première publication, 24 janvier 1885.]	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir : } **LA BANQUE UNION**
No. 974. } **DU BAS-CANADA**,
corps politique et dûment incorporé ayant le
siège principal de ses affaires en la cité de Québec,
Demanderesse; contre **J. B. O. DUMONT**, Défendeur.

Un emplacement situé en la cité des Trois-
Rivières, sur le côté ouest de la rue Bona-
venture, de quarante-huit pieds de front sur
cent vingt pieds de profondeur; borné en
front par la rue Bonaventure, du côté sud par
Charles B. Genest ou ses représentants, du côté
nord par J. C. H. Godin, et en profondeur partie
par un nommé E. Durocher et partie par Olivier
Dostaler, père—avec une maison en briques à
deux étages dessus construite, circonstances et
dépendances; le dit emplacement étant la partie
sud du lot numéro huit cent quarante-sept (847),
des plan et livre de renvoi officiels du cadastre
d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières.

Pour être vendu à mon bureau, dans le palais
de justice, en la cité des Trois-Rivières, le
VINGTIEME jour de MARS prochain, à DIX
heures du matin. Le dit bref rapportable le pre-
mier jour d'avril prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif,	Shérif.
Trois-Rivières, 24 décembre 1884.	2971 3
[Première publication, 27 décembre 1884.]	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **JOSEPH ANTOINE**
No. 924. } **GAGNON**, of the city
of Three Rivers, and **NAZAIRE GAGNON**, of the
parish of Champlain, both traders, and doing
business as such in partnership, in the city of
Three Rivers, under the name and firm of J. A.
Gagnon & Co., Plaintiffs; against **ALFRED SIN-**
CLAIR et al., Defendants; and **Rémi Rémillard**,
machinist, and **Flavien Rémillard**, moulder, both
of the city of Three Rivers, and therein doing
business together as machinist and moulders,
under the name and style of **Rémillard & Fils**,
Garnishees.

As belonging to the said garnishees, the following
immovable :

A lot of land situate in the city of Three Rivers,
south west side of Saint George street, number
three hundred and ninety one (391), on the official
plan and book of reference of the registration
cadastre of the city of Three Rivers, of one hun-
dred feet in front by one hundred and twenty
feet in depth; bounded in front by the said street,
in depth by the Gas Company, adjoining on the
north side to Dame widow Olivier Pothier, and on
the south side to Joseph Girard—with a foundry,
shafting, machinery, boilers, blacksmith's shop,
models, patterns and frame, in a word every
thing in use for the working of the said foundry,
as also the machine shop and all its accessories,
turning, polishing and boring machines, as also
the other machinery which are necessary imple-
ments for the working of the said shop, further a
shop and a two story house erected on the said
lot.

To be sold at my office, in the city of Three
Rivers, on the TWENTY EIGHTH day of MARCH
next, at TEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the seventh day of April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office,	Sheriff.
Three Rivers, 21st January, 1885.	290
[First published, 24th January, 1885.]	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.
Three Rivers, to wit : } **THE UNION BANK**
No. 974. } **OF LOWER CANADA**,
a body politic and duly incorporated having its
chief business office in the city of Québec, Plain-
tiff; against **J. B. O. DUMONT**, Defendant.

An emplacement situate in the city of Three
Rivers, on the west side of Bonaventure street, of
forty eight feet in front by one hundred and
twenty feet in depth; bounded in front by Bona-
venture street, on the south side by Charles B.
Genest or his representatives, on the north side
by J. C. H. Godin, and in depth partly by one
named E. Durocher and partly by Olivier Dostaler,
senior—with a two story brick house thereon
erected, circumstances and dependencies; the
said emplacement being the south part of lot
number eight hundred and forty seven (847), on
the official plan and book of reference of the
registration cadastre of the city of Three Rivers.

To be sold at my office, in the court house, in
the city of Three Rivers, on the TWENTIETH
day of MARCH next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the first day of
April next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office,	Sheriff.
Three Rivers, 24th December, 1884.	2972
[First published, 27th December, 1884.]	

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit - District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } ALEXANDRE BAPTISTE, Demandeur;
 No. 815. }
 contre THOMAS GUIMOND, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Etienne des Grès, dans le deuxième rang, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Etienne des Grès, par le numéro deux cent dix-huit (218).

Pour être vendu au bureau du régistrateur du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le TROISIEME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le neuvième jour de mars prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
 Trois-Rivières, 24 décembre 1884. 2969 3
 [Première publication, 27 décembre 1884.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court - District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ALEXANDRE BAPTISTE, Plaintiff;
 No. 815. }
 against THOMAS GUIMOND, Defendant.

A land situate in the second range of the parish of Saint Etienne des Grès, known and designated on the official plan and book of reference of the registration cadastre of the county of Saint Maurice, for the said parish of Saint Etienne des Grès, by number two hundred and eighteen (218).

To be sold at the registry office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the THIRD day of MARCH next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the ninth day of March next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff
 Three Rivers, 24th December, 1884. 2970
 [First published, 27th December, 1884.]

INDEX HEBDOMADAIRE.

	Page.
AVIS DU GOUVERNEMENT :	
Avis pour annuler les ventes et permis d'occupation des terres publiques.....	419
Demande pour annexer la " Côte des Saints," à Saint-Scholastique.....	419
Den andé par F. E. Rouleau, pour obtenir le transfert des minutes, etc., de F. Rouleau.....	419
NOMINATIONS :	
Conseiller municipal pour Shoolbred...	414
JUGES DE PAIX :	
<i>District de—</i>	
Arthabaska	414
Beauce.....	414
Kamouraska	413
Montréal	414
Québec.....	414
DEMANDES AU PARLEMENT :	
Belœil Mountain Railway.....	423
Révocation de la substitution créée par Dlle C. Poitras.....	423
Vente de la propriété Stephens Rectory, Montréal	423
ERRATA :	
<i>In re</i> Guay vs. Gagnon.....	413
<i>In re</i> Juge de paix Déry.....	413
FAILLITE :	
Demande de décharge, L. Turcotte.....	432
LICITATIONS :	
Brown <i>et al.</i> vs. Dame Jellett, etc.....	435
Dubois <i>et al.</i> vs. Boucher, <i>ès-qualité</i>	434
PROCLAMATIONS :	
Concernant l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, dans le comté de Missisquoi.....	414
RÈGLE DE COUR :	
McCool <i>et al.</i> vs. Beaton <i>et al.</i>	433
SEPARATION DE BIENS :	
Dame Olivine Dufault vs. Codaire.....	428
VENTES PAR LES SHERIFFS :	
IBERVILLE :	
Banque St-Jean vs. Larivière.....	441
KAMOURASKA :	
Langlais <i>ès-ql.</i> vs. Dessaint.....	442
MONTRÉAL :	
Hon. C. Abbott <i>ès-ql.</i> vs. Frigon.....	446
DeBellefeuille <i>et al.</i> vs. Dame Hickock <i>et al.</i>	445
Trust and Loan Company vs. Dame Hamilton	445
QUÉBEC :	
Alford vs. Rosa.....	452
Banque Union vs. Young.....	453
Hon. Panet vs. Smith.....	452
TROIS-RIVIÈRES :	
Champagne vs. Goulet.....	465

WEEKLY INDEX.

	Page.
GOVERNMENT NOTICES :	
To cancel the sales and locations of the public lands.....	419
Application to annex la " Côte des Saints " to Sainte Scholastique.....	419
Application by F. E. Rouleau, to obtain the minutes of Frs. Rouleau be transferred to him.....	419
APPOINTMENTS :	
Municipal councillor for Shoolbred.....	414
JUSTICES OF THE PEACE :	
<i>District of:</i>	
Arthabaska.....	414
Beauce.....	414
Kamouraska.....	413
Montreal.....	414
Québec.....	414
APPLICATIONS TO PARLIAMENT :	
Belœil Mountain Railway.....	423
To revoke (the substitution created by Delle Catherine Poitras.....	423
To sale property known as Saint Stephens Rectory, of Montreal.....	423
ERRATA :	
<i>In re</i> Guay vs. Gagnon.....	413
<i>In re</i> Justice of the Peace, Déry	413
INSOLVENT :	
Application for discharge, L. Turcotte...	432
LICITATIONS :	
Brown <i>et al.</i> vs. Dame Jellett, &c.....	435
Dubois <i>et al.</i> vs. Boucher, <i>ès-qualité</i>	434
PROCLAMATIONS :	
Concerning the Canada Temperance Act of 1878, in the county of Missisquoi...	414
RULE OF COURT :	
McCool <i>et al.</i> vs. Beaton <i>et al.</i>	433
SEPARATION DE BIENS :	
Dame Olivine Dufault vs. Codaire.....	428
SHERIFF'S SALES :	
IBERVILLE :	
Banque St Jean vs. Larivière.....	441
KAMOURASKA :	
Langlais <i>ès-ql.</i> vs. Dessaint.....	442
MONTRÉAL :	
Hon. C. Abbott <i>ès-ql.</i> vs. Frigon.....	446
DeBellefeuille <i>et al.</i> vs. Dame Hickock <i>et al.</i>	445
Trust and Loan Company vs. Dame Hamilton	445
QUÉBEC :	
Alford vs. Rosa.....	452
Banque Union vs. Young.....	453
Hon. Panet vs. Smith.....	452
THREE RIVERS :	
Champagne vs. Goulet.....	465